

17

RAPPORT
ANNUEL
DE GESTION

18



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec



**DEVANT MOI, LE CIEL,
SPECTACLE
POUR LE JEUNE PUBLIC
PRODUIT PAR
DYNAMO THÉÂTRE.**

CRÉDIT PHOTO:
ROBERT ETCHEVERRY

Québec, août 2018

Madame Marie Montpetit
Ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection et de la
Promotion de la langue française
225, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Madame la Ministre,

Au nom des membres du conseil
d'administration, c'est avec plaisir que je vous
transmets le rapport annuel de gestion du
Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi
que les états financiers de l'exercice clos le 31
mars 2018.

Ce document a été produit conformément aux
dispositions de la loi de notre société et est
présenté selon le Plan stratégique 2012-2016,
qui a été reconduit et bonifié, à la demande de
votre ministère, jusqu'au 31 mars 2018.

3

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression
de mes meilleurs sentiments.

Le président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

SYLVAIN LAFRANCE

TABLE DES MATIÈRES

Informations sur l'organisme

6	Déclaration de l'autorité attestant de la fiabilité des données
7	Lettre de la personne responsable de la vérification interne
8	Message du président du conseil d'administration
10	Message de la présidente-directrice générale
12	Présentation du Conseil des arts et des lettres du Québec
14	Organigramme au 31 mars 2018
16	Faits saillants 2017-2018
20	Présentation du contexte

Présentation des résultats obtenus

21	Rappel du Plan stratégique et de la Déclaration de services aux citoyens
22	Tableau synoptique
24	Résultats relatifs au Plan stratégique
24	Sommaire des résultats
25	Résultats détaillés liés au Plan stratégique
37	Résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyens
40	Résultats relatifs au développement durable

Utilisation des ressources

55	Utilisation des ressources humaines
57	Utilisation des ressources budgétaires et financières
58	Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de service
59	Utilisation des ressources informationnelles
60	Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

Autres exigences

62	Gouvernance des sociétés d'État
72	Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration
73	Accès aux documents et protection des renseignements personnels
74	Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics
74	Politique de financement des services publics

76	États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2018
94	Annexe 1 - Tableaux complémentaires
108	Annexe 2 - Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs publics
108	Rapport en matière d'éthique et de déontologie

Appendice 1 - Subventions et bourses accordées aux organismes et aux artistes professionnels en 2017-2018

Appendice 2 - Composition des comités consultatifs, des jurys et des comités de sélection en 2017-2018

Les appendices sont disponibles en version PDF à la page suivante :

www.calq.gouv.qc.ca/actualites-publications/rapport-annuel-de-gestion

Tableaux

18	Tableau 1 : Revenus et dépenses du Conseil des arts et des lettres du Québec
24	Tableau 2 : Sommaire des résultats liés au Plan stratégique 2012-2016 et à sa prolongation 2016-2018
26	Tableau 3 : Prix et reconnaissances accordés par le Conseil
28	Tableau 4 : Ententes territoriales du Conseil en vigueur en 2017-2018
29	Tableau 5 : Soutien à la circulation au Québec
31	Tableau 6 : Nombre de pays visités par les artistes et les organismes
37	Tableau 7 : Taux de respect des délais pour accuser réception d'une demande à info@calq.gouv.qc.ca en 2017-2018
39	Tableau 8 : Taux de respect des délais de traitement des demandes en 2017-2018 pour les programmes en tout temps
55	Tableau 9 : Effectif en poste au 31 mars 2018
55	Tableau 10 : Heures rémunérées en 2017-2018
56	Tableau 11 : Dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel selon le champ d'activité
56	Tableau 12 : Évolution des dépenses de formation
56	Tableau 13 : Jours de formation selon la catégorie d'emploi
56	Tableau 14 : Nombre d'employés ayant pris leur retraite selon la catégorie d'emploi
56	Tableau 15 : Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier
57	Tableau 16 : Dépenses et évolutions selon le secteur d'activité ou l'orientation stratégique
58	Tableau 17 : Effectifs en heures rémunérées pour la période du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018
58	Tableau 18 : Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1 ^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018
59	Tableau 19 : Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles 2017-2018
59	Tableau 20 : Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles
59	Tableau 21 : Liste des principaux projets en ressources informationnelles et autres ressources affectées
60	Tableau 22 : Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web en 2017-2018 – Site Web informationnel du Conseil
61	Tableau 23 : Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web en 2017-2018 – Développement de la prestation électronique de services (PES)
70	Tableau 24 : Assiduité des membres aux séances du conseil d'administration et de ses comités en 2017-2018
71	Tableau 25 : Rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés
72	Tableau 26 : Comité permanent et mandataire de la politique linguistique
72	Tableau 27 : Statut de la politique linguistique institutionnelle
72	Tableau 28 : Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011

Tableaux complémentaires

94	Tableau 29 : Aide financière du Conseil selon la discipline artistique en 2017-2018
94	Tableau 30 : Aide financière aux artistes et aux organismes selon la région administrative
95	Tableau 31 : Aide financière aux artistes et aux écrivains selon la discipline artistique
95	Tableau 32 : Aide financière aux artistes et aux écrivains selon la région administrative
96	Tableau 33 : Aide financière aux artistes et aux écrivains selon le type de soutien
97	Tableau 34 : Aide financière aux organismes selon la discipline artistique
97	Tableau 35 : Aide financière aux organismes selon la région administrative
98	Tableau 36 : Aide financière aux organismes selon le type de programme

Aide financière par discipline artistique selon le programme ou le volet en 2017-2018

98	Tableau 37 : Arts du cirque
99	Tableau 38 : Arts multidisciplinaires
99	Tableau 39 : Arts numériques
100	Tableau 40 : Arts visuels
100	Tableau 41 : Chanson
101	Tableau 42 : Cinéma et vidéo
102	Tableau 43 : Danse
103	Tableau 44 : Littérature et conte
103	Tableau 45 : Métiers d'art
104	Tableau 46 : Musique
105	Tableau 47 : Pluridisciplinaire
105	Tableau 48 : Recherche architecturale
106	Tableau 49 : Théâtre
106	Tableau 50 : Autres secteurs d'activités
107	Tableau 51 : Projets soutenus pour des activités internationales

DÉCLARATION DE L'AUTORITÉ ATTESTANT DE LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Québec, août 2018

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information, des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2017-2018 du Conseil des arts et des lettres du Québec donne une fidèle description de la mission, des mandats, des valeurs et des orientations stratégiques de celui-ci. Ce rapport présente les résultats par rapport aux engagements pris par le Conseil dans son plan stratégique, dans son plan annuel de gestion, dans sa déclaration de services aux citoyens et dans son plan d'action de développement durable. Ce rapport précise aussi les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus.

Afin d'évaluer le caractère plausible et la cohérence des informations présentées, un audit a été réalisé par un expert externe.

Je déclare que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion, de même que les contrôles qui leur sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2018.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Marie Jean', followed by a horizontal line.

ANNE-MARIE JEAN
Présidente-directrice générale

LETTRE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Madame Anne-Marie Jean

Présidente-directrice générale

Conseil des arts et des lettres du Québec

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le rapport annuel de gestion 2017-2018 du Conseil des arts et des lettres du Québec. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et par conséquent, nous n'émettons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué en s'appuyant sur les normes internationales de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les informations contenues dans le Rapport annuel de Gestion 2017-2018 du Conseil des arts et des lettres du Québec ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérentes.

Le responsable du mandat de validation du Rapport annuel de gestion 2017-2018

7



MICHEL PARÉ

CIA, CISA, CRISC, Actuaire

Auditeur interne certifié et Conseiller en management de risques

Juin 2018

MISSION

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ayant été nommé président le 6 juin 2018, j'ai pris connaissance des travaux qui ont monopolisé le conseil d'administration en 2017-2018 et je suis impressionné par la somme d'actions réalisées. En effet, le C.A. a approuvé l'attribution de l'aide financière aux organismes demandeurs de soutien à la mission, et a adopté les modalités et les critères d'admissibilité du programme d'aide financière pour les organismes et les artistes autochtones, la mise à jour de la Politique linguistique, le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2018, les orientations concernant les dénonciations d'inconduite et de harcèlement psychologique et sexuel au sein des organismes soutenus par le Conseil, la Procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles, la Politique d'acquisitions responsables, la révision de la Nétiquette, le nouveau *Guide d'utilisation des réseaux sociaux* et le Rapport annuel de gestion 2016-2017.

En outre, il a remodelé ses instances de consultation pour assouplir ses processus, créé deux comités ad hoc (sur la planification stratégique et la diffusion à l'ère numérique) et nommé leurs membres.

Il a aussi procédé à la nomination de la quatrième cohorte de Compagnes et Compagnons des arts et des lettres du Québec, attribuant une reconnaissance honorifique à 18 personnes qui ont enrichi notre culture par leurs réalisations exemplaires.

Pour réaliser ses activités, le Conseil disposait d'un budget de 115,5 M\$. Il a distribué 93 % de ce montant sous forme d'aide financière, versant 96,2 M\$ en subventions à 802 organismes artistiques et littéraires distincts, et 10,7 M\$ en soutien à 1 375 projets d'artistes et d'écrivains professionnels (31 % des montants accordés en bourses vont aux artistes des régions). Le budget accordé à l'administration pour remplir l'ensemble des fonctions liées à la mission du Conseil tout en répondant aux exigences gouvernementales qui balisent sa gestion représente 6,7 % des dépenses totales. L'exercice s'est terminé avec des états financiers équilibrés.

Les décisions du C.A. s'inscrivent dans la volonté d'entraîner des retombées structurantes pour le développement durable des arts et des lettres au Québec, et tiennent compte des besoins exprimés par les milieux concernés lors de diverses consultations.



En décembre 2017, la composition du C.A. a été modifiée par le départ de sa présidente et d'une de ses administratrices. Ma prédécesseure Marie Côté a fait bénéficier le Conseil de son expertise diversifiée en matière de gestion doublée d'une vision de développement et d'un dynamisme impressionnants. Elle a également contribué à accroître sa visibilité, notamment par la remise des insignes de l'Ordre des arts et des lettres. L'écrivaine Kim Thúy a présidé la commission consultative mise en place pour guider les orientations du Conseil en matière de diversité culturelle.

À elles ainsi qu'à tous les administrateurs, j'exprime mon admiration pour ce qui a été accompli en vue de développer efficacement et équitablement le soutien public aux arts et aux lettres. Cela témoigne d'un engagement, d'une rigueur et d'une générosité remarquables. Je suis enchanté de me joindre à cette équipe et ravi à la perspective de ce que nous accomplirons ensemble.

9

Le président,

SYLVAIN LAFRANCE

Une œuvre d'Annie Baillargeon inspirée de la mission du Conseil est désormais accrochée aux murs de nos nouveaux locaux montréalais. Parcourue d'étincelles qui déchirent la noirceur, elle représente une artiste à plusieurs étapes de son travail de recherche et de création, nous rappelant chaque jour l'importance de le soutenir.

À l'image du déménagement du bureau de Montréal, l'année a été marquée par de profonds mais salutaires changements. Une excellente planification a permis de réaliser tout ce qu'implique le déplacement de bureaux où s'accomplit depuis près de 25 ans un travail considérable, tout en procédant à un exercice d'évaluation quadriennale des organismes artistiques déterminant pour l'avenir.

Cette évaluation se fondait sur des orientations découlant de la volonté exprimée par le milieu, portées par un conseil d'administration dévoué et dynamique, et mises en œuvre par une équipe expérimentée et passionnée. Je les en remercie, ainsi que toutes les personnes qui ont participé à cet exercice exigeant en mettant à contribution leur expertise à titre de membre de comité.

Cette année, 84,6 M \$ ont été consacrés au soutien à la mission de 477 organismes ainsi qu'à la programmation spécifique de 107 autres. Par ailleurs, 427 organismes ont été soutenus pour diverses activités de création, de production et de diffusion, et 90 autres dans le cadre de partenariats territoriaux, afin qu'ils participent au développement culturel.

Il s'agit du plus gros investissement de l'histoire du Conseil et d'une étape majeure de la démarche entamée en 2013 et visant à attribuer des fonds publics, sur la base de l'excellence et de l'équité entre les générations, les régions et les diverses pratiques artistiques.

L'engouement suscité par la nouvelle formule de partenariat territorial s'est traduit par la signature de six nouvelles ententes, portant leur nombre total à 20, dans 16 régions du Québec. Leur succès repose sur l'engagement de 101 partenaires financiers, dont 69 municipalités régionales de comté, 30 villes, une administration régionale et un conseil des arts local.

Veiller à ce que nos programmes soient accessibles et inclusifs reste au cœur de nos préoccupations. Ainsi, le travail en étroite concertation avec des représentants des Premières Nations et des Inuits du Canada a mené à l'élaboration d'un nouveau programme adapté à la réalité des cultures autochtones ainsi qu'à leurs modes de création et de diffusion. Le programme sera offert en 2018-2019.

Le Plan d'action pour la diversité culturelle 2016-2019 s'est poursuivi, notamment par la promotion des œuvres et des artistes de la diversité dans les publications et les réseaux sociaux du Conseil ainsi que par l'accueil d'organismes au soutien à la mission.

Le Conseil a également adopté un nouveau plan d'action à l'égard des personnes handicapées, puis, dans ce contexte, il a créé et rendu disponible une mesure d'aide particulière pour les artistes en situation de handicap.

Réputé dans le monde pour la qualité de son offre culturelle visant l'enfance et la jeunesse, le Québec reconnaît l'importance de favoriser l'accès aux arts dès le plus jeune âge. Afin d'épauler ceux qui s'y consacrent, et grâce à des crédits supplémentaires destinés à cette fin, le Conseil a consacré 1,5 M \$ au renforcement et au rayonnement de l'offre culturelle dédiée à la jeunesse.

La création québécoise a continué à franchir les frontières et à s'illustrer à travers le monde, attestant le besoin d'élargir ses horizons artistiques et géographiques dans l'ensemble des disciplines. Le Conseil a consacré 6,4 M \$ au rayonnement international et soutenu la présence artistique québécoise à l'étranger dans 66 pays.

Les technologies numériques bouleversent le processus de création, les modes de production et les canaux de diffusion, offrant des perspectives nouvelles aux créateurs. Des mesures particulières rattachées au Plan culturel numérique du Québec ont été



mises en œuvre, se traduisant par l'attribution de 3,5 M \$ à divers projets.

Notre prestation électronique de services (PES) continue à croître en popularité : 8 200 artistes et écrivains y sont désormais inscrits; 76 % des demandes d'aide financière se font en ligne et 82 % des artistes et des écrivains nous transmettent par cette voie leur rapport d'utilisation de bourse. En cours d'exercice, la portée de la PES s'est progressivement étendue aux organismes artistiques.

En 2017-2018, le Conseil a accordé 10,7 M \$ en bourses à des individus pour soutenir 1375 projets artistiques et littéraires. Il a également attribué 125 000 \$ en prix à des artistes et à des écrivains s'étant démarqués par leur travail dans une région ou un secteur particulier. Les remises de prix et des insignes de l'Ordre des arts et des lettres du Québec sont autant d'occasions de souligner publiquement la vitalité de la création, l'apport d'artistes et d'écrivains à leur communauté et la force d'œuvres qui nous ont particulièrement impressionnés.

Le développement culturel durable et équitable est un enjeu collectif. C'est extrêmement stimulant de travailler avec des gens qui croient que les arts sont essentiels à la société. Je remercie les ministres Luc Fortin et Marie Montpetit pour l'appui qu'ils nous ont apporté et la confiance qu'ils nous ont témoignée, ainsi que nos partenaires municipaux, régionaux, nationaux et internationaux pour leur engagement et leur contribution.

Le succès des actions du Conseil repose sur les liens qui l'unissent au milieu qu'il dessert et le dialogue qu'il poursuit avec celui-ci. Cette complicité est entretenue quotidiennement par une équipe professionnelle et dévouée, dynamique et ingénieuse, à qui j'exprime ma plus vive reconnaissance.

ANNE-MARIE JEAN

Dans une perspective de développement culturel, le Conseil a pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques ainsi que de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger.

VISION

La création artistique et littéraire au cœur d'un univers culturel en mutation.

PRINCIPES ET VALEURS

Le Conseil souscrit à des principes et à des valeurs qui sont partagés par la communauté artistique et littéraire, et qui inspirent ses orientations :

- Le respect de l'autonomie et de la liberté de création des artistes et des écrivains;
- Le respect de l'indépendance artistique et administrative des organismes artistiques;
- La reconnaissance du mérite artistique par les pairs;
- La concertation avec les milieux artistique et littéraire;
- La rigueur et la transparence des modes d'attribution de l'aide financière.

ORIENTATIONS

- Soutenir la création d'œuvres originales, en tenant compte de la diversité des expressions.
- Favoriser le rayonnement et la promotion des productions artistiques et littéraires au Québec, ailleurs au Canada et à l'international.
- Appuyer le développement de nouveaux modèles de création, de diffusion et de gestion liés au virage numérique.
- Développer les orientations du CALQ en synergie avec les milieux artistique et littéraire.

CLIENTÈLES

- Les artistes et les écrivains professionnels
- Les organismes québécois sans but lucratif actifs dans les domaines relevant de la mission du Conseil
- Les professionnels des arts visuels, de l'architecture et des arts médiatiques tels que les commissaires indépendants

MANDAT, PRODUITS ET SERVICES

- Offrir aux écrivains, aux artistes professionnels et aux architectes des bourses destinées à soutenir la recherche et la création, le perfectionnement, les résidences au Québec et à l'étranger, les déplacements, la promotion, la commande d'œuvre et les spectacles littéraires ou de contes.
- Contribuer à la reconnaissance des créateurs par la remise de prix à la création et à l'excellence artistiques, et d'autres distinctions.
- Offrir aux organismes sans but lucratif et aux commissaires indépendants des programmes de subventions pour soutenir leur mission artistique, leur programmation et leurs projets de création et de production, de promotion, d'exploration et de déploiement numériques, de développement de marchés ou de diffusion, de circulation d'œuvres au Québec et hors Québec, d'accueil d'œuvres étrangères, d'organisation d'événements nationaux et internationaux et de développement de publics.
- Soutenir des associations professionnelles d'artistes, des regroupements nationaux et des organismes de services œuvrant dans le domaine des arts et des lettres.
- Attribuer des bourses et des subventions en s'appuyant sur une évaluation au mérite effectuée par des jurys, des comités consultatifs et des comités de sélection formés de pairs des milieux artistique et culturel.
- Offrir à ses clientèles des services en ligne en développant sa prestation électronique de services (PES).

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE, LOIS ET RÈGLEMENTS CONNEXES

Le Conseil est assujéti à sa loi constitutive, la Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec, à la Loi sur l'administration publique ainsi qu'à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Il applique les règles de gouvernance prescrites par ces lois.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de quinze membres incluant la présidente du conseil d'administration et la présidente-directrice générale. Au 31 mars 2018, trois postes sont vacants.

- Six membres se qualifient comme indépendants.
- Dix membres sont issus des domaines culturels dans lesquels le Conseil exerce ses attributions.
- Un membre est issu d'un autre domaine d'activités.
- Trois membres viennent de diverses régions du Québec, autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale (Gaspésie, Montérégie, Saguenay–Lac-Saint-Jean).
- Le conseil d'administration est composé de cinq femmes et de sept hommes.

LES COMITÉS

Les comités suivants soutiennent le conseil d'administration dans ses travaux :

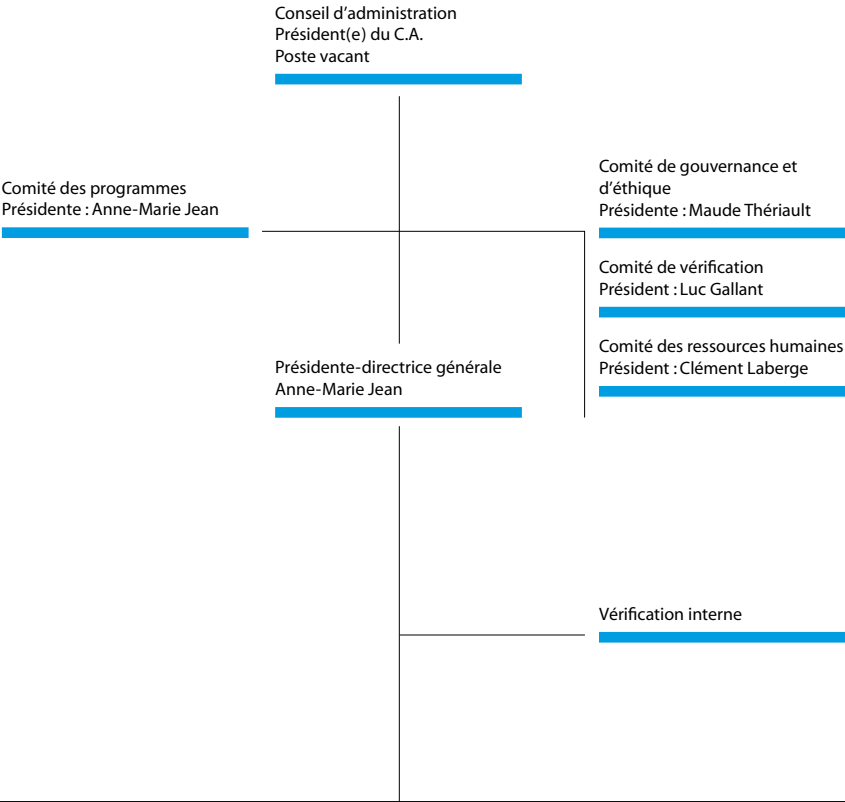
- Comité de gouvernance et d'éthique;
- Comité de vérification;
- Comité des ressources humaines;
- Comité des programmes;
- Comité ad hoc pour le Plan stratégique;
- Conseil de l'Ordre des arts et des lettres du Québec.

13

STRUCTURE ADMINISTRATIVE AU 31 MARS 2018

- Présidence-direction générale (PDG)
- Secrétariat général et Direction de la planification et des affaires institutionnelles (SPAI)
- Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale (DACAR)
- Direction du soutien aux organismes de création et de production (DOCP)
- Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international (DDRI)
- Direction des ressources humaines, de l'administration et du mécénat (DRHAM)
- Direction des technologies de l'information et de l'innovation (DTII)
- Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres (DCPAL)

Ministre de la Culture et des Communications
Ministre responsable de la Protection et de la
Promotion de la langue française - Députée de Crémazie
Marie Montpetit



Secrétariat général et Direction de la planification et des affaires institutionnelles Marie Daveluy	Direction des ressources humaines, de l'administration et du mécénat Louis-Yves Nolin	Direction des technologies de l'information et de l'innovation Sylvie Poirier	Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international Réjean Perron	Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale Céline Lavallée	Direction du soutien aux organismes de création et de production Véronique Fontaine	Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres Honorine Youmbissi
---	--	---	--	---	--	---



**QUEENS,
SCULPTURE CÉRAMIQUE
PAR FRANCE GONEAU
CONÇUE LORS DE SA
RÉSIDENTE AU STUDIO DU
QUÉBEC À NEW YORK.**

SCÉNOGRAPHIE D'EXPOSITION :

JEAN VERVILLE ARCHITECTE

CRÉDIT PHOTO :

MAXIME BROUILLET

AIDE FINANCIÈRE

Le Conseil a accordé

106,9 M \$ en bourses et subventions au milieu artistique professionnel québécois :
10,7 M \$ en soutien à 1 375 projets d'artistes et d'écrivains
31 % des montants accordés en bourses vont aux artistes des régions¹

96,2 M \$ en subventions à 802 organismes distincts

PARTENARIAT TERRITORIAL

Le Conseil a signé

6 nouvelles ententes impliquant
26 partenaires financiers

Ainsi, **20 ententes de partenariat territorial** sont en vigueur dans 16 régions du Québec, impliquant 101 partenaires financiers dont 69 MRC, 30 villes, une administration régionale et un conseil des arts local

SOUTIEN AUX ORGANISMES

Le Conseil a révisé son mode de soutien au fonctionnement des organismes pour proposer 2 nouveaux programmes de subventions.

477 organismes ont obtenu un soutien à la mission
 (généralement renouvelable pour 3 ans)

107 organismes ont été soutenus à la programmation spécifique
 (un soutien disponible en tout temps)

427 organismes ont obtenu un soutien pour leurs activités²
 et 90 organismes ont été soutenus dans le cadre d'ententes territoriales.

ART AUTOCHTONE

Le Conseil a travaillé, avec les communautés autochtones, à l'élaboration d'un nouveau programme, lequel est en cours d'approbation.

¹Régions autres que Montréal et la Capitale-Nationale.

²Activités de diffusion et de circulation d'œuvres au Québec, de reprises, de prospection, de diffusion et de développement hors Québec, d'accueil, de publication, accords de coopération, ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidences, entente OCCQ et autres subventions.

DÉVELOPPEMENT DURABLE, DIVERSITÉ CULTURELLE ET JEUNE PUBLIC

Le Conseil a poursuivi la mise en œuvre de son Plan d'action de développement durable (2015-2020) ainsi que de son Plan d'action pour la diversité culturelle (2016-2019) :

- 200 artistes ayant obtenu des bourses se disent issus de la diversité culturelle, soit 15,3 % de l'ensemble des boursiers. Le Conseil soutient également des organismes qui œuvrent pour ces clientèles.
- 60 professionnels du milieu des arts issus de la diversité culturelle ont siégé à des comités consultatifs, à des comités de sélection (ententes territoriales) et à des jurys du Conseil en 2017-2018. Ils représentent 15 % de l'ensemble des membres de ces comités et de ces jurys.

Grâce à des crédits supplémentaires destinés à cette fin, le Conseil a attribué 1,5 M \$ au renforcement et au rayonnement de l'offre culturelle dédiée à la jeunesse. Il a aussi accordé un soutien aux sorties scolaires (363 K \$).

ACCESSIBILITÉ, INNOVATION ET RAYONNEMENT

Le Conseil a rendu disponible une mesure d'aide pour artistes en situation de handicap.

Le Conseil a mis en œuvre des mesures particulières dans le cadre du Plan culturel numérique pour le Québec : 3,5 M \$ ont été accordés en 2017-2018.

Il a mis sur pied un comité consultatif sur la diffusion à l'ère numérique.

Il a poursuivi la mise en œuvre de sa prestation électronique de services (PES). Au 31 mars 2018 :

- Plus de 8 200 artistes et écrivains sont inscrits à la PES
- La proportion des transactions effectuées par la PES atteint 76 % pour les demandes d'aide financière et 82 % pour le dépôt des rapports d'utilisation de bourses
- Les organismes peuvent suivre en ligne l'évolution des demandes qu'ils ont transmises et mettre à jour leurs coordonnées
- Deux premiers formulaires pour les organismes en arts de la scène et en arts multidisciplinaires sont disponibles en ligne, soit pour les demandes de soutien pour la diffusion au Québec et à l'extérieur du Québec

Le Conseil a contribué au rayonnement international du Québec et de sa culture par le soutien à la présence artistique québécoise à l'étranger dans 66 pays.

Il a accordé 125 000 \$ en prix et reconnaissances et a nommé 18 nouvelles Compagnes et nouveaux Compagnons des arts et des lettres du Québec.

Tableau 1

REVENUS ET DÉPENSES DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
DISPONIBILITÉ POUR ENGAGEMENTS	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernement du Québec	114 602 625	109 946 896	107 713 446	94 717 964	90 008 572	89 967 354
- Aide financière	107 358 680	102 906 425	100 921 800	87 850 948	83 414 776	83 326 528
- Administration	7 243 945	7 040 471	6 791 646	6 867 016	6 593 796	6 640 826
Intérêts et autres revenus	531 712	355 255	352 346	356 195	501 066	480 143
Revenus totaux	115 134 337	110 302 321	108 065 792	95 074 159	90 509 638	90 447 497
Retours de bourses ou de subventions des années antérieures ¹	354 696	261 810	320 816	602 495	2 492 038	3 054 000
Total Disponibilité pour engagements	115 489 033	110 564 131	108 386 608	95 676 654	93 001 676	93 501 497
ENGAGEMENTS						
Aide financière	107 715 375	103 168 235	101 244 616	88 453 444	85 905 543	86 361 306
- Bourses aux artistes et aux écrivains professionnels	10 650 255	10 246 934	9 986 785	10 263 436	10 440 836	10 487 886
- Subventions aux organismes	96 229 654	92 414 070	90 806 673	77 329 509	69 711 477	68 095 529
- Subventions d'appariement dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture ²	0	0	0	250 000	5 156 507	7 067 481
- Programme des classes d'entraînement dans le domaine de la danse professionnelle ³	71 353	96 178	83 042	0	0	0
- Comités et jurys	764 113	411 053	368 116	610 499	596 723	710 410
Administration	7 747 307	7 395 745	7 141 311	7 222 608	7 089 318	7 103 509
TOTAL ENGAGEMENTS	115 462 682	110 563 980	108 385 927	95 676 052	92 994 861	93 464 815
(Déficit) / excédent d'exercice	26 351	151	681	602	6 815	36 682
Excédent cumulé au début	62 347	62 196	61 515	60 913	54 098	17 416
Excédent cumulé à la fin	88 698	62 347	62 196	61 515	60 913	54 098

¹ Les retours de bourses ou de subventions accordées au cours des exercices antérieurs sont présentés en annulation des dépenses de l'exercice 2017-2018 aux états financiers.

² Depuis 2015-2016, le versement de l'aide financière est effectué par le MCC. La gestion du programme Mécénat Placements Culture relève du MCC depuis le 11 janvier 2016.

³ En 2015-2016, le MCC a transféré au Conseil le Programme des classes d'entraînement dans le domaine de la danse professionnelle.



**MANHATTAN AU LEVANT,
PARADIGME OBJET,
ŒUVRE DE JULIEN BOILY,
LAURÉAT DU PRIX
CRÉATEUR DE L'ANNÉE
AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN.**

CRÉDIT PHOTO :
JULIEN BOILY

PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Le Conseil des arts et des lettres du Québec est une société d'État qui relève de la ministre de la Culture et des Communications. Sa mission est de soutenir la pratique professionnelle des artistes et des écrivains québécois ainsi que la mission, la programmation, les activités et le rayonnement des organismes artistiques et littéraires à but non lucratif. Ces artistes et organismes sont à l'origine de l'offre artistique foisonnante présentée chaque semaine aux publics québécois de la culture, du citoyen curieux au consommateur érudit et passionné.

Le Conseil est un organisme autre que budgétaire régi par sa loi constitutive et la loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Son Plan stratégique 2012-2016 a été prolongé de deux ans et bonifié, à la demande du ministère de la Culture et des Communications, afin de pouvoir éventuellement s'arrimer à la nouvelle politique québécoise de la culture et à son plan d'action. Le Conseil a suivi de près le déroulement des travaux entourant cette nouvelle politique et a consulté ses propres clientèles afin d'actualiser son plan stratégique à venir.

Ce rapport annuel est donc le dernier couvrant les orientations stratégiques adoptées au cours des 6 dernières années et dans le cadre desquelles 19 cibles sur 20 ont été atteintes à 100 %³. Grâce à ce travail, le Conseil est aujourd'hui en mesure de proposer de nouvelles approches de soutien pour les artistes de toutes origines et pour les organismes culturels, par la mise en œuvre de programmes plus souples, plus accessibles et plus équitables.

Le milieu artistique et littéraire professionnel québécois est riche, diversifié, talentueux, critique et présent sur la place publique. Le Conseil demeure attentif à ses multiples besoins, avec une attention particulière à l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes et des travailleurs culturels, puisque ceux-ci sont au cœur de notre univers culturel en mutation.

³ Deux cibles ont dû être suspendues au cours de la mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2016. Voir le sommaire des résultats à la p.24.

RAPPEL DU PLAN STRATÉGIQUE ET DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Les principaux engagements pris par le Conseil en lien avec son Plan stratégique et sa Déclaration de services aux citoyens peuvent être consultés sur son site Web.

Rappelons que le Plan stratégique 2012-2016 a été prolongé et bonifié, à la demande du ministère de la Culture et des Communications, pour y inclure les exercices 2016-2017 et 2017-2018. Cette prolongation est présentée dans le tableau synoptique paru en 2016.

Pour consulter ces documents:

Conseil des arts et des lettres du Québec (2016). Plan stratégique 2012-2018 (Tableau synoptique - prolongation pour les exercices 2016-2017 et 2017-2018)

<https://www.calq.gouv.qc.ca/a-propos/politique-et-plans-daction/plans-daction/plan-strategique/>

Conseil des arts et des lettres du Québec (2017). Déclaration de services aux citoyens.

<https://www.calq.gouv.qc.ca/a-propos/qui-sommes-nous/declaration-de-services-aux-citoyens/>

MISSION DU CALQ :

Dans une perspective de développement culturel, le CALQ a pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques, ainsi que la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs oeuvres au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger.

VISION :

La création artistique et littéraire au coeur d'un univers culturel en mutation.

ENJEU 1 La création, levier du développement culturel	
ORIENTATION 1 Soutenir la création d'oeuvres originales en tenant compte de la diversité des expressions	ORIENTATION 2 Favoriser le rayonnement et la promotion des productions artistiques et littéraires au Québec, ailleurs au Canada et à l'international
AXE 1 Un soutien financier adapté et diversifié	AXE 2 Une présence artistique affirmée sur différentes plateformes et dans les pôles majeurs de diffusion culturelle
OBJECTIF 1 : SOUTENIR LA CRÉATION ET LA PRODUCTION ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE PAR DES INVESTISSEMENTS CIBLÉS Indicateur 1.1 - Nature et ampleur de l'aide accordée à la création-production Cible 1.1.1 - 135 projets ciblés soutenus, au 31 mars 2018	OBJECTIF 4 : MISER SUR LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET LA PRÉSENCE DE PRODUCTIONS QUÉBÉCOISES DANS LES PÔLES MAJEURS DE DIFFUSION Indicateur 4.1 - Nature du soutien accordé à la circulation des artistes et des productions Cible 4.1.1 - Au moins deux projets structurants en matière de circulation et de diffusion au Québec soutenus, au 31 mars 2018 Cible 4.1.2 - Soutien à la présence collective québécoise hors Québec dans le cadre de trois événements majeurs, par année Cible 4.1.3 - Des projets soutenus en partenariat avec des pôles de diffusion majeurs au Québec Indicateur 4.2 - Nombre de pays visités par les artistes et les organismes découlant d'un soutien du CALQ aux activités internationales Indicateur 4.3 - Processus d'encadrement de l'action internationale du CALQ Cible 4.3.1 - Un cadre d'intervention internationale adopté au 31 mars 2017
OBJECTIF 2 : ENCOURAGER L'EXCELLENCE ARTISTIQUE, L'INNOVATION ET LE SUCCÈS DES MEILLEURES PRODUCTIONS QUÉBÉCOISES PAR DES MESURES DE RECONNAISSANCE Indicateur 2.1 - Nombre et nature des mesures de reconnaissance accordées	
OBJECTIF 3 : CONSOLIDER LES PARTENARIATS FAVORISANT LA DIVERSIFICATION DES INVESTISSEMENTS ET LA VITALITÉ CULTURELLE DES TERRITOIRES Indicateur 3.1 - Nombre et nature des initiatives prises en matière d'action territoriale concertée Cible 3.1.2 - Un nouveau programme territorial en œuvre au 31 mars 2017 Cible 3.1.3 - Des discussions sur le nouveau programme territorial entreprises dans chacune des régions au 31 mars 2018	
ENJEU 2 Le virage numérique	

* Prolongation pour les exercices 2016-17 et 2017-18 adoptée par le CA du 9 mai 2016.

ORIENTATION 3

Appuyer le développement de nouveaux modèles de création, de diffusion et de gestion liés au virage numérique

AXE 3 :

De nouvelles mesures de soutien et de nouveaux services pour les clientèles

OBJECTIF 5 : FAVORISER L'INTÉGRATION DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES PAR DES MESURES DE SOUTIEN DANS L'ENSEMBLE DES DISCIPLINES

Indicateur 5.1 - Nombre et nature des mesures mises en œuvre par le CALQ en vue d'adapter son soutien au virage numérique

Cible 5.1.4 - Un soutien à des projets novateurs découlant du Plan culturel numérique du Québec

Cible 5.1.5 - Premiers impacts du virage numérique documentés au 31 mars 2017

OBJECTIF 6 : METTRE À PROFIT L'UTILISATION DES SERVICES EN LIGNE POUR LES CLIENTÈLES DU CALQ

Indicateur 6.1 - Développement d'outils relatifs à la prestation électronique de services (PES)

Cible 6.1.2 - Une gestion en ligne des demandes de soutien aux projets pour les organismes, au 31 mars 2018

ORIENTATION 4

Développer les orientations du CALQ en synergie avec les milieux artistique et littéraire

AXE 4 :

La concertation et la documentation des réalités du milieu

OBJECTIF 7 : CONCERTER ET PARTAGER L'INFORMATION SUR LES ENJEUX DES ARTS ET DES LETTRES AVEC LES MILIEUX CONCERNÉS

Indicateur 7.3 - Les mesures découlant des chantiers de réflexion du CALQ

Cible 7.3.1 - Des mesures misant sur la souplesse en faveur des clientèles, en œuvre au 31 mars 2018

Cible 7.3.2 - Une mesure en soutien aux modèles innovants et au partage de services, en œuvre au 31 mars 2018

Cible 7.3.3 - Un plan d'action sur la diversité culturelle rendu public et en vigueur au 31 mars 2017

Cible 7.3.4 - Une structure consultative renouvelée au 31 mars 2018

OBJECTIF 8 : POURSUIVRE LES COLLABORATIONS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES, NOTAMMENT SUR LES CONDITIONS DE PRATIQUE DES CRÉATEURS

Indicateur 8.1 - État d'avancement des projets en cours

Cible 8.1.2 - Participation du CALQ aux comités consultatifs et de concertation de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) et de l'OPSAC, le réseau des Organismes publics de soutien aux arts du Canada

RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE

Tableau 2:
SOMMAIRE DES RÉSULTATS LIÉS AU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016 ET À SA PROLONGATION 2016-2018

Objectif	Indicateur (n° cible)	Cible prévue dans le Plan stratégique	Résultats 2017 2018	Résultats 2016 2017	Résultats 2015 2016	Résultats 2014 2015	Résultats 2013 2014	Résultats 2012 2013	Cible atteinte en %	Page
AXE 1										
Objectif 1	1.1 (1.1.1)	135 projets	12	18	38	49	10	5	98	25
Objectif 2	2.1 (2.1.1)	4 nouveaux prix	—	—	2	0	0	3	100	26
Objectif 3	3.1 (3.1.1)	3 ententes	—	—	0	2	1	2	100	-
	3.1 (3.1.2)	1 programme	—	Réalisé	—	—	—	—	100	27
	3.1 (3.1.3)	Discussions/ régions	2 régions	15 régions	—	—	—	—	100	28
	3.2 (3.2.1)	8 journées	—	—	1	0	1	6	100	-
	3.3 (3.3.1)	0,5 M\$	—	—	0*	585 390 \$	612 885 \$	374 649 \$	100	-
AXE 2										
Objectif 4	4.1 (4.1.1)	2 projets	1	0	0	0	0	1	100	29
	4.1 (4.1.2)	3 événements	7	7	7	6	6	5	100	30
	4.1 (4.1.3)	Des projets	9 projets	7 projets	—	—	—	—	100	30
	4.2	s.o.**	66	66	63	63	65	68	s.o.**	30
	4.3 (4.3.1)	1 cadre	—	1	—	—	—	—	100	31
AXE 3										
Objectif 5	5.1 (5.1.1)	1 discipline	—	—	3	3	2	1	100	-
	5.1 (5.1.2)	11 disciplines	—	—	s.o.*	s.o.*	1	6	64	-
	5.1 (5.1.3)	2 ententes	—	—	0	1	0	2	100	-
	5.1 (5.1.4)	Des projets	20 projets	20 projets	—	—	—	—	100	32
	5.1 (5.1.5)	1 rapport	—	Rapport déposé	—	—	—	—	100	32
Objectif 6	6.1 (6.1.1)	s.o.**	—	—	—	—	—	—	s.o.**	-
	6.1 (6.1.2)	Demandes en ligne (proj. org.)	2 programmes disponibles	En cours	—	—	—	—	s.o.**	32
AXE 4										
Objectif 7	7.1 (7.1.1)	10 activités	—	—	1	4	3	4	100	-
	7.2	s.o.**	—	—	38	38	31	31	s.o.**	-
	7.3 (7.3.1)	Des mesures	2	4	—	—	—	—	100	33
	7.3 (7.3.2)	1 mesure	—	Réalisé (16 projets)	—	—	—	—	100	33
	7.3 (7.3.3)	1 plan	—	Réalisé	—	—	—	—	100	33
	7.3 (7.3.4)	1 structure	Réalisé	En cours	—	—	—	—	s.o.**	34
	8.1 (8.1.1)	5 ans	—	—	s.o.*	s.o.*	1	3	80	-
Objectif 8	8.1 (8.1.2)	Des participations	Réalisé	Réalisé	—	—	—	—	100	35

* Ne s'applique plus en raison de l'abolition de la mesure en question.

** Cet indicateur ne comprend pas de cible chiffrée.

_ Ne s'applique pas à cet exercice ou cible atteinte.

Les résultats ici présentés ne concernent que les objectifs, les indicateurs et les cibles retenus dans le cadre de la prolongation du plan pour les exercices 2016-2017 et 2017-2018, avec leur numérotation correspondante, comme ils figurent au tableau synoptique présenté à la page 22.

ENJEU 1 : La création, levier du développement culturel

ORIENTATION 1: Soutenir la création d'œuvres originales en tenant compte de la diversité des expressions

AXE 1: Un soutien financier adapté et diversifié

OBJECTIF 1: Soutenir la création et la production artistique et littéraire par des investissements ciblés

INDICATEUR 1.1 – Nature et ampleur de l'aide accordée à la création-production

CIBLE 1.1.1 – 135 projets ciblés soutenus, au 31 mars 2018

CIBLE ATTEINTE À 98 %

RÉSULTATS

Le soutien à la création et à la production est au cœur de la mission du Conseil. Celui-ci y a consacré, pour l'exercice 2017-2018, 62 % de l'aide financière totale attribuée, soit 66,5 M \$.

Quatre-vingt-cinq pour cent de l'aide aux artistes et aux écrivains, soit 9,1 M \$, a été attribué sous forme de bourses afin de soutenir directement la création et la production, à travers différents programmes : recherche et création, commande d'œuvres, spectacles littéraires ou de contes, création et développement de contenus culturels numériques originaux, prix à la création artistique ou séjours en studio de création et en atelier-résidence.

Le soutien à la création et à la production accordé aux organismes artistiques et littéraires québécois atteint 57,4 M \$ et représente 60 % de toute l'aide accordée aux organismes. Cette aide transite par les programmes de soutien à la mission et à la programmation spécifique autant que par le soutien aux activités.

Les projets ciblés

Afin de favoriser la diversité des pratiques de création dans toutes les régions du Québec, le Conseil s'est donné pour objectif de cibler 135 projets de création et de production reliés à des enjeux précis.

Les enjeux ciblés pour l'exercice 2017-2018 sont : les projets dont la réalisation est dans une autre langue que le français ou l'anglais (un projet retenu), le soutien à des projets de création ou de production qui prolongent la durée de vie des œuvres par une adaptation dans une autre langue ou dans une autre forme d'art (neuf projets) ainsi que des projets de création en littérature et en cinéma de genre – policier, fantaisie, horreur ou science-fiction (deux projets).

Le Conseil a donc repéré, au cours de l'exercice, un total de douze projets contribuant à la diversité des expressions. Le décompte de la cible, établie à 135 projets, s'élève à 132 projets ciblés au 31 mars 2018 (98 %).

OBJECTIF 2: Encourager l'excellence artistique, l'innovation et le succès des meilleures productions québécoises par des mesures de reconnaissance

INDICATEUR 2.1 – Nombre et nature des mesures de reconnaissance accordées⁴

RÉSULTATS

Afin de favoriser la promotion des arts et des lettres, le Conseil a remis, au cours de l'exercice, 125 000 \$ en prix et reconnaissances, selon différentes catégories. Les prix peuvent récompenser une œuvre marquante dans une discipline ou un champ d'intervention précis, désigner un créateur, une créatrice ou une œuvre de l'année dans une région, ou reconnaître l'apport d'un artiste dans sa communauté.

Par ces mesures de reconnaissance, le Conseil souhaite souligner la qualité des œuvres, des démarches artistiques exceptionnelles et des projets de création, de production et de rayonnement qui se distinguent.

La liste des lauréats des prix attribués par le Conseil suit le tableau 3.

Tableau 3

PRIX ET RECONNAISSANCES ACCORDÉS PAR LE CONSEIL

	2017-2018		2016-2017		2015-2016		2014-2015		2013-2014		2012-2013	
	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$
Bourses de carrière	-	-	2	60 000	5	150 000	5	220 000	6	250 000	5	220 000
Prix dans une discipline artistique ou un champ d'intervention	4	40 000	4	40 000	4	35 000	4	35 000	6	42 000	6	42 000
Prix à la création artistique en région :	-	-	-	-	-	-	-	-	2	10 000	16	80 000
Prix du CALQ – Œuvre de l'année	6	30 000	9	45 000	7	35 000	9	45 000	7	35 000	-	-
Prix du CALQ – Créateur ou Créatrice de l'année	9	45 000	7	35 000	9	45 000	7	35 000	7	35 000	-	-
Prix du CALQ – Œuvre de la relève à Montréal	1	5 000										
Prix du CALQ – Meilleure tournée internationale ou au Canada et aux États-Unis (en alternance)	-	-	1	10 000	1	10 000	1	10 000	1	10 000	1	10 000
Prix du CALQ – Développement de publics et de marchés	-	-	1	2 000	1	2 000	-	-	-	-	-	-
Prix du CALQ – Artiste dans la communauté	1	5 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	21	125 000	24	192 000	27	277 000	26	345 000	29	382 000	28	352 000

⁴ Cet indicateur ne comprend pas de cible pour l'exercice 2017-2018.

LAURÉATS DES PRIX ET RECONNAISSANCES DU CONSEIL EN 2017-2018

Prix du CALQ – Créateur ou Créatrice de l'année en région (5 000 \$ par prix)

- Pascale Archambault (Arts visuels) / Centre-du-Québec
- Jean-François Beauchemin (Littérature) / Laurentides
- Julien Boily (Arts visuels) / Saguenay—Lac-Saint-Jean
- Jocelyn Boisvert (Littérature) / Îles-de-la-Madeleine
- Pierre Durette (Arts visuels) / Bas-Saint-Laurent
- Chloé Leriche (Cinéma et vidéo) / Mauricie
- Jacques Marchand (Musique) / Abitibi-Témiscamingue
- Pierre Ouellet (Littérature) / Montérégie
- Gil Pître (Arts visuels) / Gaspésie

Prix du CALQ – Œuvre de l'année en région (5 000 \$ par prix)

- Collectif d'artistes BGL : Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère, Nicolas Laverdière (Arts visuels) / Capitale-Nationale
- Lisa Creskey (Métiers d'art) / Outaouais
- Yolande Harvey (Arts visuels) / Lanaudière
- William Lessard Morin (Littérature) / Côte-Nord
- Stéphanie Morissette (Arts visuels) / Estrie
- Nicolas Paquin (Littérature) / Chaudière-Appalaches

Prix du CALQ dans une discipline artistique ou un champ d'intervention (10 000 \$ par prix)

- Manuel Roque (Danse) – Prix du CALQ pour la meilleure œuvre chorégraphique
- Julien Bilodeau (Musique) – prix Opus du Compositeur de l'année
- Christine Beaulieu (Théâtre) – prix Michel-Tremblay – pour le meilleur texte dramatique porté professionnellement à la scène
- Stéphane Larue (Littérature) – Prix des libraires du Québec dans la catégorie « Roman québécois »

Prix du CALQ – Artiste dans la communauté (5 000 \$)

- André Pappathomas (Musique)

Prix du CALQ – Œuvre de la relève à Montréal (5 000 \$)

- Stéfanie Clermont (Littérature)

27

OBJECTIF 3: Consolider les partenariats favorisant la diversification des investissements et la vitalité culturelle des territoires

INDICATEUR 3.1 – Nombre et nature des initiatives prises en matière d'action territoriale concertée

CIBLE 3.1.2 – Un nouveau programme territorial en œuvre au 31 mars 2017

CIBLE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

Le nouveau programme territorial du Conseil a été lancé en février 2016, comme en témoigne le rapport annuel 2015-2016 (p. 27).

CIBLE ATTEINTE À 100 %**RÉSULTATS**

Complétant la mise en œuvre du nouveau programme de partenariat territorial, des discussions autour de projets d'ententes ont eu cours à Montréal et à Laval. Six nouvelles ententes ont été signées, en 2017-2018, entre le Conseil et ses partenaires territoriaux. Il s'agit d'ententes au Saguenay–Lac-Saint-Jean, en Estrie, au Nord-du-Québec (secteur Jamésie), en Gaspésie et en Montérégie (2). Ainsi, au 31 mars 2018, 20 ententes entre le Conseil et ses partenaires territoriaux étaient en vigueur dans 16 régions administratives du Québec. En voici le détail :

Tableau 4 :

ENTENTES TERRITORIALES DU CONSEIL EN VIGUEUR EN 2017-2018

Région	État d'avancement	Période couverte par l'entente
Bas-Saint-Laurent	Entente en cours	2016-2019
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Entente signée	2017-2020
Capitale-Nationale	Entente en cours (MRC)	2017-2020
	Entente en cours (Ville de Québec)	2016-2019
Mauricie	Entente en cours	2016-2019
Estrie	Entente signée	2017-2020
Montréal	Projet d'entente en discussion	s.o.
Outaouais	Entente en cours	2015-2018
Abitibi-Témiscamingue	Entente en cours	2016-2019
Côte-Nord	Entente en cours	2016-2019
Nord-du-Québec	Entente signée (secteur Jamésie)	2017-2020
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Entente signée (Gaspésie)	2017-2020
	Entente en cours (Îles-de-la-Madeleine)	2016-2019
Chaudière-Appalaches	Entente en cours	2017-2020
Laval	Entente en cours	2015-2018
Lanaudière	Entente en cours	2016-2019
Laurentides	Entente en cours	2017-2020
Montérégie	Entente en cours (Montérégie-Ouest)	2017-2020
	Entente signée (Montérégie-Est)	2017-2020
	Entente signée (Longueuil)	2017-2020
Centre-du-Québec	Entente en cours	2017-2020

ORIENTATION 2: Favoriser le rayonnement et la promotion des productions artistiques et littéraires au Québec, ailleurs au Canada et à l'international

AXE 2: Une présence artistique affirmée sur différentes plateformes et dans les pôles majeurs de diffusion culturelle

OBJECTIF 4: Miser sur la mobilité des artistes et la présence de productions québécoises dans les pôles majeurs de diffusion

INDICATEUR 4.1 – Nature du soutien accordé à la circulation des artistes et des productions

CIBLE 4.1.1 – Au moins deux projets structurants en matière de circulation et de diffusion au Québec soutenus, au 31 mars 2018

CIBLE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

Le Conseil a soutenu, en 2017-2018, l'Agora des Arts pour la réalisation d'un projet de concertation en vue d'accroître la fréquentation des œuvres par les jeunes publics et de favoriser la circulation des œuvres pour l'enfance et la jeunesse en Abitibi-Témiscamingue. Ce projet structurant s'ajoute à celui consacré à la circulation de la musique, du Conseil québécois de la musique (CQM), désigné dans le rapport annuel 2012-2013 (p. 29) comme projet structurant. La cible est donc atteinte à 100%.

Par ailleurs, le soutien du Conseil en matière de circulation des artistes et des œuvres sur l'ensemble du territoire québécois s'élève à 1,3 M\$. Cette aide se décline principalement en deux programmes, présentés au tableau suivant.

Tableau 5

SOUTIEN À LA CIRCULATION AU QUÉBEC

	2017-2018		2016-2017		2015-2016		2014-2015		2013-2014		2012-2013	
Programme	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$
Bourses de déplacement au Québec (artistes)	31	28 506	11	10 827	21	19 697	43	20 785	26	17 800	30	20 890
Projets de diffusion d'œuvres au Québec (organismes)	100	1 261 100	113	1 416 000	133	1 322 383	142	1 436 688	130	1 400 230	122	1 369 050
Total		1 289 606		1 426 827		1 342 080		1 457 473		1 418 030		1 389 940

CIBLE 4.1.2 – Soutien à la présence collective québécoise hors Québec dans le cadre de trois événements majeurs, par année

CIBLE ANNUELLE ATTEINTE À 100 %

productions québécoises dans les pôles majeurs de diffusion à l'international. Sept événements majeurs ont accueilli nos créateurs et leurs œuvres au cours de l'année, certains inscrivant même le Québec comme invité d'honneur, ce qui en fait une vitrine de choix pour les productions artistiques d'ici. En 2017-2018, le Conseil a donc soutenu la présence d'artistes québécois à l'étranger, notamment dans les événements internationaux suivants :

- Festival international de danse contemporaine de la Biennale Danza de Venise (Italie) : soutien à trois compagnies de danse
- Festival Fringe d'Édimbourg (Royaume-Uni) : soutien à trois compagnies de danse, de théâtre et des arts du cirque
- Festival du Jamais Lu de Paris (France) : soutien à la présence de sept artistes de théâtre
- Salon du livre et de la presse de Genève (Suisse) : soutien à la présence de trois écrivains
- Le Québec à la Villette (France) : soutien à trois compagnies de théâtre et des arts du cirque
- Vitrites numériques : soutien au groupe Molior pour la diffusion de quatre œuvres d'artistes québécois en arts numériques dans le cadre de deux événements :
 - La Biela Noc à Kosice et à Bratislava (Slovaquie);
 - Le Festival Signal à Prague (République tchèque).

CIBLE 4.1.3 – Des projets soutenus en partenariat avec des pôles de diffusion majeurs au Québec

RÉSULTATS

CIBLE ATTEINTE À 100 %

partenariat avec Télé-Québec pour le soutien de six projets de création de contenus culturels numériques originaux diffusés sur La Fabrique culturelle. Deux autres projets de création d'œuvres numériques ont été soutenus en partenariat avec la Place des Arts ainsi qu'un projet pour la production d'une œuvre issue de la diversité culturelle et présentée à l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme de la Place des Arts.

INDICATEUR 4.2 – Nombre de pays visités par les artistes et les organismes découlant d'un soutien du CALQ aux activités internationales⁵

RÉSULTATS

Le Conseil a soutenu la présence d'artistes et d'organismes québécois dans 66 pays en 2017-2018, notamment grâce aux bourses de déplacement, aux possibilités de séjourner dans un studio ou un atelier-résidence, ou grâce aux subventions à la diffusion des œuvres à l'extérieur du Québec. Parmi les pays les plus fréquentés, outre le Canada, on retrouve la France, les États-Unis, l'Allemagne, la Belgique, la Chine, l'Italie, le Royaume-Uni, le Mexique, la Suisse et l'Espagne.

Tableau 6

NOMBRE DE PAYS VISITÉS PAR LES ARTISTES ET LES ORGANISMES

⁵ Cet indicateur ne comprend pas de cible.

Programme	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Bourses de déplacement hors Québec et studios et ateliers-résidences (artistes)	61	59	54	52	55	61
Programmes de tournées ou de circulation hors Québec (organismes)	37*	43*	44*	46*	47*	43*
Total	66	66	63	63	65	68

* Pays déjà inclus pour la plupart au nombre indiqué pour les bourses, à quelques exceptions près.

INDICATEUR 4.3 – Processus d’encadrement de l’action internationale du CALQ

CIBLE 4.3.1 – Un cadre d’intervention internationale adopté au 31 mars 2017

CIBLE ATTEINTE À 100 %

Le cadre d’intervention internationale du CALQ a été approuvé par son conseil d’administration en décembre 2016, comme inscrit au rapport annuel 2016-2017 (p. 29).

Afin de faire rayonner les talents artistiques et littéraires québécois à travers le monde, le Conseil a consacré, en 2017-2018, près de 6,4 M \$ aux activités des artistes et des organismes à l’international, que ce soit pour le soutien à la mobilité des artistes et des compagnies, pour des séjours en studios et en ateliers-résidences, pour de la prospection, du développement, de la diffusion ou de la tournée à l’extérieur du Québec. Ce montant inclut aussi le soutien pour de l’accueil d’œuvres ou d’artistes de l’étranger.

Le Conseil a instauré de nouveaux partenariats donnant lieu à des résidences de création à l’étranger, notamment à un programme de résidences chorégraphiques avec le Centre international pour la culture contemporaine Tabakalera, le Centre international de création chorégraphique Dantzaz et la direction de la culture de la province autonome de Gipuzkaoko, au Pays basque. Il a également signé une entente de coopération avec le centre national des écritures du spectacle La Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon (France) pour un programme d’échanges d’artistes et d’ateliers-résidences dans le domaine du théâtre pour l’enfance et la jeunesse, ainsi qu’avec la Ville de Nantes et le lieu unique, scène nationale de Nantes, pour des échanges d’artistes en arts visuels.

Le Conseil a aussi renouvelé ses ententes avec la British School at Rome (Italie) pour la poursuite du programme de résidences en recherche architecturale ainsi qu’avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et Wallonie-Bruxelles International (Belgique) pour la poursuite du programme d’échanges d’artistes et d’ateliers-résidences dans les domaines de la littérature, de la bande dessinée et de la littérature pour la jeunesse.

ENJEU 2: Le virage numérique

ORIENTATION 3: Appuyer le développement de nouveaux modèles de création, de diffusion et de gestion liés au virage numérique

AXE 3: De nouvelles mesures de soutien et de nouveaux services pour les clientèles

OBJECTIF 5: Favoriser l'intégration des technologies numériques par des mesures de soutien dans l'ensemble des disciplines

INDICATEUR 5.1 – Nombre et nature des mesures mises en œuvre par le CALQ en vue d'adapter son soutien au virage numérique

CIBLE 5.1.4 – Un soutien à des projets novateurs découlant du Plan culturel numérique du Québec

CIBLE ATTEINTE À 100%

En appui au virage numérique, le Conseil a soutenu 20 projets au cours de l'exercice 2017-2018, soit 11 projets d'artistes professionnels et 9 projets d'organismes, pour un montant total de 963 000 \$.

Lancée en 2016, cette mesure s'ajoute aux nombreuses initiatives menées par le Conseil pour soutenir des projets novateurs dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec.

CIBLE 5.1.5 – Premiers impacts du virage numérique documentés au 31 mars 2017

CIBLE ATTEINTE À 100%

Le rapport annuel du CALQ aux pratiques artistiques numériques – un bilan a été déposé le 30 mars 2017, comme inscrit au rapport annuel 2016-2017 (p. 30). Ce rapport a fait l'objet d'une mise à jour en janvier 2018 et il a contribué au suivi du Plan culturel numérique du Québec.

Au 31 mars 2018, les sommes totales investies au cours des sept dernières années par le Conseil en soutien au virage numérique dans le domaine des arts et des lettres s'élèvent à 21,7 M \$.

OBJECTIF 6: Mettre à profit l'utilisation des services en ligne pour les clientèles du CALQ

INDICATEUR 6.1 – Développement d'outils relatifs à la prestation électronique de services (PES)

CIBLE 6.1.2 – Une gestion en ligne des demandes de soutien aux projets pour les organismes, au 31 mars 2018

RÉSULTATS

La mise en œuvre progressive du service Mon dossier CALQ permet au Conseil d'effectuer graduellement via le Web ses principaux échanges avec sa clientèle et facilite le dépôt des demandes, les suivis et la reddition de comptes. La PES permet également d'automatiser certaines tâches administratives et de diminuer le délai de traitement des dossiers. Elle couvre maintenant l'ensemble du cycle des demandes pour les artistes et les écrivains. On compte plus de 8 200 inscrits et la proportion de demandes d'aide financière qui ont transité par la PES s'élève à 76 %. Quant aux rapports d'utilisation de bourse déposés en ligne, la proportion atteint 82 %.

En 2017-2018, le Conseil a étendu la portée de la PES en permettant aux organismes artistiques de suivre l'évolution de leurs demandes de soutien aux activités et de tenir leurs coordonnées à jour. De plus, deux premiers formulaires de demande d'aide financière pour les organismes ont été mis en ligne en mars 2018. Il s'agit des formulaires des programmes de soutien à la diffusion

d'œuvre au Québec et à l'extérieur du Québec pour les organismes en arts de la scène et en arts multidisciplinaires.

ENJEU 3 : L'intervention culturelle concertée

ORIENTATION 4 : Développer les orientations du CALQ en synergie avec les milieux artistique et littéraire

AXE 4 : La concertation et la documentation des réalités du milieu

OBJECTIF 7 : Concerter et partager l'information sur les enjeux des arts et des lettres avec les milieux concernés

INDICATEUR 7.3 – Les mesures découlant des chantiers de réflexion du CALQ

Sensible aux mutations que traverse le milieu culturel québécois en raison des changements démographiques et technologiques ou de la mondialisation des échanges, le Conseil a déterminé de nouvelles cibles dans le cadre de la prolongation de son plan stratégique.

CIBLE 7.3.1 – Des mesures misant sur la souplesse en faveur des clientèles, en œuvre au 31 mars 2018

RÉSULTATS

Le Conseil a notamment œuvré à la mise en place de différentes mesures, dans un souci d'accessibilité, d'équité, d'allègement et

CIBLE ATTEINTE À 100 %

- mise en œuvre de nouveaux programmes de soutien à la mission et à la programmation spécifique;
- Révision de son programme de bourses (travaux en cours);
- Création d'un programme avec et pour les artistes et les organismes autochtones, dont le lancement est prévu en 2018;
- Mise en œuvre d'une mesure de soutien aux artistes et aux écrivains en situation de handicap.

CIBLE 7.3.2 – Une mesure en soutien aux modèles innovants et au partage de services, en œuvre au 31 mars 2018

RÉSULTATS

Comme inscrit au rapport annuel 2016-2017 (p. 32), le Conseil a atteint sa cible par le lancement, en avril 2016, du programme

CIBLE ATTEINTE À 100 %

2018, le Conseil a entrepris l'évaluation de ce programme.

CIBLE 7.3.3 – Un plan d'action sur la diversité culturelle rendu public et en vigueur au 31 mars 2017

CIBLE ATTEINTE À 100 %

son Plan d'action pour la diversité culturelle 2016-2019. Voici quelques résultats relatifs à l'exercice 2017-2018 :

Orientations	Actions réalisées en 2017-2018
Améliorer l'accès aux programmes et au financement du CALQ pour les artistes et les organismes issus de la diversité	30 activités réalisées pour assurer la diffusion de l'information dans les réseaux des artistes de la diversité culturelle;
	15 % des membres de comités et de jurys sont issus de la diversité;
	200 boursiers déclarent appartenir à la diversité culturelle en 2017-2018, soit 15,3 % des boursiers du Conseil;
Améliorer la représentativité et l'inclusion dans le milieu des arts et des lettres	138 projets d'organismes soutenus qui contribuent à l'amélioration de la représentativité des artistes de la diversité dans le paysage culturel québécois.
	Diffusion des offres d'emploi du Conseil dans de nouveaux organismes et réseaux de la diversité;
Améliorer les échanges et le rayonnement des artistes et des organismes issus de la diversité	6 initiatives qui visent l'inclusion durable de personnes ou de pratiques de diverses origines au sein d'organismes soutenus par le Conseil.
	117 mentions relayées sur le site Web du Conseil, dans ses communiqués, ses bulletins d'information et ses réseaux sociaux afin de faire connaître les projets d'artistes et d'organismes issus de la diversité;
	Activité de formation pour les employés du Conseil dans le cadre de la 15 ^e semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI).

CIBLE 7.3.4 – Une structure consultative renouvelée au 31 mars 2018

RÉSULTATS

Le Conseil a entrepris le renouvellement de sa structure consultative. Il a notamment créé un nouveau comité de réflexion sur la diffusion à l'ère numérique et entend rencontrer les associations et les regroupements nationaux deux fois l'an. Il a commencé à le faire en mars 2018 en consultant ces groupes au sujet de son prochain plan stratégique.

OBJECTIF 8: Poursuivre les collaborations en matière de recherche et de développement des connaissances, notamment sur les conditions de pratique des

créateurs

INDICATEUR 8.1 – État d’avancement des projets en cours

CIBLE 8.1.2 – Participation du Conseil aux comités consultatifs et de concertation de l’Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) et de l’OPSAC, le réseau des Organismes publics de soutien aux arts du Canada.

CIBLE ATTEINTE À 100 %

Le Conseil a participé aux comités de concertation, tant au sein de l’OPSAC que des comités consultatifs de l’OCCQ. Il a notamment agi à titre de partenaire, en contribuant à l’étude publiée en octobre 2017 par l’Observatoire et intitulée *L’État des lieux sur les métadonnées relatives aux contenus culturels*.

En outre, le Conseil a participé aux travaux du comité formé par le MCC sur les conditions socioéconomiques des artistes, en lien avec le projet de politique québécoise de la culture.



L'INQUIÈTE FORÊT,
INSTALLATION
DE STÉPHANIE MORISSETTE,
LAURÉATE DU PRIX
ŒUVRE DE L'ANNÉE
EN ESTRIE.

CRÉDIT PHOTO :
GUY L'HEUREUX

RÉSULTATS RELATIFS À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

La Déclaration de services aux citoyens du Conseil (DSC) présente quatre engagements : offrir des services personnalisés, permettre l'accessibilité aux services, assurer l'équité et l'efficacité des processus d'attribution de l'aide financière et de ses résultats, et traiter toutes les plaintes en toute confidentialité et avec diligence.

RÉSULTATS RELATIFS À L'ENGAGEMENT 1

Services personnalisés

Le Conseil offre un service d'accueil à son siège social de Québec de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h. Au bureau de Montréal, les heures d'ouverture sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

Il offre aussi un service de réception téléphonique personnalisé avec numéro sans frais (1 800 608-3350) ainsi qu'une boîte de réception générale pour les courriels (info@calq.gouv.qc.ca).

INDICATEUR 1.1 – Délai de réponse à un message courriel envoyé à info@calq.gouv.qc.ca

CIBLE 1.1.1 – 48 heures ou 2 jours ouvrables

Le Conseil a effectué le calcul du délai de réponse sur la base du deux jours ouvrables. Il a respecté ce délai par l'envoi d'un accusé de réception en ce qui concerne 95 % des demandes reçues à info@calq.gouv.qc.ca.

Tableau 7

TAUX DE RESPECT DES DÉLAIS POUR ACCUSER RÉCEPTION D'UNE DEMANDE À info@calq.gouv.qc.ca EN 2017-2018

Délai de réponse	Respecté dans un délai de 2 jours ouvrables	+ de 2 jours ouvrables	Total
Nombre de demandes	257	13	270
Pourcentage	95 %	5 %	100 %

Note : Le délai de réponse correspond au nombre de jours entre la date de réception de la demande et la date de l'envoi de l'accusé de réception, en excluant les jours où les bureaux sont fermés. Un courriel reçu est considéré comme une demande quand le libellé indique ce que l'expéditeur souhaite obtenir.

RÉSULTATS RELATIFS À L'ENGAGEMENT 2

Accessibilité de nos services

Le Conseil rend accessibles ses services en offrant des services d'accueil et de renseignement à ses deux bureaux ainsi qu'en mettant en ligne ses programmes actualisés sur son site Web, où sont présentés les critères et les processus d'évaluation qui s'y rapportent.

INDICATEUR 2.1 – Pourcentage de plaintes reçues en lien avec le respect des heures d'ouverture de bureaux ou la disponibilité des services

CIBLE 2.1.1 – Moins de 5 %

Aucune plainte n'a été reçue en lien avec le respect des heures d'ouverture de bureaux ou la disponibilité des services.

INDICATEUR 2.2 – Délai accordé pour la rédaction d'une demande dans les programmes avec une date d'inscription

CIBLE 2.2.1 – Délai minimum d'un mois

Le Conseil a respecté le délai minimum d'un mois pour la rédaction d'une demande dans les programmes avec une date d'inscription. Pour l'ensemble de ces programmes, la période entre leur mise en ligne et la date de clôture des inscriptions était en moyenne de 3,1 mois.

La prestation électronique de services (PES) pour les clientèles du Conseil est progressivement mise en œuvre (www.pes.calq.gouv.qc.ca) et Mon dossier CALQ est accessible par l'entremise du service d'authentification clicSÉCUR.

INDICATEUR 2.3 – Nombre d'artistes et d'écrivains qui ont déposé une demande en ligne

CIBLE 2.3.1 – Au moins 50 % des artistes et des écrivains demandeurs dans les programmes concernés

Depuis le lancement de la prestation électronique de services en 2015, la cible fixée a largement été dépassée et ce, depuis les 3 dernières années. Pour l'exercice 2017-2018, la proportion des demandeurs en ligne dans les programmes concernés atteint 75 %.

INDICATEUR 2.4 – Nombre de documents disponibles (formulaires, rapports d'activités, etc.) favorisant la gestion des demandes d'aide financière en ligne pour les organismes.

CIBLE 2.4.1 – Deux documents au 31 mars 2018

Le Conseil a étendu la portée de sa prestation électronique de services, notamment par l'ajout de deux formulaires en ligne pour le soutien aux activités des organismes. Il s'agit des formulaires pour les programmes de diffusion d'œuvres au Québec et de diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec, destinés aux organismes en arts de la scène et en arts multidisciplinaires.

RÉSULTATS RELATIFS À L'ENGAGEMENT 3

Équité et efficience des processus d'attribution de l'aide financière et de ses résultats

Conformément à sa mission, le Conseil a à cœur de répondre avec flexibilité et équité à la pluralité des besoins de création, de production et de diffusion de toutes les générations de créateurs, sur l'ensemble du territoire.

INDICATEUR 3.1 – Réaliser des sondages de satisfaction auprès de la clientèle

CIBLE 3.1.1 – Un par année

Le Conseil a effectué deux sondages en 2017-2018 :

- Un sondage auprès des organismes soutenus dans le cadre de la mesure Concertation et innovation;
- Un sondage auprès des lauréats des Prix du CALQ des cinq dernières années.

INDICATEUR 3.2 – Nombre de plaintes reçues en lien avec l'équité et l'efficience des processus d'attribution d'aide financière

CIBLE 3.2.1 – Moins de 10 plaintes par année

Une plainte a été reçue en lien avec l'équité et l'efficience des processus d'attribution d'aide financière.

INDICATEUR 3.3 – Taux de respect du délai de réponse des programmes en tout temps

CIBLE 3.3.1 – 90 %

Le Conseil a respecté les délais de traitement des dossiers établis dans ces programmes à deux semaines près en ce qui concerne 94 % des demandes de bourses et de subventions.

Tableau 8

TAUX DE RESPECT DES DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES EN 2017-2018 POUR LES PROGRAMMES EN TOUT TEMPS

Délai de réponse	Respecté à 2 semaines près	+ de 2 semaines	Total
Bourses	99,12 %	0,88 %	100 %
Subventions ⁶	72,87 %	27,13 %	100 %
Taux de respect des délais au total	93,52 %	6,48 %	100 %

Note : Le délai de traitement d'un dossier correspond au temps écoulé entre la date du dépôt des demandes et la date d'approbation de l'engagement financier.

INDICATEUR 3.4 – Publication du nom des artistes, des écrivains et des organismes soutenus avec le montant reçu

CIBLE 3.4.1 – Une fois l'an

Le Conseil divulgue une fois par année, sur son site Web, lors de la publication de son rapport annuel de gestion, les résultats relatifs à l'attribution de l'aide financière en indiquant les noms des artistes, des écrivains et des organismes qui ont reçu un soutien, leur région d'appartenance ainsi que les montants reçus. Les listes ont été publiées lors de la mise en ligne du [rapport annuel de gestion 2016-2017](#).

39

INDICATEUR 3.5 – Publication des membres de jurys et de comités d'évaluation

CIBLE 3.5.1 – Une fois l'an

Les listes ont été publiées lors de la mise en ligne du [rapport annuel de gestion 2016-2017](#).

INDICATEUR 3.6 – Publication de la répartition des bourses et des subventions accordées par régions administratives

CIBLE 3.6.1 – Une fois l'an

La répartition des bourses et des subventions accordées par régions administratives a été publiée à même le [rapport annuel de gestion 2016-2017](#), à la page 90, tableau 32.

Un objectif du Plan d'action pour la diversité culturelle visant à améliorer la diversité des points de vue et des expertises au sein des jurys et des comités d'évaluation est en vigueur afin de favoriser l'équité dans l'attribution des fonds.

INDICATEUR 3.7 – Proportion des évaluateurs issus de la diversité culturelle

CIBLE 3.7.1 – Au moins 13 %

Le Conseil a dépassé sa cible de 13 % pour la proportion des évaluateurs issus de la diversité culturelle. En 2017-2018, 15 % des membres de jurys et de comités déclaraient appartenir à la diversité, soit à un groupe ethnoculturel autre que français, anglais ou autochtone.

⁶ Les crédits destinés aux subventions ont été confirmés par le ministre Luc Fortin le 19 juin 2017. Dans ce contexte, le Conseil a dû retarder la réponse à certaines demandes de subventions.

RÉSULTATS RELATIFS À L'ENGAGEMENT 4

Traitement des plaintes

Les commentaires et les plaintes des citoyens sont importants, car ils peuvent contribuer à l'amélioration des services du Conseil. Si un citoyen estime que le service reçu n'est pas satisfaisant, il peut en faire part à la secrétaire du Conseil (secretaireduconseil@calq.gouv.qc.ca), qui s'engage à analyser la plainte, en toute confidentialité et à donner une réponse avec diligence dans un délai de 30 jours ouvrables, conformément à la Politique de gestion des plaintes du Conseil. Si un délai supplémentaire est nécessaire, le Conseil informe les personnes concernées des raisons expliquant ce report.

INDICATEUR 4.1 – Délai de réponse

CIBLE 4.1.1 – Moins de 30 jours ouvrables

Le Conseil a respecté le délai de réponse de 30 jours ouvrables. Deux plaintes ont été reçues et elles ont été traitées à l'intérieur du délai de 30 jours ouvrables.

RÉSULTATS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable des arts et des lettres fait partie des valeurs du Conseil, ce qui se répercute dans ses réflexions et ses engagements, comme ce fut le cas lors de la révision de ses programmes de soutien à la mission et à la programmation spécifique mise en œuvre cette année.

Le plan d'action quinquennal du Conseil est garant du suivi de ses interventions et est en symbiose avec les objectifs gouvernementaux de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Les cibles au 31 mars 2018 ont toutes été atteintes, sinon dépassées. Parmi les réalisations de l'exercice, mentionnons l'adoption d'une politique d'acquisitions responsables, dont les principes directeurs ont été communiqués à l'ensemble du personnel. L'année 2017 se démarque aussi par de nombreuses activités de consultation effectuées par le Conseil afin de s'assurer que ses actions répondent aux enjeux et aux besoins actuels en matière de développement des arts et des lettres. Citons la création d'un comité sur la diffusion à l'ère numérique qui regroupe une diversité de représentants du milieu.

Enfin, le Conseil a étendu la portée de sa prestation électronique de services par l'ajout des formulaires de demande d'aide pour les organismes artistiques, un pas majeur vers une gestion écoresponsable. Il poursuit avec vigueur ses engagements en lien avec ses déplacements, sa consommation de papier, sa gestion des équipements informatiques, etc.

Orientation gouvernementale 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif 1 du CALQ : Poursuivre la mise en œuvre du chantier sur la modernisation du CALQ en considérant les objectifs gouvernementaux en matière d'écoresponsabilité

Action	Indicateur	Cible
1. Poursuivre l'optimisation du parc informatique en respect des normes environnementales	Suivi de normes EPEAT* pour l'achat d'équipement	100 % des acquisitions, selon les normes, par année ✓
Liens et contributions gouvernementales : • Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique. • Résultat recherché n° 6 • Activité incontournable n° 1 • Domaine d'intervention 4 – Technologies de l'information et des communications		
Résultats : Le Conseil a maintenu sa cible de 100 % des acquisitions informatiques qui respectent les normes EPEAT.		

*EPEAT : Electronic Product Environmental Assessment Tool

Action	Indicateur	Cible
2. Disposer des équipements informatiques obsolètes de façon écoresponsable	Poursuite du Plan de la mise au rebut ou le recyclage sécurisé du matériel informatique du CALQ	Inclure à l'inventaire du matériel informatique le mode de disposition des équipements, au 31 mars 2016 ✓
Liens et contributions gouvernementales : • Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique. • Résultat recherché n° 6 • Activité incontournable n° 1 • Domaine d'intervention 4 – Technologies de l'information et des communications		
Résultats : Le mode de disposition a été intégré au fichier de suivi des équipements informatiques en 2015-2016. En 2017-2018, le Conseil a acheminé dans les écoles 28 moniteurs et 30 ordinateurs pour réutilisation (programme Ordinateurs pour les écoles du Québec).		

Action	Indicateur	Cible
3. Sensibiliser le personnel à l'utilisation responsable des technologies de l'information	Nombre d'activités de sensibilisation	Au moins cinq activités de sensibilisation par année ✓
Liens et contributions gouvernementales : • Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique. • Résultat recherché n° 6 • Activité incontournable n° 1 • Domaine d'intervention 4 – Technologies de l'information et des communications		
Résultats : Le Conseil a réalisé six activités, dont quatre chroniques sur la sécurité informatique et sur les bonnes pratiques informatiques dans son journal interne, et deux séances de démonstration lors de nouvelles mises en ligne de la prestation électronique de services.		

Action	Indicateur	Cible	
4. Favoriser la production de documents relatifs à la gestion des programmes en format électronique plutôt que papier grâce à la prestation électronique de services	Nombre de documents produits en format électronique	Au moins 10 documents, au 31 mars 2020	Atteinte à 80 %
Liens et contributions gouvernementales : • Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique. • Résultat recherché n° 6 • Activité incontournable n° 1 • Domaine d'intervention 4 – Technologies de l'information et des communications • Action liée à l'orientation 3 du Plan stratégique, objectif 6 « Mettre à profit l'utilisation des services en ligne pour les clientèles du CALQ ». • Action contribuant à la Stratégie gouvernementale en technologies de l'information, axe 4 « Rapprocher l'État des citoyens », mesures 29 « Privilégier l'usage d'une solution unique d'identification gouvernementale » et 31 « Privilégier l'approche "numérique par défaut" dans les relations du gouvernement avec les citoyens et les entreprises ». Résultats : Deux documents en format électronique en 2017-2018, pour un total de huit documents depuis 2015-2016 : 1. Formulaire de demande d'aide financière pour le déplacement; 2. Formulaire de demande d'aide financière pour la recherche et la création, les commandes d'œuvres, la promotion, les spectacles littéraires et le perfectionnement; 3. Formulaire de demande d'aide financière pour la relève; 4. Rapport d'utilisation de bourse; 5. Formulaire de demande d'aide financière pour le programme territorial; 6. Formulaire de demande d'aide financière pour les studios et les ateliers-résidences; 7. Formulaire de demande d'aide financière pour les activités de diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec destinés aux organismes en arts de la scène et en arts multidisciplinaires (2017-2018); 8. Formulaire de demande d'aide financière pour les activités de diffusion d'œuvres au Québec destinés aux organismes en arts de la scène et en arts multidisciplinaires (2017-2018).			

Action	Indicateur	Cible	
5. Élaborer une politique d'acquisitions responsables	État d'avancement de la politique	Avoir adopté la politique, au 31 mars 2018	✓
Liens et contributions gouvernementales : • Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique. • Résultat recherché n° 8 • Activité incontournable n° 1 • Domaine d'intervention 6 – Marchés publics Résultats : La politique d'acquisitions responsables a été adoptée par le conseil d'administration en février 2018. Les principes directeurs de cette politique ainsi que les éléments à considérer lors d'acquisitions ont été présentés à l'ensemble du personnel.			

OBJECTIF 2 DU CALQ: Encourager l'utilisation de moyens de transport collectifs et actifs

Action	Indicateur	Cible
6. Poursuivre les activités de sensibilisation du personnel en matière de déplacement	Nombre d'activités de sensibilisation	Au moins une activité par année ✓
Liens et contributions gouvernementales : • Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique. • Résultat recherché n° 3 • Activité incontournable n° 1 • Domaine d'intervention 2 – Transport et déplacements des employés Résultats : Une chronique publiée dans le journal interne lors du mois du vélo 2017.		

Action	Indicateur	Cible
7. Poursuivre le programme L'abonne BUS à Québec et OPUS + entreprise à Montréal	Proportion des employés utilisant le transport en commun	Effectuer un bilan du transport actif et collectif au CALQ, au 31 mars 2018 ✓
Liens et contributions gouvernementales : • Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique. • Résultat recherché n° 3 • Activité incontournable n° 1 • Domaine d'intervention 2 – Transport et déplacements des employés Résultats : Un bilan a été effectué au mois de mars 2018. Il comprend notamment un sondage auprès des membres du personnel sur leur mode de déplacement pour se rendre au travail. Il en ressort que 52 % des employés utilisent le transport en commun et 18 % optent pour un mode de transport actif à l'année.		

Action	Indicateur	Cible
8. Développer un outil de mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES) produites dans le cadre des déplacements des membres de comités consultatifs et de jurys	État d'avancement de l'outil	Avoir effectué un projet pilote sur une période de six mois, au 31 mars 2017 ✓
Liens et contributions gouvernementales : • Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique. • Résultat recherché n° 3 • Activité incontournable n° 1 • Domaine d'intervention 2 – Transport et déplacements des employés Résultats : Le Conseil a lancé le projet pilote le 1er avril 2016 et maintient depuis ses activités de compilation.		

OBJECTIF 3 DU CALQ: Encourager les pratiques et les communications responsables

Action	Indicateur	Cible
9. Renforcer l'utilisation des guides et des outils sur l'écoresponsabilité	Liste des guides et outils sur l'écoresponsabilité par secteur d'activités (transport, hébergement, etc.)	Avoir élaboré un document regroupant l'ensemble des guides et outils, au 31 mars 2016 
Liens et contributions gouvernementales : • Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique. • Résultat recherché n° 7 • Activité incontournable n° 1 • Domaine d'intervention 5 – Communications gouvernementales et organisations d'événements Résultats : Le Conseil a produit l'<i>Aide-mémoire sur les pratiques écoresponsables</i> en 2015-2016. En 2017-2018, il a créé une nouvelle section dans son Intranet présentant une série d'outils additionnels pour promouvoir les pratiques écoresponsables et faciliter leur adoption par le personnel.		

Action	Indicateur	Cible
10. Élaborer une directive interne sur l'édition écoresponsable des documents produits par le CALQ	État d'avancement de la directive	Avoir mis en place la directive au 31 mars 2016 
Liens et contributions gouvernementales : • Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique. • Résultat recherché n° 7 • Activité incontournable n° 1 • Domaine d'intervention 5 – Communications gouvernementales et organisations d'événements Résultats : Les <i>Lignes directrices concernant l'édition écologique des documents</i> ont été produites et offertes dans l'Intranet du Conseil en 2015-2016. Depuis l'automne 2017, le Conseil utilise une solution sans papier (plateforme numérique sécurisée et privée) rendant accessibles en tout temps tous les documents relatifs aux réunions du comité de direction, du conseil d'administration et des autres comités du CA. De plus, les demandes d'aide financière soumises pour évaluation par les comités et les jurys de pairs transitent maintenant en totalité par la prestation électronique de services, ce qui permet une réduction considérable de la consommation de papier.		

OBJECTIF 4 DU CALQ: Renforcer l'approche par principe au sein des activités du CALQ

Action	Indicateur	Cible	
11. Effectuer la prise en compte des principes de développement durable dans le cadre d'activités de planification, d'élaboration et de révision de programmes ainsi que toute autre action jugée structurante	Nombre d'activités effectuées	Au moins 10 activités, au 31 mars 2020	Atteinte à 70%
Liens et contributions gouvernementales : • Objectif gouvernemental 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics. • Résultats recherchés n^{os} 10 et 11 • Activité incontournable n^o 2 Résultats : Une activité dans laquelle la prise en compte a été intégrée en 2017-2018, pour un total de sept depuis 2015-2016: 1. Nouveau Plan d'action de développement durable 2015-2020; 2. Formulaire de demande d'aide financière en ligne; 3. Nouvelle mesure de soutien aux bédéistes et aux écrivains; 4. Révision du programme de soutien aux projets d'organismes; 5. Prolongation du Plan stratégique 2015-2018; 6. Révision du programme de soutien à la mission d'organismes; 7. Cadre d'intervention internationale (2017-2018).			

OBJECTIF 5 DU CALQ: Concerner et partager l'information sur le développement des arts et des lettres avec les milieux concernés

Action	Indicateur	Cible	
12. Consulter les milieux artistiques et littéraires	Nombre d'activités de consultation et de concertation menées par le CALQ	Au moins 20 activités, au 31 mars 2020	Atteinte à 90%
Liens et contributions gouvernementales: • Objectif gouvernemental 1.3: Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales. • Résultat recherché n° 15 • Action liée à l'orientation 4 du Plan stratégique, objectif 7 « Concerner et partager l'information sur les enjeux des arts et des lettres avec les milieux concernés ». Résultats: Huit activités réalisées en 2017-2018, pour un total de 18 depuis 2015-2016: 1. Une rencontre annuelle avec les associations professionnelles d'artistes, les regroupements et les conseils régionaux de la culture (2015-2016); 2. Une rencontre avec la commission des arts de la scène et de la diffusion; 3. Une rencontre avec la commission de la littérature; 4. Une rencontre avec la commission des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'art; 5. Une rencontre avec la commission des régions; 6. Une rencontre avec la commission de la diversité culturelle; 7. Un sondage auprès des artistes et des écrivains inscrits à la PES; 8. Une rencontre annuelle avec les associations professionnelles d'artistes, les regroupements et les conseils régionaux de la culture (2016-2017); 9. Un sondage auprès des membres de jurys pour les bourses; 10. Une rencontre avec des représentants des communautés autochtones. En 2017-2018: 11. Une rencontre annuelle avec les associations professionnelles d'artistes, les regroupements et les conseils régionaux de la culture; 12. Sondage auprès des organismes sur la mesure Concertation et innovation; 13. Création d'un comité de travail dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, composé de cinq représentants culturels de la région et de membres de l'équipe du Conseil; 14. Consultation des organismes anglophones; 15. Consultation des conseils régionaux de la culture sur les ententes régionales; 16. Création d'un comité sur la diffusion à l'ère numérique; 17. Rencontre consultative de 17 groupes (associations, regroupements, réseaux de diffusion, conseils régionaux de la culture) pour les orientations du prochain plan stratégique; 18. Sondage auprès des lauréats des cinq dernières années des Prix du CALQ.			

OBJECTIF 6 DU CALQ: Encourager les échanges sur le développement durable et la stratégie gouvernementale avec le personnel pour en tenir compte dans les activités régulières

Action	Indicateur	Cible	
13. Publier des chroniques dans le journal interne du CALQ, dont une faisant état des réalisations annuelles du Plan d'action de développement durable	Nombre de chroniques	Au moins six chroniques par année	✓
Liens et contributions gouvernementales: • Objectif gouvernemental 1.4: Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique. • Résultats recherchés n°s 16 et 17 Résultats: Sept chroniques publiées dans le journal interne, dont une présentant le bilan de l'an deux du Plan d'action de développement durable 2015-2020.			

Action	Indicateur	Cible
--------	------------	-------

14. Former le personnel sur le Plan d'action de développement durable du CALQ et la Stratégie gouvernementale	Proportion du personnel formé	Au moins 80 % du personnel formé, au 31 mars 2017	✓
Liens et contributions gouvernementales : • Objectif gouvernemental 1.4 : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique. • Action liée aussi à l'objectif 1.2 puisque la formation comprend une section sur la prise en compte des principes de développement durable. • Résultat recherché n° 16			
Résultats : Formation offerte aux mois de novembre et de décembre 2016. Une proportion de 95 % du personnel a été formée.			

Action	Indicateur	Cible	
15. Former les nouveaux employés aux deux ans sur le Plan d'action de développement durable du CALQ et la Stratégie gouvernementale	Nombre de formations offertes	Deux formations, au 31 mars 2020	50 %
Liens et contributions gouvernementales : • Objectif gouvernemental 1.4 : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique. • Action liée aussi à l'objectif 1.2 puisque la formation comprend une section sur la prise en compte des principes de développement durable. • Résultat recherché n° 16			
Résultats : Le Conseil a formé les nouveaux employés au mois de février 2018.			

OBJECTIF 7 DU CALQ : Favoriser l'accessibilité aux arts sur l'ensemble du territoire québécois

Action	Indicateur	Cible	
16. Accroître l'accès aux œuvres par les publics	1) Nombre de reprises d'œuvres soutenues 2) Nombre de projets de numérisation d'œuvres soutenus	Au moins trois reprises d'œuvres par année	✓
Liens et contributions gouvernementales : • Objectif gouvernemental 1.5 : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial. • Action incontournable 3 • Aucun résultat recherché dans la Stratégie gouvernementale. • Action liée à l'orientation 3 du Plan stratégique, objectif 5 « Favoriser l'intégration des technologies numériques par des mesures de soutien dans l'ensemble des disciplines ». • Action contribuant aux objectifs 2 et 4 de l'Agenda 21 de la culture, notamment par un soutien aux créateurs sur l'ensemble du territoire québécois et la promotion des activités en lien avec Internet et la nouvelle réalité numérique. • Action contribuant au Plan culturel numérique du Québec, mesure 62 « Permettre aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques d'utiliser les technologies pour réaliser des activités exploratoires ou déployer des œuvres dans l'univers numérique ».			
Résultats : 1. Le Conseil a soutenu 17 reprises d'œuvres en musique, en danse, en arts multidisciplinaires et en théâtre. 2. La mesure de numérisation a été remplacée par une mesure harmonisée, Exploration et déploiement numérique, en 2016-2017. En 2017-2018, le Conseil a soutenu onze projets d'artistes et neuf projets d'organismes.			

OBJECTIF 8 DU CALQ: Encourager les échanges avec les artistes et les écrivains, notamment ceux de la francophonie

Action	Indicateur	Cible
17. Soutenir la présence d'artistes et d'écrivains lors d'événements majeurs dans la Francophonie	Nombre de bourses et montants accordés	Au moins deux événements par année ✓
Liens et contributions gouvernementales : • Objectif gouvernemental 1.6 : Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie. • Résultat recherché n° 20 • Action liée à l'orientation 2 du Plan stratégique, objectif 4 « Miser sur la mobilité des artistes et la présence de productions québécoises dans les pôles majeurs de diffusion ». • Action contribuant aux objectifs 2 et 11 l'Agenda 21 de la culture par la valorisation du rôle des artistes en tant que porteurs du renouvellement de l'identité québécoise et le soutien à la présence culturelle québécoise sur la scène internationale. • Action contribuant à la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020, dans le domaine du marché culturel, à l'action prioritaire « Appuyer la tenue de vitrines et présences collectives culturelles québécoises à l'étranger ». Résultats : 1. Festival Étonnants Voyageurs (Saint-Malo) (trois bourses totalisant 4 700 \$) 2. Festival du Jamais Lu (Paris) (sept bourses totalisant 10 500 \$)		

Action	Indicateur	Cible
18. Mettre à jour le Cadre d'intervention internationale du CALQ	État d'avancement du Cadre d'intervention	Avoir adopté le Cadre d'intervention, au 31 mars 2017 ✓
Liens et contributions gouvernementales : • Objectif gouvernemental 1.6 : Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie. • Résultat recherché n° 20 • Action liée à l'orientation 2 du Plan stratégique, objectif 4 « Miser sur la mobilité des artistes et la présence de productions québécoises dans les pôles majeurs de diffusion ». • Action contribuant aux objectifs 2 et 11 de l'Agenda 21 de la culture par la valorisation du rôle des artistes en tant que porteurs du renouvellement de l'identité québécoise et le soutien à la présence culturelle québécoise sur la scène internationale. Résultats : Le Conseil a adopté son Cadre d'intervention internationale en 2016-2017.		

Orientation gouvernementale 2

Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable

OBJECTIF 9 DU CALQ: Mettre en œuvre des pratiques du guide gouvernemental sur le financement responsable

Action	Indicateur	Cible
19. Veiller à la présence de critères liés à l'écoresponsabilité durable dans le cadre de la révision des programmes	Nombre de programmes	1) 100 % des programmes révisés au cours de la mise en œuvre du plan ✓ 2) Intégrer au formulaire de demande d'aide financière une section sur les pratiques de développement durable, dans le cadre d'un projet pilote, d'ici le 31 mars 2017 ✓
Liens et contributions gouvernementales : • Objectif gouvernemental 2.3 : Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable. • Action liée aussi à l'objectif 1.2 lors de la prise en compte des principes de développement durable. • Résultats recherchés n^{os} 12,13 et 26		
Résultats : 1. 100 % des programmes révisés en 2017-2018 (Prise en compte de l'action 19 lors de la révision du programme de bourses aux artistes et aux écrivains débutée au cours de l'exercice). 2. Intégration d'une section sur le développement durable au formulaire de demande d'aide financière pour le soutien aux manifestations et aux présentations publiques en 2016-2017.		

Orientation gouvernementale 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 10 DU CALQ : Favoriser l'intégration et la reconnaissance des artistes, des écrivains et des communautés culturelles

Action	Indicateur	Cible
20. Soutenir les organismes qui contribuent au développement et à la reconnaissance des artistes autochtones et de la diversité culturelle	Nombre d'organismes soutenus	Avoir élaboré une définition des organismes concernés au 31 mars 2017 
Liens et contributions gouvernementales : • Objectif gouvernemental 4.2 : Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités. • Résultat recherché n° 39 • Action liée à l'orientation 4 du Plan stratégique, objectif 7 « Concerner et partager l'information sur les enjeux des arts et des lettres avec les milieux concernés ». • Action contribuant aux objectifs 4 et 8 de l'Agenda 21 de la culture par la mise en valeur des artistes autochtones au sein de leur communauté et auprès de l'ensemble de la population québécoise, et la mise en œuvre d'actions destinées aux artistes québécois de toutes origines afin de favoriser l'intégration et l'inclusion. • Action contribuant à la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021, l'enjeu 2 « Une société inclusive et engagée à favoriser la pleine participation », mesure 2.2.4 « S'assurer que les programmes et les services publics répondent aux besoins d'une population diversifiée ». • Action contribuant au Plan gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022, axe 2 « Promouvoir les cultures et les langues autochtones », mesure 1 « Favoriser la contribution des Premières Nations et des Inuits au dynamisme culturel du Québec ».		
Résultats : Le Conseil a élaboré une définition des organismes concernés et l'a intégrée dans les formulaires de demandes d'aide financière pour le soutien aux activités et le soutien à la mission des organismes artistiques en 2016-2017, sous forme de cases à cocher. En 2017-2018, le Conseil a soutenu 145 organismes qui déclarent contribuer au développement et à la reconnaissance des artistes de la diversité culturelle et 55 au développement et à la reconnaissance des artistes autochtones.		

Action	Indicateur	Cible
21. Créer une cellule sur la diversité culturelle regroupant des membres de chacune des directions du CALQ	Nombres d'activités menées par la cellule de réflexion	1) Avoir adopté un plan d'action au 31 mars 2017 ✓ 2) Au moins cinq activités, au 31 mars 2020 ✓
Liens et contributions gouvernementales : • Objectif gouvernemental 4.2 : Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités. • Résultat recherché n° 39 • Action liée à l'orientation 4 du Plan stratégique, objectif 7 « Concerter et partager l'information sur les enjeux des arts et des lettres avec les milieux concernés ». • Action contribuant aux objectifs 4 et 8 de l'Agenda 21 de la culture par la mise en valeur des artistes autochtones au sein de leur communauté et auprès de l'ensemble de la population québécoise, et la mise en œuvre d'actions destinées aux artistes québécois de toutes origines afin de favoriser l'intégration et l'inclusion. • Action contribuant à la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021, enjeu 2, « Une société inclusive et engagée à favoriser la pleine participation », mesure 2.2.4 « S'assurer que les programmes et les services publics répondent aux besoins d'une population diversifiée ».		
Résultats : 1. Adoption du Plan d'action pour la diversité culturelle en février en 2016. 2. Quatre nouvelles activités en 2017-2018, pour un total de sept depuis 2015-2016 : a. État de situation des pratiques de gestion des ressources humaines au CALQ concernant la diversité; b. Contribution à l'élaboration du plan d'action sur la diversité; c. Élaboration du canevas pour la reddition de comptes du plan d'action; d. Présentation du bilan de l'an un du plan d'action dans chacune des directions du Conseil (2017-2018); e. Présentation de la vidéo intitulée <i>Un panel sur l'appropriation culturelle et le racisme systémique</i> (2017-2018); f. Projection du documentaire <i>La maison des Syriens</i> réalisé par Nadine Beaudet et Christian Mathieu Fournier (2017-2018); g. Une chronique sur le racisme systémique dans le journal interne (2017-2018).		

Orientation gouvernementale 5

Améliorer par la prévention la santé de la population

OBJECTIF 11 DU CALQ: Développer les compétences et les connaissances du personnel menant au maintien d'un environnement de travail sain ainsi qu'aux actions de prévention pour la santé

Action	Indicateur	Cible
22. Sensibiliser le personnel sur les mesures et pratiques préventives en matière de santé et de bien-être au travail	Nombre d'activités de sensibilisation	Au moins trois activités par année 
Liens et contributions gouvernementales : • Objectif gouvernemental 5.2: Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires. • Résultat recherché n° 43 Résultats: Le Conseil a réalisé six activités : 1. Une chronique présentant des gestes pour améliorer le service à la clientèle et les relations de travail; 2. Formation d'une nouvelle secouriste pour le bureau de Montréal; 3. Mise en place d'une procédure de divulgation des actes répréhensibles; 4. Formation sur le respect en milieu de travail; 5. Inscription au Défi-Entreprises pour promouvoir les bienfaits de l'activité physique; 6. Conférence sur la nutrition.		

Orientation gouvernementale 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

OBJECTIF 12 DU CALQ: Soutenir la création et la production artistiques au sein des collectivités

Action	Indicateur	Cible
23. Créer un nouveau programme territorial en faveur d'un soutien plus efficient des arts et des lettres au sein des collectivités	État d'avancement du nouveau programme	Avoir créé un nouveau programme territorial, au 31 mars 2016 
Liens et contributions gouvernementales : • Objectif gouvernemental 6.2: Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires. • Lié aussi à l'objectif 1.5. • Résultat recherché n° 49 • Action liée à l'orientation 1 du Plan stratégique, objectif 3 « Consolider les partenariats favorisant la diversification des investissements et la vitalité culturelle des territoires ». • Action contribuant aux objectifs 7 et 16 de l'Agenda 21 de la culture par la valorisation de l'engagement des artistes dans le développement de leur communauté, la reconnaissance des spécificités culturelles régionales et le soutien à une production diversifiée ancrée dans le territoire. Résultats: Le Conseil a lancé son nouveau programme territorial en 2015-2016. En 2017-2018, il a signé six nouvelles ententes impliquant la participation de 26 partenaires financiers: Saguenay—Lac-Saint-Jean, Estrie, Nord-du-Québec (Baie-James), Gaspésie, Montérégie (Montérégie-Est) et Montérégie (Longueuil). Au total, 20 ententes de partenariat territorial étaient en vigueur en 2017-2018 et couvraient l'ensemble des régions (à l'exception de Montréal).		

Action	Indicateur	Cible
24. Contribuer à la fréquentation assidue des arts par les milieux scolaires	Nombre de projets soutenus	Documenter annuellement le nombre d'élèves rejoints ✓
Liens et contributions gouvernementales : • Objectif gouvernemental 6.2: Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires. • Lié aussi à l'objectif 1.5. • Résultat recherché n° 49 • Action contribuant à l'objectif 6 de l'Agenda 21 de la culture par la valorisation de la place des arts et de la culture au sein des écoles. • Action contribuant à la Politique québécoise de la jeunesse 2030, axe 3 « Une jeunesse engagée en faveur de la culture, de la communauté et de la société », objectif 3.2.2 « Faciliter l'accès des jeunes aux activités culturelles ». Résultats: Le Conseil a soutenu 48 projets dans le cadre de la mesure de soutien aux sorties scolaires (2017-2018). En 2016-2017, un total de 173 176 élèves ont été rejoints.		

OBJECTIF 13 DU CALQ: Encourager la présence des arts et des lettres dans les collectivités

Action	Indicateur	Cible
25. Développer des mesures favorisant la présence des arts et des lettres au sein des collectivités	Nombre de nouvelles mesures	Au moins cinq nouvelles mesures, au 31 mars 2018 ✓
Liens et contributions gouvernementales : • Objectif gouvernemental 6.3: Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités. • Lié aussi à l'objectif 1.5. • Résultat recherché n° 50 • Action contribuant aux objectifs 5 et 7 de l'Agenda 21 de la culture en favorisant la participation des citoyens à la vie culturelle et en valorisant l'engagement des artistes dans le développement de leur communauté. Résultats: Lancement de deux nouvelles mesures en 2017-2018, pour un total de huit depuis 2015-2016: 1. Promotion des écrivains et des bédéistes en librairie; 2. Création d'une œuvre issue de la diversité culturelle pour l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme; 3. Création d'œuvres numériques présentées à l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme; 4. Nouveau programme territorial; 5. Mesure Interface avec le Musée de la civilisation de Québec; 6. Œuvre d'art public, en collaboration avec la Ville de Québec et le MCC; 7. Prix de l'artiste dans la communauté en collaboration avec l'organisme Les Arts et la Ville (2017-2018); 8. Appel à projets (arts visuels et recherche architecturale) en collaboration avec BAnQ (2017-2018).		

OBJECTIFS DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE REJOINTS PAR LES ACTIONS DU CALQ :

Objectif 2: Valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture en tant que porteurs du renouvellement de l'identité culturelle québécoise et vecteurs de la diversité de ses expressions culturelles. Soutenir la création, la production et la diffusion sur tout le territoire, en protégeant la liberté d'expression et en responsabilisant l'ensemble des acteurs de la société envers l'importance d'assurer le développement viable du secteur culturel québécois.

Objectif 4: Reconnaître la spécificité culturelle des nations amérindiennes et de la nation inuite ainsi que l'apport de leurs cultures, leurs savoirs et leurs traditions à la construction de l'identité culturelle québécoise. Favoriser la connaissance, la sauvegarde, la transmission et la mise en valeur de ces cultures au sein de leurs communautés et auprès de l'ensemble de la population québécoise.

Objectif 5: Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et leur participation à la vie culturelle. Valoriser la pratique amateur et la médiation culturelle. Inclure les citoyennes et les citoyens dans les processus d'élaboration des politiques culturelles, à tous les niveaux. Miser sur le loisir culturel comme lieu d'apprentissage et d'appropriation citoyenne.

Objectif 6: Valoriser la place des arts et de la culture au sein de l'ensemble des établissements d'enseignement, tant au cœur des programmes de formation que lors des activités parascolaires.

Objectif 7: Reconnaître le rôle de la culture comme vecteur de cohésion sociale. Valoriser l'engagement des artistes et des citoyennes et des citoyens dont l'action culturelle contribue au développement social et économique de leur milieu de vie.

Objectif 8: Favoriser, grâce aux arts et à la culture, le dialogue interculturel entre les Québécoises et les Québécois. Multiplier les occasions d'interactions entre les artistes de toutes les origines et la société québécoise afin de favoriser l'intégration et l'inclusion. Combattre l'intolérance, la discrimination et le racisme.

Objectif 11: Reconnaître et promouvoir la culture comme levier d'un développement économique durable, à l'échelle locale, régionale et nationale. Mettre en valeur les retombées économiques de la culture québécoise. Élaborer de nouveaux modèles de soutien économique de la culture et de valorisation du mécénat. Valoriser l'entrepreneuriat culturel sous toutes ses formes. Soutenir la présence culturelle québécoise sur la scène internationale et l'inclure dans les planifications économiques locales et régionales.

Objectif 14: Développer et promouvoir la créativité en intégrant la culture dans les politiques d'innovation et en facilitant l'adaptation du secteur des arts et des lettres et des industries culturelles à Internet et à la nouvelle réalité numérique.

Objectif 16: Reconnaître et valoriser l'expression artistique et les spécificités culturelles régionales de manière à lutter contre l'uniformisation et la standardisation de la culture par une production diversifiée ancrée dans le territoire.

UTILISATION DES RESSOURCES

UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Effectif selon le grand secteur d'activité ou l'orientation stratégique

Au 31 mars 2018, le Conseil disposait d'un effectif (régulier et temporaire) de 72 personnes, comparativement à 73 l'année précédente.

Tableau 9

EFFECTIF EN POSTE AU 31 MARS 2018

Secteur d'activité	2017-2018	2016-2017	ÉCART
Cadres	8	8	–
Professionnels	44	42	2
Employés de soutien	20	23	-3
TOTAL	72	73	-1

Effectif en poste : la donnée représente le nombre de personnes en poste au 31 mars et non le nombre d'équivalents temps complet (ETC).

Pour réaliser ses mandats et la gestion de ses programmes, le Conseil a rémunéré 129 641 heures en 2017-2018, comparativement à 128 142 heures en 2016-2017. Cette légère hausse est attribuable notamment aux différents mouvements de personnel qui ont impliqué des périodes de chevauchement permettant le transfert de connaissances entre les détenteurs.

Tableau 10

HEURES RÉMUNÉRÉES EN 2017-2018

Secteur d'activité	2017-2018	2016-2017	Écart
Cadres	14 560	14 063	497
Professionnels	74 253	73 232	1 021
Employés de soutien	40 828	40 847	-19
TOTAL	129 641	128 142	1 499
TOTAL transposé en ETC	70,99	70,16	0,83

Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées, les heures supplémentaires et les heures indemnisées ou en prestation (référence au communiqué 2014-09 du Secrétariat du Conseil du trésor). Le total transposé en ETC est obtenu en divisant le nombre total d'heures rémunérées par 1826,3 heures.

Formation et perfectionnement du personnel

En 2017, le nombre moyen de jours de formation équivalait à 2,22 jours par employé. Les frais de formation et de perfectionnement se sont élevés à 89 527,85 \$, représentant 1,50 % de la dépense totale du poste budgétaire Traitements et avantages sociaux, qui s'est élevée à 5 963 374,70 \$. Le Conseil a notamment organisé des séances de formation sur les arts autochtones pour son personnel.

Tableau 11

DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL SELON LE CHAMP D'ACTIVITÉ¹

Champ d'activité	2017 \$	2016 \$
Favoriser le développement des compétences	61 010,44	48 894,83
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	5 730,99	14 447,47
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	4 333,39	10 514,14
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	1 928,80	287,44
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	16 524,23	107,22
TOTAL	89 527,85	74 250,10

¹ La reddition de comptes porte sur l'année civile.

Tableau 12

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FORMATION¹

Répartition des dépenses en formation	2017	2016
Proportion de la masse salariale (%)	1,50	1,29
Nombre de jours de formation par personne	2,22	1,68
Somme allouée par personne	1 193,70 \$	905,49 \$

¹ La reddition de comptes porte sur l'année civile.

Tableau 13

JOURS DE FORMATION SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOI¹

Champ d'activité	2017	2016
Cadres	15,86	30,36
Professionnels	87,50	88,36
Employés de soutien	63,39	19,00
TOTAL	166,75	137,72

¹ La reddition de comptes porte sur l'année civile.

Indicateur du taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel permanent

Tableau 14

NOMBRE D'EMPLOYÉS AYANT PRIS LEUR RETRAITE SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOI

	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Cadres	0	1	0
Professionnels	0	2	2
Employés de soutien	0	0	2

Tableau 15

TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE (TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Taux de départ volontaire (%)	2,94	10,29	9,09

Tableau 16

DÉPENSES ET ÉVOLUTIONS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ OU L'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2017-2018 (000 \$)	Dépenses réelles 2017-2018 (000 \$)	Dépenses réelles 2016-2017 (000 \$)	Écart ¹ (000 \$)	Variation ² (%)
Présidence-direction générale	371,4	368,9	381,8	(12,9)	(3,4)
Direction des ressources humaines, de l'administration et du mécénat	1 531,5	1 564,0	1 542,3	21,7	1,4
Direction des technologies de l'information et de l'innovation	1 076,9	997,0	817,2	179,8	22,0
Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international	42 779,3	44 813,6	43 928,5	885,1	2,0
Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale	11 789,5	11 759,3	11 035,6	723,7	6,6
Direction du soutien aux organismes de création et de production	50 967,1	54 303,5	49 128,3	5 175,2	10,5
Secrétariat général et Direction de la planification et des affaires institutionnelles	922,7	922,5	2 807,1	(1 884,6)	(67,1)
Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres	771,1	733,9	923,3	(189,4)	(20,5)

¹ Écart entre les dépenses de l'année antérieure et celles de l'année financière terminée.

² Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

Commentaires sur les résultats

La variation de 22 % des dépenses à la Direction des technologies de l'information et de l'innovation est notamment attribuable à l'augmentation de la dépense d'amortissement des immobilisations corporelles.

Les variations de 20,5 % des dépenses à la Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres et de 67,1 % au Secrétariat général et Direction de la planification et des affaires institutionnelles sont notamment attribuables à des déplacements de programmes vers d'autres directions au cours de l'exercice financier 2017-2018.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICE

Gestion et contrôle des effectifs

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État prévoit une période de contrôle des effectifs entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018. Ainsi, le Conseil du trésor a établi une cible globale des effectifs dont dispose chaque ministère pour l'ensemble des organismes publics dont le personnel n'est pas assujéti à la Loi sur la fonction publique. Sur cette base, le ministre a fixé une cible pour le Conseil, soit 129 641 heures, et cette cible a été respectée.

Tableau 17

EFFECTIFS EN HEURES RÉMUNÉRÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Total transposé en ETC	Nombre d'employés au 31 mars 2018
Personnel d'encadrement	14 560	0	14 560	7,97	8
Personnel professionnel	73 723	530	74 253	40,66	44
Personnel de bureau, technicien et assimilé	40 821	7	40 828	22,36	20
Total des heures	129 104	537	129 641	70,99	72

Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées, les heures supplémentaires et les heures indemnisées ou en prestation (référence au communiqué 2014-09 du Secrétariat du Conseil du trésor). Le total transposé en ETC est obtenu en divisant le nombre total d'heures rémunérées par 1826,3 heures.

Contrats de services

Aux fins de l'application des mesures prévues à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) (LGCE), le Conseil doit déclarer tous les contrats de services comprenant une dépense de 25 000 \$ et plus.

Tableau 18

CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2017 ET LE 31 MARS 2018

	Nombre	Valeur \$
Contrats de services avec une personne physique ¹	0	0
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²	0	0
Total des contrats de services	0	0

¹ Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

² Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Tableau 19

COÛTS PRÉVUS ET COÛTS RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES 2017-2018

Catégorie de coûts	Coûts capitalisables prévus (000 \$) (investissements)	Coûts capitalisables réels (000 \$) (investissements)	Coûts non capitalisables prévus (000 \$) (dépenses)	Coûts non capitalisables réels (000 \$) (dépenses)
Activités d'encadrement	0	0	56,2	56,2
Activités de continuité	389,1	207,6	531,7	522,5
Projets	348,0	326,1	0	0
Total des dépenses et des investissements en ressources informationnelles	737,1	533,7	587,9	578,7

Tableau 20

LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Projet	Avancement	Explication sommaire des écarts
Développement de la prestation électronique de services (PES) du CALQ	72 %	s.o.

Tableau 21

LISTE DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES ET AUTRES RESSOURCES AFFECTÉES

Projet	Ressources humaines prévues (000 \$)	Ressources humaines utilisées (000 \$)	Ressources financières prévues (000 \$)	Ressources financières utilisées (000 \$)	Explication sommaire des écarts
Développement de la prestation électronique de services (PES) du CALQ	250,0	250,0	98,0	76,1	Poursuite des efforts afin de respecter les orientations gouvernementales de contrôle des dépenses.

Tableau 22

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB EN 2017-2018 –
SITE WEB INFORMATIONNEL DU CONSEIL

Élément	Explication
Liste des sections ou des sites Web non encore conformes	Chaque section du site informationnel présente des dégradés dans une palette de couleurs associée à sa catégorie (renseignements institutionnels, prix et reconnaissances, programmes pour les artistes, programmes pour les organismes), mais dans certaines sections le contraste entre la couleur du texte et celle des hyperliens ou de l'arrière-plan doit être accentué. Les éléments de programmation de certaines fenêtres surgissantes ne sont pas utilisables avec les technologies d'adaptation informatiques et avec le clavier, ne permettant pas à certaines zones actives d'être déplacées en utilisant seulement le clavier. Le site ne comprenant pas d'éléments multimédias, leur conformité n'est pas un enjeu. Une refonte corrective du site informationnel est prévue, sous réserve de l'obtention d'une dérogation au moratoire sur le développement ou la refonte de sites Web gouvernementaux. Ces travaux permettront d'assurer la conformité.
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	Ajout d'une aide spéciale aux artistes en situation de handicap. Maintien de l'offre d'assistance pour remplir les formulaires téléchargeables non accessibles. Une équipe de travail réunissant les directrices de la DCPAL, du SPAI et de la DTII ainsi que des professionnels de chacune de ces directions a établi une liste des éléments à ajuster en priorité. Celle-ci a été transmise à une firme externe pour l'évaluation des coûts et de la faisabilité technique de ces ajustements.
Liste des obstacles et des situations particulières	Bogues résultant de la disparité entre l'évolution de WordPress et la programmation figée du site informationnel. Ressources humaines et financières limitées. Besoin d'une dérogation au moratoire sur le développement ou la refonte de sites Web gouvernementaux pour procéder à une refonte corrective du site Web informationnel et de l'Intranet.
Plan d'action	Amorce de la rédaction d'une demande de dérogation au moratoire sur le développement ou la refonte de sites Web gouvernementaux, pour analyse par le Secrétariat à la communication gouvernementale. Le plan d'action sera élaboré en fonction de la réponse obtenue.
Ressources mises à contribution	L'intégration de contenu est faite en continu par six personnes. Une équipe de travail réunissant les directrices de la DCPAL, du SPAI et de la DDRI ainsi que des professionnels de chacune de ces directions a tenu des rencontres au cours de l'exercice afin d'analyser différents enjeux en lien avec le site Web. Il n'y a eu aucune acquisition technologique pour le site informationnel en 2017-2018.

Pour consulter la page Web Accessibilité : <https://www.calq.gouv.qc.ca/a-propos/qui-sommes-nous/accessibilite/>

Tableau 23

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB EN 2017-2018 – DÉVELOPPEMENT DE LA PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES (PES)

Suivi	Actions de développement
Élaboration d'un plan d'action	Un devis d'essais a été produit à partir de la liste de vérification présentée dans <i>Architecture informationnelle – Volet accessibilité</i> . Ce devis regroupe les exigences applicables au contexte de la PES du CALQ. Il est utilisé afin de soutenir les essais d'accessibilité préalables à chaque mise en ligne.
Liste des sections ou des sites Web pas encore conformes	Le Conseil a procédé à trois nouvelles mises en ligne entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018 : • 9 mai 2017 : État d'avancement, historique des demandes de soutien aux activités par les organismes et service pour tenir à jour leurs coordonnées (sur invitation); • 24 juillet 2017 : État d'avancement, historique des demandes de soutien aux projets par les organismes et service pour tenir à jour leurs coordonnées (pour tous les organismes demandeurs au projet); • 20 mars 2018 : Formulaires de demandes des programmes de diffusion d'œuvres au Québec et à l'extérieur du Québec pour les organismes œuvrant en arts de la scène et en arts multidisciplinaires. Préalablement à chaque mise en production, le Conseil a réalisé des essais d'accessibilité et divers ajustements dans le but de rendre sa PES accessible dans le respect des ressources disponibles pour le projet. Les activités prévues dans le cadre des essais d'accessibilité d'une mise en ligne sont les suivantes : • À l'aide du devis d'essais issu du document <i>Architecture informationnelle – Volet accessibilité</i>, vérification de la conformité de la solution aux exigences des standards sur l'accessibilité du Web; • Essai des fonctions internes des navigateurs qui permettent d'augmenter la taille du texte.
Prévision d'une refonte	
Réalisation d'un audit de conformité	
Liste des obstacles et des situations particulières	
Démarche de sensibilisation et de formation	
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	
Ressources mises à contribution	Le <i>Manuel d'organisation de projet PES</i> prévoit les rôles et les responsabilités suivants à propos de l'accessibilité : • La conseillère en communication et webmestre valide les interfaces produites en veillant à l'application des meilleures pratiques de conception d'interfaces et des standards sur l'accessibilité du Web du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.
Existence d'un cadre de gouvernance	• L'équipe de projet réalise tous les travaux d'architecture, d'analyse et de réalisation dans le respect des orientations, des règles et des directives gouvernementales, notamment en matière d'accessibilité.

AUTRES EXIGENCES

GOVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

La Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec, sanctionnée le 12 juin 2009, a pour effet d'assujettir le Conseil à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et d'introduire dans sa loi constitutive quelques règles de gouvernance.

En 2017-2018, conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et à la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec, le Conseil a assuré le fonctionnement régulier du conseil d'administration ainsi que des trois comités obligatoires et du comité des programmes.

Le CA a procédé à la réalisation des actions suivantes :

- La création de deux comités ad hoc et la nomination des membres de ces comités;
- La nomination des Compagnes et des Compagnons des arts et des lettres pour 2018;
- L'adoption de la Procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles;
- L'adoption de la mise à jour de la Politique linguistique du Conseil des arts et des lettres du Québec;
- L'adoption du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2018;
- L'adoption de la Politique d'acquisitions responsables du Conseil;
- L'adoption de la Nétiquette du Conseil et du Guide d'utilisation des réseaux sociaux;
- L'adoption d'orientations concernant les dénonciations d'inconduite, et de harcèlement psychologique et sexuel au sein des organismes soutenus par le Conseil;
- L'adoption de la modification de la date d'échéance du régime d'emprunts du Conseil;
- L'adoption des modalités, des critères d'admissibilité, des barèmes et des limites du programme d'aide financière pour les organismes et les artistes autochtones;
- L'adoption du Rapport annuel de gestion 2016-2017;
- L'approbation de l'attribution des aides financières aux organismes ayant soumis des demandes de soutien à la mission;
- L'adoption des décisions prises dans le cadre du processus de demande de révision;
- L'adoption des critères d'admissibilité du programme Vivacité, destiné aux artistes de la diversité culturelle.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DES COMITÉS

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie, à la composition du conseil d'administration et de ses comités ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des personnes concernées. Au terme de chaque année, le comité de gouvernance et d'éthique procède à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration conformément aux critères approuvés par celui-ci.

En 2017-2018, le comité de gouvernance et d'éthique a tenu trois réunions de travail qui ont porté principalement sur les sujets suivants :

- La révision du questionnaire et du processus d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des administrateurs en vue de leur approbation par le conseil d'administration;
- L'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités, et les recommandations pour améliorer certains processus;
- L'examen des règles concernant l'assiduité des administrateurs aux réunions du CA et des comités et les prises de position publiques;
- L'étude et la recommandation au conseil d'administration d'orientations en matière de harcèlement au sein des organismes soutenus par le Conseil.

Comité de vérification

Le comité de vérification s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à la vérification interne et externe, aux états financiers et à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, d'un processus de gestion des risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

63

En 2017-2018, les membres de ce comité se sont réunis à deux occasions pour étudier les sujets suivants :

- Le rapport du Vérificateur général du Québec et les états financiers au 31 mars 2017;
- Le Plan annuel de vérification interne du Conseil;
- Le renouvellement du régime d'emprunts du Conseil;
- Le plan de vérification des états financiers au 31 mars 2018;
- Le Plan de gestion des risques pour l'exercice 2018-2019;
- Le bilan du Plan d'optimisation des ressources 2015-2017;
- Le Plan d'optimisation des ressources pour 2018-2020;
- L'examen de la budgétisation pour 2018-2019.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines s'intéresse principalement à la mise en place des politiques des ressources humaines, à l'élaboration d'un profil de compétences et d'expérience, ainsi que des critères d'évaluation du président-directeur général, et enfin, à la planification et à la sélection de la relève des dirigeants.

En 2017-2018, le comité des ressources humaines ne s'est pas réuni.

Comité des programmes

Le comité des programmes a, entre autres, la responsabilité de formuler des avis sur la gestion des programmes d'aide financière et sur les recommandations de comités ad hoc, formés pour se pencher sur les enjeux touchant le secteur des arts et des lettres. Il procède à l'évaluation annuelle des demandes de révision soumises par les organismes admissibles. Il a également le mandat d'approuver certaines subventions aux organismes en lieu et place du conseil d'administration.

En 2017-2018, quatre réunions ont eu lieu, et les travaux de ce comité ont porté sur les sujets suivants :

- Analyse des aides financières aux organismes dans le cadre de l'inscription au soutien à la mission et recommandations au conseil d'administration;
- Avis et recommandations sur les divers programmes et mesures d'aide financière;
- Examen des modifications apportées au programme de bourses aux artistes professionnels et recommandation au conseil d'administration;
- Examen des modifications au programme Vivacité Montréal et recommandation au conseil d'administration;
- Étude des modalités du programme Re-Connaître destiné aux artistes autochtones et recommandation au conseil d'administration;
- Examen des demandes de révision soumises par les organismes;
- Étude du programme Vivacité et recommandations au CA.



**PROJET DE MÉDIATION
CULTURELLE
DU THÉÂTRE MOTUS
AU CENTRE PETITE
ÉCHELLE.**

CRÉDIT PHOTO :
JEAN-MICHAEL SEMINARO

RENSEIGNEMENTS
CONCERNANT
LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Au 31 mars 2018, le conseil d'administration comptait douze membres, dont cinq femmes et sept hommes. À cette date, les membres se qualifiant comme administrateurs indépendants, conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, sont Michel Biron, Luc Gallant, Jo-Ann Kane, Larry Karass, Clément Laberge et Maude Thériault.

Le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration, ainsi que le bref rapport qui en découle, sont présentés en annexe.

Conformément à la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (RLRQ, chapitre C-57.02, article 7), à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés à nouveau.



ANNE-MARIE JEAN

Présidente-directrice générale
Présidente du comité des programmes

Date de nomination :	28 octobre 2015
Date d'entrée en fonction :	23 novembre 2015
Date d'échéance du mandat :	22 novembre 2020

Femme engagée, Anne-Marie Jean cumule plus de 25 années d'expérience dans le milieu culturel. Directrice générale de Culture Montréal de 2005 à 2015, elle y a œuvré activement à la promotion des arts et de la culture comme vecteur de développement de la société. Elle a assuré avec succès la croissance de la présence de l'organisation auprès des milieux culturels, sociaux et économiques comme des différents paliers gouvernementaux. Administratrice compétente, elle a fait partie de nombreux comités et conseils d'administration tels que le comité des partenaires de la diversité du Conseil des arts de Montréal et le comité de coordination de Montréal, métropole culturelle, et les conseils d'administration de la Coalition canadienne des arts (coprésidente), du Fonds canadien de télévision (devenu le Fonds des médias du Canada), d'Ateliers créatifs Montréal (vice-présidente), de Tourisme Montréal et du Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec (1^{re} vice-présidente). Depuis octobre 2016, elle est membre du comité de direction du réseau des Organismes publics de soutien aux arts au Canada.

Pendant plus de quinze ans, Anne-Marie Jean a aussi travaillé dans les domaines de la production télévisuelle, des communications institutionnelles et du développement des organisations. Un passage déterminant à Ottawa comme attachée politique dans divers ministères lui a apporté une solide connaissance de l'appareil gouvernemental et des systèmes politiques.

Anne-Marie Jean est titulaire d'un baccalauréat en communication de l'Université d'Ottawa et y a suivi des cours en administration.

photo : Sylvain Légaré

PAULE BEAUDRY

Membre du comité des programmes



Date de nomination :	7 mars 2013
Date d'échéance du mandat :	6 mars 2017

Paule Beaudry œuvre dans le milieu culturel depuis plus de 25 ans, dont quatorze à titre de directrice générale de La danse sur les routes du Québec (La DSR), un poste qu'elle occupe toujours. Au cours de ce mandat, elle est notamment parvenue à tripler les sommes attribuées à la diffusion de la danse, à mettre sur pied de nombreux programmes et a fait de l'événement Parcours Danse une manifestation professionnelle reconnue au Québec, au Canada et à l'international. Formée en administration des affaires et en animation et recherche culturelle, son parcours l'a amenée à occuper diverses fonctions liées au développement culturel au sein, entre autres, de Réseau Scènes, des Journées de la culture, de l'Association québécoise des marionnettistes, du Conseil québécois du théâtre et de l'organisme de diffusion Initiascène. Paule Beaudry a également présidé le conseil d'administration de Compétence Culture.

photo : Maude Léger



MICHEL BIRON

Membre du comité des ressources humaines
Membre indépendant

Date de nomination :	30 novembre 2011
Date d'échéance du mandat :	29 novembre 2015

Titulaire d'un doctorat en lettres de l'Université de Liège (Belgique) et d'une maîtrise en études françaises de l'Université de Montréal, Michel Biron est professeur titulaire au Département de langue et littérature françaises de l'Université McGill. Il est spécialiste de la littérature québécoise, de la littérature belge de langue française et du roman français de la fin du 19^e siècle. De nombreux prix ont jalonné sa carrière, dont le prix Gabrielle-Roy et le prix Jean-Éthier-Blais attribués en 2008 à Histoire de la littérature québécoise (Éditions Boréal, ouvrage coécrit avec François Dumont et Élisabeth Nardout-Lafarge), le prix Jean-Éthier-Blais 2001 du meilleur ouvrage critique sur la littérature québécoise pour L'absence du maître. Saint-Denys Garneau, Ferron, Ducharme (Les Presses de l'Université de Montréal) et le Prix du rayonnement des lettres belges à l'étranger, qui lui fut décerné en 2006 sur proposition de la Commission des Lettres de la Communauté française de Belgique. Ses travaux actuels portent sur l'histoire littéraire, la sociocritique et l'art du roman. Il a publié à l'automne 2015 une biographie du poète Saint-Denys Garneau.

photo : Pascal Brissette



ALAN CÔTÉ

Membre du comité
des programmes

Date de nomination : 30 octobre 2013
(deuxième mandat):
Date d'échéance du mandat : 29 octobre 2017

Directeur artistique, auteur-compositeur-interprète et metteur en scène, Alan Côté évolue dans le domaine de la chanson et du théâtre. Il a fait des études en littérature et en animation culturelle à l'Université du Québec à Montréal ainsi que des études en interprétation – option théâtre au Cégep Lionel-Groulx avant de s'établir dans son village natal de Petite-Vallée, en Gaspésie. En 1983, il fonde le Café de la Vieille Forge. Il prend la direction artistique du Festival en chanson de Petite-Vallée en 1990 et, depuis 1998, il dirige l'ensemble des activités du Village en chanson de Petite-Vallée, soit : le Théâtre de la Vieille Forge, le Camp de formation en chanson et le réputé Festival en chanson de Petite-Vallée qui révèle chaque année de nouveaux créateurs dans le paysage de la chanson québécoise. Alan Côté a siégé au Conseil de la culture de la Gaspésie pendant plusieurs années et a occupé le poste de vice-président du Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est du Québec (ROSEQ).

photo : Jean-Charles Labarre S-P-I-N



LUC GALLANT

Président du comité
de vérification
Membre indépendant

Date de nomination : 17 mars
2010
Date d'échéance du mandat : 16 mars
2014

Luc Gallant est comptable agréé. Il est associé au cabinet KPMG. Auparavant, il a été directeur et associé chez Raymond Chabot Grant Thornton.



ANNIE GAUTHIER

Membre du comité
de gouvernance et d'éthique

Date de nomination : 6 février
2014
Date d'échéance du mandat : 5 février
2018

Annie Gauthier est directrice des collections et de la recherche au Musée national des beaux-arts du Québec depuis avril 2016. À ce titre, elle est responsable des chantiers de recherche sur l'art du Québec. Elle mène actuellement la troisième phase du redéploiement des collections d'art ancien et d'art moderne qui seront présentées dans le pavillon Gérard-Morisset en 2018. Entre 2012 et 2016, elle était directrice générale du Musée d'art de Joliette, où elle a dirigé le projet majeur de mise aux normes, d'agrandissement et de rénovation du bâtiment. Un projet de 14,5 M \$ qui a nécessité le déménagement et le réaménagement de la collection (8 500 œuvres), et le redéploiement de l'exposition permanente. En parallèle, elle a mené la campagne de financement privé reliée au projet de construction (2,2 M \$). Durant la fermeture du Musée, elle a, entre autres, mis en place un projet de résidence d'artistes et revu plusieurs pratiques institutionnelles. Précédemment, elle s'est impliquée de manière soutenue dans le milieu associatif canadien alors qu'elle dirigeait la Conférence des collectifs et des centres d'artistes autogérés. Elle a été administratrice du Mois de la Photo à Montréal pendant cinq ans et a aussi travaillé au Conseil des arts du Canada, comme agente de programme en arts visuels.

photo : Musée d'art de Joliette



JO-ANN KANE

Membre du comité
des programmes
Membre indépendante

Date de nomination : 28 mars
2012
Date d'échéance du mandat : 27 mars
2016

Historienne de l'art, Jo-Ann Kane est titulaire d'une maîtrise en muséologie et d'un baccalauréat en histoire de l'art de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Conservatrice de la Collection d'œuvres d'art de la Banque Nationale depuis 2002, elle continue d'exercer ses fonctions à titre de contractuelle. Elle est également membre de l'International Society of Appraisers et présidente de l'Association des collections d'entreprises du Québec, un organisme regroupant les conservateurs et les propriétaires de collections d'entreprises dont l'objectif consiste à en optimiser la visibilité et à faire la promotion de l'art au sein du milieu des affaires.

De 1997 à 2000, elle a été conservatrice de la Collection d'art d'Hydro-Québec. Dans le cadre de ses fonctions comme conseillère et conservatrice invitée, Jo-Ann Kane réalise plusieurs projets d'envergure. Parmi ses principaux clients, mentionnons Standard Life (Canada), Investissements Standard Life, Rio Tinto, Deloitte, Price Waterhouse, SDC du Village, Norton Rose, Metfin Group (Toronto) et Bennett Jones (Toronto).

En 2010, elle est nommée ambassadrice de la Faculté des arts de l'UQAM. En 2013, elle siège au groupe de travail sur la philanthropie culturelle mis sur pied par le gouvernement du Québec. Elle est également membre du comité d'acquisition du Musée national des beaux-arts du Québec ainsi que du Bureau d'art public de Montréal.

photo : Nathalie St-Pierre



LARRY KARASS

Membre du comité de vérification

Membre indépendant

Date de nomination : 22 juin 2016

Date d'échéance du mandat : 21 juin 2020

Stratège d'affaires polyglotte, Larry Karass aide, depuis plus de trente ans des entreprises provenant d'une vaste gamme d'industries à surmonter les défis auxquels elles font face et veille à la saine gouvernance d'entreprises et d'organismes sans but lucratif. Son leadership lui a permis de catalyser la croissance d'entreprises des secteurs de l'alimentation, des produits naturels et de l'emballage industriel. Depuis 2014, il préside Stratik International et partage son savoir-faire en tant que conseiller stratégique, coach et administrateur d'entreprises pour la croissance des affaires. Motivé par sa passion des arts, il a présidé pendant vingt ans (1984-2004) le conseil d'administration de Tangente, laboratoire de mouvements contemporains, et a eu le privilège de participer à la création de l'Agora de la danse. Il siège aux comités consultatifs d'Agro-100 et de la Meunerie Milanaise et a siégé à divers conseils d'administration tels ceux de YMCA Canada, des YMCA du Québec et de la Fromagerie Perron. Il a aussi siégé au conseil d'administration de la Fédération des chambres de commerce du Québec et au comité consultatif du Fonds de lutte contre la pauvreté. M. Karass est titulaire d'une licence en droit international (LL.B.) de la London School of Economics et d'un baccalauréat (BA Honours) en histoire des sciences et des idées de l'Université McGill.

photo : Daniel Sabourin



CLÉMENT LABERGE

Président du comité des ressources humaines

Membre par intérim du comité de gouvernance et d'éthique

Membre par intérim du comité de vérification

Membre indépendant

Date de nomination : 19 juin 2013

Date d'échéance du mandat : 18 juin 2017

Titulaire d'un baccalauréat en enseignement de la physique au secondaire de l'Université Laval, Clément Laberge s'est très tôt passionné pour tout ce qui concerne l'utilisation des technologies dans le domaine de l'éducation et de la culture.

Son intérêt pour l'édition numérique l'a amené à participer à la création de deux entreprises, puis à déménager à Paris, où il a travaillé pendant trois ans comme directeur des développements numériques pour un grand groupe d'édition français. À son retour au Québec, en 2008, il a coordonné le déploiement du principal entrepôt de livres numériques québécois ainsi que d'autres infrastructures semblables en France, en Italie et en Espagne. Il est aujourd'hui consultant indépendant.

photo : Louise Leblanc



SYLVAIN MASSÉ

Membre du comité des programmes

Date de nomination : 20 février 2013

Date d'échéance du mandat : 19 février 2017

Acteur et animateur, Sylvain Massé est cofondateur du Théâtre Motus, dont il a été le président et le codirecteur artistique jusqu'en 2012. Il a également été président du Conseil québécois du théâtre de 2009 à 2012 et préside le conseil d'administration de Culture Montréal depuis 2011.

Diplômé de l'Option-Théâtre du Cégep de Saint-Hyacinthe en 1990, il a joué au cinéma notamment dans *Séraphin : un homme et son péché* et *Monica la mitraille*, et à la télévision dans plusieurs séries dont *L'auberge du chien noir*, *Les Bougon - c'est aussi ça la vie!*, *Cornemuse*, *Caserne 24*, *L'Ombre de l'épervier*, *Omertà*, *La loi du silence* et *4 et demi*. En 2008, il a animé *Virée en VR*, parcourant les plus belles routes d'Amérique du Nord. Au théâtre, il a été de la distribution d'une trentaine de pièces dont *Richard, le polichineur d'écritoire* (meilleur spectacle jeune public 2017, AQCT), *L'homme de la Mancha*, *Charbonneau et le chef*, *Des hommes d'honneur*, *Edgar et ses fantômes* et *Pour en finir avec... Cyrano*. Il est également titulaire d'un diplôme en littérature du Cégep Édouard-Montpetit.

photo : Robert Etcheverry



des programmes

Date de nomination : 7 mars 2013

Date d'échéance du mandat : 6 mars 2017

Musicien et gestionnaire, Régis Rousseau a un parcours professionnel diversifié. Directeur des études pour le réseau du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, il a été directeur du Conservatoire de musique de Saguenay de 2008 à 2014. Diplômé de cette même institution (Premier Prix en orgue en 1987), de l'Université Concordia (Artist Diploma en 1989) et de l'Université de Montréal (doctorat en interprétation en 1994), il s'est aussi perfectionné en France au Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon. Ses nombreux intérêts l'ont poussé à assumer différentes fonctions dans le domaine artistique, comme concertiste, accompagnateur, titulaire dans plusieurs églises, chef de chœur et professeur d'orgue. Il est cofondateur du Festival Orgue et couleurs (Montréal), qu'il a dirigé de 1999 à 2008. À ce titre, il recevait en 2002 le prix Opus du directeur artistique de l'année décerné par le Conseil québécois de la musique, organisme qu'il a présidé de 2006 à 2008. Il compte sept disques compacts à son actif, dont un en solo consacré à des œuvres de Pachelbel, *Le premier Noël* avec le ténor Marc Hervieux et *Chorals ornés pour orgue et bande électroacoustique* du compositeur québécois Yves Daoust.

photo : Michel Pinault

RÉGIS ROUSSEAU

Membre du comité

MAUDE THÉRIAULT

Présidente du comité de gouvernance



et d'éthique

Membre du comité des ressources humaines

Membre indépendante

Date de nomination : 7 mars 2013

Date d'échéance du mandat : 6 mars 2017

Architecte, administratrice et enseignante, Maude Thériault participe à toutes les étapes des projets d'architecture de la firme Daniel Païement, architecte, qu'elle a cofondée en 1980 et dont elle assume la coordination générale et administrative. Elle est professeure d'histoire et d'architecture. Titulaire d'un baccalauréat en architecture de l'Université de Montréal ainsi que d'un baccalauréat en histoire et d'une maîtrise en administration des affaires pour cadres de l'Université du Québec à Chicoutimi, elle est présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines de l'Ordre des architectes du Québec et siège à son conseil d'administration depuis 2012. Elle fait partie depuis mai 2013 du conseil d'administration du Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium. Elle a été présidente de la Fondation des parlementaires québécois-Cultures à partager section Saguenay de 2014 à 2017.

Elle a reçu en 2012 la Médaille de l'Assemblée nationale et, en 2014, le prix Hommage Bénévolat Québec pour son engagement continu et remarquable envers les institutions et les organismes de sa région.

photo : Hélène Thériault

MEMBRES SORTANTS

Marie Côté, nommée le 11 février 2015 à titre de présidente du Conseil, a quitté ses fonctions le 11 décembre 2017. Elle était également présidente du Conseil de l'Ordre des arts et des lettres du Québec.

Kim Thúy Ly Thanh a quitté ses fonctions d'administratrice le 5 décembre 2017. Pendant son mandat, elle a notamment présidé la commission de la diversité culturelle.

Tableau 24

ASSIDUITÉ DES MEMBRES AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS EN 2017-2018

	Conseil d'administration	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité des ressources humaines	Comité des programmes
Nombre de séances en 2017-2018	6	3	2	0	4
Paule Beaudry	6/6				3/4
Michel Biron	3/6				
Alan Côté	5/6				3/4
Marie Côté (présidente)	3/3				2/3*
Luc Gallant	5/6		2/2		
Annie Gauthier	4/6	3/3			
Anne-Marie Jean (PDG)	6/6				4/4
Jo-Ann Kane	5/6				1/4
Larry Karass	6/6		2/2		
Clément Laberge	6/6	3/3	2/2		
Kim Thúy Ly Thanh	0/3				
Sylvain Massé	4/6				3/4
Régis Rousseau	5/6				3/4
Maude Thériault	3/6	3/3			

Le nombre de présences aux réunions de chaque administrateur est comptabilisé en fonction du nombre de réunions qui se sont tenues depuis sa nomination jusqu'à sa démission ou son remplacement.

*La présidente peut assister aux réunions des comités dont elle n'est pas membre. Elle a été présente à deux des trois réunions du comité des programmes.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION

Les membres du conseil d'administration, à l'exception de la présidente-directrice générale, ne sont pas rémunérés sauf dans les cas prévus au décret 1082-93 du 11 août 1993. Ils ont droit au remboursement de leurs dépenses dans le cadre de leurs fonctions.

Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions d'emploi de la présidente directrice générale sont établis par décret du gouvernement du Québec.

Rémunération globale des dirigeants

La rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés du Conseil prend en considération le salaire annuel de base et les primes d'assurance collective assumées par l'employeur. Le salaire annuel de base de la présidente-directrice générale est établi selon les règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein. Les échelles des titulaires d'un emploi supérieur sont adoptées par le gouvernement par décrets.

Tableau 25 :

RÉMUNÉRATION DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

Dirigeants	Rémunération totale ¹ \$
Présidente-directrice générale Anne-Marie Jean	176 650
Directeur des ressources humaines, de l'administration et du mécénat Louis-Yves Nolin	133 692
Directeur du soutien à la diffusion et au rayonnement international Réjean Perron	120 826
Secrétaire générale et directrice de la planification et des affaires institutionnelles Marie Daveluy	120 060
Directrice du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale Céline Lavallée	119 288

¹La rémunération totale présentée est celle de l'année 2017-2018. Aucun boni n'a été versé durant cette période. Pour la présidente-directrice générale, la rémunération présentée comprend une allocation de séjour annuelle de 14 700 \$.

Assurance collective et autres avantages

Les dirigeants du CALQ bénéficient de l'assurance collective SSQ Vie. Ce régime d'assurance collective assure les protections du régime personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec. Les taux de prime applicables sont déterminés par l'assureur annuellement et reflètent des taux de primes à assumer par l'employé et par l'employeur. Les primes assumées par l'employeur reflètent un montant fixe pour l'assurance accident maladie selon la protection individuelle, monoparentale ou familiale et un pourcentage pour l'assurance salaire de longue durée (de base et complémentaire).

71

Honoraires payés à la vérificatrice ou au vérificateur externe

Aucuns honoraires ne sont versés à l'auditeur externe. De par la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec, l'auditeur externe du Conseil est le Vérificateur général du Québec.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

La Politique linguistique du Conseil adapte à sa mission et encadre l'application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. En 2017-2018, le Conseil a révisé sa politique. Celle-ci est diffusée sur son site Web.

Tableau 26

COMITÉ PERMANENT ET MANDATAIRE DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Avez-vous un mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	Plus de 50
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	Non. (Le comité permanent n'a pu être réuni mais tous les membres ont été consultés sur le projet de révision).
Si oui combien ?	

Tableau 27

STATUT DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE

Votre ministère ou organisme a-t-il adopté une politique linguistique institutionnelle ?	Oui
Si oui, à quelle date a-t-elle été approuvée par la plus haute autorité de l'organisme après la réception de l'avis de l'Office québécois de la langue française ?	La politique linguistique du Conseil a été adoptée par le conseil d'administration le 17 juin 1997.
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ?	Oui
Si oui, à quelle date les modifications ont-elles été officiellement approuvées par la plus haute autorité de l'organisme après la réception de l'avis de l'Office québécois de la langue française ?	Elle a fait l'objet de révisions approuvées par le C.A. le 25 mars 2002, le 29 mars 2010 (RÉS. CA0910A061) et le 23 octobre 2017 (RÉS. CA1718A022)

Tableau 28

IMPLANTATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE ADOPTÉE APRÈS MARS 2011

Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ?	Oui
Si oui, lesquelles ?	- Remise de la politique aux nouveaux employés; - Publication de la politique sur le site Web; - Référence à la politique dans la nétiquette (sur le site Web); - Article sur la politique révisée dans le bulletin interne n° 483 – 8 novembre 2017 ; - Chroniques linguistiques dans le bulletin interne pour promouvoir le bon usage (n°s 473, 477, 483, 493, 497 et 498)

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nombre total de demandes reçues

14

Délais de traitement	Nature des demandes traitées au cours de l'année financière		
	Demandes d'accès		Rectification (Nombre)
	Documents administratifs (Nombre)	Renseignements personnels (Nombre)	
0 à 20 jours	4	9	0
21 à 30 jours	1	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	1	0	0
Total*	6	9	0

* Le traitement d'une demande reçue au cours de l'exercice précédent s'est terminé au cours du présent exercice, portant le nombre total des demandes traitées à 15.

Décision rendue	Nature des demandes traitées au cours de l'année financière			Dispositions de la Loi invoquées ⁹
	Demandes d'accès		Rectification (Nombre)	
	Documents administratifs (Nombre)	Renseignements personnels (Nombre)		
Acceptée (entièrement)	1	6		
Partiellement acceptée	2			Art. 20, 21, 22, 23, 24, 27, 35, 37, 39, 53 et 59
Refusée (entièrement)	1			Art. 23-24
Autres	2	3		Désistement art. 15, art. 47(3)

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet
de mesures d'accommodement raisonnable

0

Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès
à l'information

0

⁹ Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

Reddition de comptes 2017-2018 :

Article 25 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles
à l'égard des organismes publics

Nombre de divulgations
ou de communications
par point

1.	Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	0
2.	Divulgations auxquelles la personne responsable de leur suivi a mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	0
3.	Divulgations fondées	0
4.	Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 : • Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi; • Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie; • Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux que celui-ci gère ou détient pour autrui; • Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité; • Le fait, par un acte ou par une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement; • Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible mentionné précédemment.	0
5.	Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

En 2017-2018, le Conseil n'a offert aucun service tarifé dans le cadre de la Politique de financement des services publics. Le Conseil est un organisme subventionnaire qui s'adresse aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques et littéraires sans but lucratif. Il n'applique pas de tarification à ses clientèles.



***SOUFFLES. DIX CHŒURS
POUR UN CHANT À CRÉER,
ŒUVRE DU COMPOSITEUR
ANDRÉ PAPPATHOMAS,
PREMIER LAURÉAT
DU PRIX ARTISTE
DANS LA COMMUNAUTÉ,
LES ARTS ET LA VILLE 2017.***

CRÉDIT PHOTO : MILKIMAGES.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec (Conseil) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Conseil, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Marie Jean', with a long horizontal line extending to the right.

Anne-Marie Jean
Québec, le 18 juin 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des arts et des lettres du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

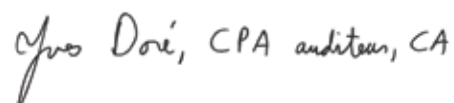
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Yves Doré, CPA auditeur, CA

Directeur principal

Québec, 18 juin 2018

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018 BUDGET	2018 RÉEL	2017 RÉEL
	\$	\$	\$
REVENUS			
Contributions du gouvernement du Québec			
Aide financière	101 752 759	106 841 939	102 703 110
Administration	7 116 041	6 936 300	6 849 401
Virement de contributions reportées (note 11)	447 180	610 740	207 404
Intérêts	360 000	529 712	355 255
Autres revenus (note 4)	219 419	215 646	187 151
	<u>109 895 399</u>	<u>115 134 337</u>	<u>110 302 321</u>
CHARGES			
Bourses et subventions octroyées (note 5)	102 288 939	107 715 375	103 168 235
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(225 000)	(354 696)	(261 810)
	<u>102 063 939</u>	<u>107 360 679</u>	<u>102 906 425</u>
Frais d'administration (note 6)	7 920 660	7 747 307	7 395 745
	<u>109 984 599</u>	<u>115 107 986</u>	<u>110 302 170</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(89 200)	26 351	151
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	62 347	62 347	62 196
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>(26 853)</u>	<u>88 698</u>	<u>62 347</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2018

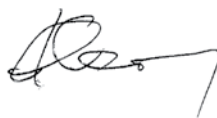
	2018 \$	2017 \$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	12 253 271	11 660 379
Débiteurs	73 450	55 134
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	9 783 600	-
Intérêts courus à recevoir	22 210	10 159
	<u>22 132 531</u>	<u>11 725 672</u>
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	9 879 762	9 407 193
Provision pour vacances (note 9)	630 344	570 070
Provision pour congés de maladie (note 9)	979 835	944 071
Dettes (note 10)	1 635 558	872 060
Contributions reportées (note 11)	10 188 492	780 648
	<u>23 313 991</u>	<u>12 574 042</u>
DETTE NETTE	<u>(1 181 460)</u>	<u>(848 370)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 12)	1 240 468	894 654
Charges payées d'avance	29 690	16 063
	<u>1 270 158</u>	<u>910 717</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>88 698</u>	<u>62 347</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Administrateur



Administrateur

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

De l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018 BUDGET \$	2018 RÉEL \$	2017 RÉEL \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(89 200)	26 351	151
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 003 134)	(787 612)	(369 287)
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	794	-
Amortissement des immobilisations corporelles	522 796	441 004	359 578
	(480 338)	(345 814)	(9 709)
Acquisition de charges payées d'avance		(30 696)	(19 951)
Utilisation de charges payées d'avance		17 069	20 949
		(13 627)	998
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(569 538)	(333 090)	(8 560)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(848 370)	(848 370)	(839 810)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(1 417 908)	(1 181 460)	(848 370)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018 \$	2017 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	26 351	151
Élément sans incidence sur la trésorerie:		
Virement de contributions reportées	(646 047)	(291 128)
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	794	-
Amortissement des immobilisations corporelles	441 004	359 578
	(204 249)	68 450
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement:		
Débiteurs	(18 316)	(6 943)
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	(9 783 600)	245 300
Intérêts courus à recevoir	(12 051)	520
Charges payées d'avance	(13 627)	998
Créditeurs et charges à payer	472 569	(591 512)
Provision pour vacances	60 274	(214)
Provision pour congés de maladie	35 764	20 083
Contributions reportées	10 053 891	482 397
	794 904	150 629
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	617 006	219 230
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(787 612)	(369 287)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dettes effectuées	2 539 005	1 247 289
Dettes remboursées	(1 775 507)	(946 061)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	763 498	301 228
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	592 892	151 171
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	11 660 379	11 509 208
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	12 253 271	11 660 379
INFORMATIONS ADDITIONNELLES:		
Intérêts reçus	535 964	358 429

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2018

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (Conseil) a été constitué en vertu de la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec* (RLRQ, chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.

En vertu de l'article 985 de la *Loi sur les impôts du Québec* (RLRQ, chapitre I-3), et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*, (L.R.C. (1985), chapitre 1 (5^e suppl.)), le Conseil n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Conseil utilise le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers du Conseil, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie, les débiteurs, les contributions à recevoir du gouvernement du Québec et les intérêts courus à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et charges à payer (sauf ceux relatifs aux avantages sociaux), la provision pour vacances et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût.

REVENUS

Les revenus, y compris les gains, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils

découlent.

Les contributions du gouvernement du Québec sont comptabilisées dans les revenus de l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où ils sont autorisés par le cédant, où le Conseil satisfait à tous les critères d'admissibilité et où une estimation raisonnable des montants en cause est possible. Les contributions sont comptabilisées au poste Contributions reportées lorsqu'elles comprennent des stipulations répondant à la définition d'un passif. La comptabilisation aux revenus se fait au fur et à mesure que le passif est réglé.

CHARGES

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Les annulations d'aide financière octroyée sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse.

PASSIFS FINANCIERS

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers du Conseil sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, selon une méthode logique et systématique, en fonction de leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service. Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Catégorie	Méthode	Durée
Mobilier	Linéaire	5 ans
Audiovisuel	Linéaire	5 ans
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Développement informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Conseil de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échanges de l'élément transféré ou du service fourni.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2017, le Conseil a adopté les cinq nouvelles normes suivantes:

Norme	Adoption
SP 2200, <i>Information relative aux apparentés</i>	Prospective
SP 3210, <i>Actifs</i>	Prospective
SP 3320, <i>Actifs éventuels</i>	Prospective
SP 3380, <i>Droits contractuels</i>	Prospective
SP 3420, <i>Opérations interentités</i>	Prospective

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que celui de bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière du Conseil. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

4. AUTRES REVENUS

	2018	2017
	\$	\$
Revenus sur maintien d'actifs	99 076	81 011
Autres	116 570	106 140
	215 646	187 151

5. BOURSES ET SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2018	2017
	\$	\$
Théâtre	25 556 420	25 252 942
Arts du cirque	4 694 576	4 232 542
Musique	28 062 030	27 976 105
Arts numériques, cinéma et vidéo	7 075 646	7 171 183
Arts visuels	11 765 886	11 270 145
Danse	13 131 046	12 896 780
Littérature	3 749 668	3 379 953
Arts multidisciplinaires	1 821 690	1 786 912
Pluridisciplinaires	10 588 159	8 225 173
Autres activités	1 270 254	976 500
	107 715 375	103 168 235
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(354 696)	(261 810)
	107 360 679	102 906 425

6. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2018	2017
	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	6 017 543	5 717 264
Loyer	551 104	600 576
Amortissement des immobilisations corporelles	441 004	359 578
Publicité et communication	216 699	156 876
Honoraires professionnels	196 454	312 042
Frais de déplacement et représentation	167 563	142 622
Fournitures et approvisionnements	102 063	74 638
Ordre des arts et des lettres du Québec	37 072	22 221
Frais financiers	14 393	8 126
Entretien et réparations	3 412	1 802
	7 747 307	7 395 745

7. RÉGIME D'EMPRUNT

Le Conseil est autorisé par le décret numéro 324-2018 du gouvernement du Québec à emprunter à court terme, par marge de crédit ou à long terme un maximum de 3 454 063 \$, et ce, jusqu'au 31 mars 2019, auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. Au 31 mars 2018, le total des billets à court terme s'élève à 1 474 942 \$ (2017: 699 475 \$). Le total de la dette à long terme s'élève à 160 616 \$ (2017 : 172 585 \$). Le détail des emprunts est présenté à la note 10.

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2018	2017
	\$	\$
Traitements	405 561	275 959
Avantages sociaux	239 071	263 799
Autres dépenses	95 319	175 050
Aide financière	9 139 811	8 692 385
	<u>9 879 762</u>	<u>9 407 193</u>

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes sont des régimes interemployeurs à prestations déterminées, administrés par Retraite Québec, et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2018, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 11,05 % à 10,97 % de la masse salariale admissible et celui du RRPE et du RRAS qui fait partie du RRPE est passé de 15,03 % à 12,82 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2018 (4,94 % au 1^{er} janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, le Conseil verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (2017 : 9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017).

Les cotisations du Conseil, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 513 123 \$ (2017 : 536 090 \$). Les obligations du Conseil envers ces régimes se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

Provision pour allocation de transition

Conformément aux modalités prévues à la section 5 du chapitre II des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, le Conseil a inscrit une provision pour allocation de transition de 48 716 \$ (2017 : 31 836 \$), incluse dans les créditeurs et charges à payer.

Provision pour congés de maladie et vacances

Les professionnels du Conseil peuvent accumuler des journées de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, ils peuvent utiliser les journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Pour les employés de soutien, une nouvelle banque de congés de maladie a été créée conformément aux modalités de la convention collective de travail 2015-2020. Depuis le 1^{er} avril 2017, les employés de soutien peuvent accumuler des journées de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement. Toutefois, toute journée excédentaire à 20 jours en banque est monnayée à 100 % au 30 septembre. Dans cette nouvelle banque, il n'y a aucune possibilité d'utiliser les journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de préretraite. En cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, les journées sont monnayées à 100 %.

Pour les employés de soutien qui avaient des journées en banque en vertu des anciennes conditions de travail, ils ont la possibilité de les utiliser avant le 31 mars 2022 en congés de maladie, congés pour responsabilités familiales et parentales, en vacances ou en préretraite. En cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, les journées sont monnayées à 70 %.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	2018	2017
Taux d'indexation	0,8 % à 1,25 %	0,8 % à 1,25 %
Taux d'actualisation	2,36 % à 3,07 %	0,99 % à 2,73 %
Durée résiduelle moyenne des salariés actifs	1 à 20 ans	1 à 20 ans

	2018		2017	
	\$	\$	\$	\$
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début de l'exercice	570 070	944 071	570 284	923 988
Charges de l'exercice	451 905	209 048	430 588	198 990
Prestations versées au cours de l'exercice	(391 631)	(173 284)	(430 802)	(178 907)
Solde à la fin de l'exercice	630 344	979 835	570 070	944 071

10. DETTES

	\$	%		2018	2017
	\$	%		\$	\$
	Valeur nominale	Taux d'intérêt	Échéance		
Billet à court terme*	346 162	1,943	2018-09-28	346 162	39 853
Billet à court terme*	200 000	1,697	2018-05-11	200 000	414 622
Billet à court terme*	402 700	1,697	2018-05-11	402 700	245 000
Billet à court terme*	144 257	1,943	2018-09-28	144 257	-
Billet à court terme*	381 823	1,943	2018-09-28	381 823	-
				1 474 942	699 475

	\$	\$	%		2018	2017
	\$	\$	%		\$	\$
	Valeur nominale	Versements annuels	Taux d'intérêt	Échéance		
Dettes à long terme**	95 500	19 150	1,724	2017-12-01	-	19 150
Dettes à long terme**	67 000	13 420	2,698	2018-10-01	13 441	26 861
Dettes à long terme**	59 600	11 933	2,016	2019-03-01	11 952	23 885
Dettes à long terme**	71 600	14 310	1,289	2019-12-01	28 691	43 001
Dettes à long terme**	74 600	14 886	1,436	2020-12-01	44 802	59 688
Dettes à long terme**	77 200	15 470	1,971	2022-03-01	61 730	-
					160 616	172 585
					1 635 558	872 060

* Tous les billets à court terme sont à versement unique.

** Les dettes ont été contractées auprès du Fonds de financement.

Les montants des versements à effectuer sur les dettes à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2019	70 308 \$
2020	44 873 \$
2021	30 491 \$
2022	14 944 \$

11. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

2018 2017

	\$	\$
Solde au début de l'exercice	780 648	589 379
Contributions de l'exercice :		
Aide financière et Administration	10 054 261	449 090
(Remboursement) Apport des partenaires	(370)	3 307
Autres apports	-	30 000
	10 053 891	482 397
Virements de l'exercice :		
Aide financière et Administration	(610 740)	(207 404)
Apport des partenaires	(3 307)	(59 324)
Autres apports	(32 000)	(24 400)
	(646 047)	(291 128)
Solde à la fin de l'exercice	10 188 492	780 648

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Mobilier	Audiovisuel	Équipement informatique	Développement informatique	Améliorations locatives	Total 2018
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au début	148 324	132 039	481 834	2 008 488	409 435	3 180 120
Acquisitions	244 384	42 447	144 190	347 133	9 458	787 612
Radiations	(49 120)	(33 568)	(118 573)	(24 732)	(302 058)	(528 051)
Solde à la fin	343 588	140 918	507 451	2 330 889	116 835	3 439 681
Amortissement cumulé						
Solde au début	135 201	102 523	411 389	1 235 300	401 053	2 285 466
Amortissement	38 602	17 504	62 401	317 822	4 675	441 004
Radiations	(48 326)	(33 568)	(118 573)	(24 732)	(302 058)	(527 257)
Solde à la fin	125 477	86 459	355 217	1 528 390	103 670	2 199 213
Valeur comptable nette						
	218 111	54 459	152 234	802 499	13 165	1 240 468

	Mobilier	Audiovisuel	Équipement informatique	Développement informatique	Améliorations locatives	Total 2017
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						

Solde au début	148 324	109 186	440 646	1 703 242	409 435	2 810 833
Acquisitions	-	22 853	41 188	305 246	-	369 287
Solde à la fin	148 324	132 039	481 834	2 008 488	409 435	3 180 120
Amortissement cumulé						
Solde au début	120 181	93 121	373 584	941 973	397 029	1 925 888
Amortissement	15 020	9 402	37 805	293 327	4 024	359 578
Solde à la fin	135 201	102 523	411 389	1 235 300	401 053	2 285 466
Valeur comptable nette	13 123	29 516	70 445	773 188	8 382	894 654

13. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des procédés en matière de gestion qui l'assurent de gérer les risques et de minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque associé aux débiteurs et aux contributions à recevoir sont réduits puisque ces actifs financiers proviennent principalement du gouvernement du Québec. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Conseil au risque de crédit. L'échéance des débiteurs est de 30 jours. Il n'y a pas de provision pour mauvaises créances. Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux intérêts courus à recevoir est minime puisque le Conseil investit ses excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'ils arrivent à échéance. Il considère qu'il détient suffisamment d'encaisse et de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. L'aide financière est versée au fur et à mesure que le bénéficiaire a respecté les modalités de versement inscrites dans la lettre d'entente, ce qui peut s'échelonner entre 10 jours et une année, dépendamment du programme. Pour les autres créanciers et charges à payer, le délai de paiement est de 30 jours, à l'exception de la provision pour vacances qui sera payée dans la prochaine année. Le Conseil établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. Pour l'échéancier du versement des dettes à long terme, l'information est présentée à la note 10.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque du taux d'intérêt, et l'autre risque de prix. Le Conseil est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les billets à court terme et les dettes à long terme du Conseil portent un taux d'intérêt fixe réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie suite à une variation du taux d'intérêt car ils sont détenus jusqu'à échéance.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives concernant ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que de la présidente-directrice générale du Conseil.

Le Conseil n'a conclu aucune opération avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.



**DIS MERCI,
PIÈCE DE THÉÂTRE
PRODUITE
PAR LA COMPAGNIE
JOE JACK ET JOHN.**

CRÉDIT PHOTO :
CATHERINE ABOUMRAD

Tableau 29

AIDE FINANCIÈRE DU CONSEIL SELON LA DISCIPLINE ARTISTIQUE EN 2017-2018

Discipline artistique	ARTISTES		ORGANISMES		TOTAL	
	\$	%	\$	%	\$	%
Arts du cirque	130 850	1,2	4 563 726	4,7	4 694 576	4,4
Arts multidisciplinaires	388 240	3,6	1 433 450	1,5	1 821 690	1,7
Arts numériques	326 575	3,1	2 116 817	2,2	2 443 392	2,3
Arts visuels	2 247 508	21,1	8 877 931	9,2	11 125 439	10,4
Chanson	684 866	6,4	–	–	684 866	0,6
Cinéma et vidéo	3 048 302	28,6	1 583 952	1,6	4 632 254	4,3
Danse	478 128	4,5	12 652 918	13,1	13 131 046	12,3
Littérature et conte	1 457 721	13,7	2 291 947	2,4	3 749 668	3,5
Métiers d'art	264 147	2,5	137 400	0,1	401 547	0,4
Musique	872 126	8,2	26 505 038	27,5	27 377 164	25,6
Pluridisciplinaire	–	–	10 588 159	11,0	10 588 159	9,9
Recherche architecturale	34 400	0,3	204 500	0,2	238 900	0,2
Théâtre	717 392	6,7	24 839 028	25,8	25 556 420	23,9
Autres secteurs d'activités ¹	–	–	434 788	0,5	434 788	0,4
Total	10 650 255	100,0	96 229 654	100,0	106 879 909	100,0

¹ Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), conseils régionaux de la culture (CRC), instituts culturels.

Tableau 30

AIDE FINANCIÈRE AUX ARTISTES ET AUX ORGANISMES SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

Région administrative	ARTISTES		ORGANISMES		TOTAL	
	\$	%	\$	%	\$	%
Bas-Saint-Laurent	190 350	1,8	2 004 592	2,1	2 194 942	2,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	203 392	1,9	2 390 845	2,5	2 594 237	2,4
Capitale-Nationale	735 396	6,9	13 627 975	14,2	14 363 371	13,4
Mauricie	221 267	2,1	1 627 572	1,7	1 848 839	1,7
Estrie	323 750	3,0	1 659 180	1,7	1 982 930	1,9
Montréal	6 630 594	62,3	61 722 369	64,1	68 352 963	64,0
Outaouais	157 709	1,5	802 283	0,8	959 992	0,9
Abitibi-Témiscamingue	262 420	2,5	1 552 372	1,6	1 814 792	1,7
Côte-Nord	64 697	0,6	714 073	0,7	778 770	0,7
Nord-du-Québec	13 058	0,1	93 500	0,1	106 558	0,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	205 280	1,9	1 522 130	1,6	1 727 410	1,6
Chaudière-Appalaches	168 029	1,6	731 959	0,8	899 988	0,8
Laval	57 376	0,5	1 008 570	1,0	1 065 946	1,0
Lanaudière	265 056	2,5	1 614 507	1,7	1 879 563	1,8
Laurentides	387 794	3,6	1 251 675	1,3	1 639 469	1,5
Montréal	615 682	5,8	2 689 820	2,8	3 305 502	3,1
Centre-du-Québec	148 405	1,4	1 113 916	1,2	1 262 321	1,2
Hors Québec ¹	–	–	102 316	0,1	102 316	0,1
Total	10 650 255	100,0	96 229 654	100,0	106 879 909	100,0

¹ Organismes soutenus dans le cadre de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF) et d'ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence.

Tableau 31

AIDE FINANCIÈRE AUX ARTISTES ET AUX ÉCRIVAINS SELON LA DISCIPLINE ARTISTIQUE

Discipline artistique	Bourses demandées		Bourses accordées		Bourse moyenne	Taux réponse (%)		Total accordé (%)	
	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$
Arts du cirque	44	501 482	16	130 850	8 178	36,4	26,1	1,2	1,2
Arts multidisciplinaires	100	1 503 874	35	388 240	11 093	35,0	25,8	2,5	3,6
Arts numériques	124	1 977 333	37	326 575	8 826	29,8	16,5	2,7	3,1
Arts visuels	1 078	11 948 491	342	2 247 508	6 572	31,7	18,8	24,9	21,1
Chanson	394	4 067 146	101	684 866	6 781	25,6	16,8	7,3	6,4
Cinéma et vidéo	805	19 563 202	205	3 048 302	14 870	25,5	15,6	14,9	28,6
Danse	246	2 579 678	84	478 128	5 692	34,1	18,5	6,1	4,5
Littérature et conte	643	7 448 022	195	1 457 721	7 475	30,3	19,6	14,2	13,7
Métiers d'art	124	1 070 783	51	264 147	5 179	41,1	24,7	3,7	2,5
Musique	568	4 534 365	200	872 126	4 361	35,2	19,2	14,5	8,2
Recherche architecturale	10	138 115	5	34 400	6 880	50,0	24,9	0,4	0,3
Théâtre	278	3 280 005	104	717 392	6 898	37,4	21,9	7,6	6,7
Total	4 414	58 612 496	1 375	10 650 255	7 746	31,2	18,2	100,0	100,0

Tableau 32

AIDE FINANCIÈRE AUX ARTISTES ET AUX ÉCRIVAINS SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

Région administrative	Bourses demandées		Bourses accordées		Bourse moyenne	Taux réponse (%)		Total accordé (%)	
	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$
Bas-Saint-Laurent	65	754 015	22	190 350	8 652	33,8	25,2	1,6	1,8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	72	1 141 150	23	203 392	8 843	31,9	17,8	1,7	1,9
Capitale-Nationale	355	4 058 176	117	735 396	6 285	33,0	18,1	8,5	6,9
Mauricie	56	655 272	23	221 267	9 620	41,1	33,8	1,7	2,1
Estrie	142	1 620 847	37	323 750	8 750	26,1	20,0	2,7	3,0
Montréal	2 686	37 820 002	826	6 630 594	8 027	30,8	17,5	60,1	62,3
Outaouais	94	839 490	28	157 709	5 632	29,8	18,8	2,0	1,5
Abitibi-Témiscamingue	86	1 251 023	25	262 420	10 497	29,1	21,0	1,8	2,5
Côte-Nord	31	218 230	15	64 697	4 313	48,4	29,6	1,1	0,6
Nord-du-Québec	8	45 043	4	13 058	3 265	50,0	29,0	0,3	0,1
Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine	66	749 826	28	205 280	7 331	42,4	27,4	2,0	1,9
Chaudière-Appalaches	79	790 843	25	168 029	6 721	31,6	21,2	1,8	1,6
Laval	49	725 233	14	57 376	4 098	28,6	7,9	1,0	0,5
Lanaudière	130	1 637 149	40	265 056	6 626	30,8	16,2	2,9	2,5
Laurentides	156	2 008 091	43	387 794	9 018	27,6	19,3	3,1	3,6
Montréal	288	3 701 487	88	615 682	6 996	30,6	16,6	6,4	5,8
Centre-du-Québec	48	547 059	17	148 405	8 730	35,4	27,1	1,2	1,4
Région hors Québec	3	49 560	-	-	-	-	-	-	-
Total	4 414	58 612 496	1 375	10 650 255	7 746	31,2	18,2	100,0	100,0

Tableau 33

AIDE FINANCIÈRE AUX ARTISTES ET AUX ÉCRIVAINS SELON LE TYPE DE SOUTIEN

Type de soutien	Bourses demandées		Bourses accordées		Bourse moyenne	Taux réponse (%)		Total accordé (%)	
	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$
Acquisition et mise en marché ¹	54	188 725	40	136 396	3 410	74,1	72,3	2,9	1,3
Appel à projets pour le jeune public ¹	5	294 950	5	268 450	53 690	100,0	91,0	0,4	2,5
Bourses spéciales	6	23 000	6	21 000	3 500	100,0	91,3	0,4	0,2
Commande d'œuvre	113	1 381 189	19	195 130	10 270	16,8	14,1	1,4	1,8
Création de contenus numériques originaux pour La Fabrique culturelle ¹	49	1 911 440	6	200 000	33 333	12,2	10,5	0,4	1,9
Déplacement	1 026	2 472 157	578	979 531	1 695	56,3	39,6	42,0	9,2
Exploration et déploiement numérique ¹	50	2 703 719	11	383 000	34 818	22,0	14,2	0,8	3,6
Jeux de la Francophonie ¹	12	9 000	12	9 000	750	100,0	100,0	0,9	0,1
Partenariat territorial	503	7 575 515	149	1 117 266	7 498	29,6	14,7	10,8	10,5
Perfectionnement	199	956 343	83	326 630	3 935	41,7	34,2	6,0	3,1
Prix du Conseil	213	1 165 000	21	125 000	5 952	9,9	10,7	1,5	1,2
Promotion	20	316 679	8	125 800	15 725	40,0	39,7	0,6	1,2
Promotion des écrivains et des bédéistes en librairie ¹	10	29 362	9	21 901	2 433	90,0	74,6	0,7	0,2
Recherche et création	1 895	36 624 764	361	6 101 901	16 903	19,1	16,7	26,3	57,3
Spectacles littéraires ou de contes et œuvres littéraires hypermédiatiques	22	308 953	7	92 000	13 143	31,8	29,8	0,5	0,9
Studios et ateliers-résidences	237	2 651 700	60	547 250	9 121	25,3	20,6	4,4	5,1
Total	4 414	58 612 496	1 375	10 650 255	7 746	31,2	18,2	100,0	100,0

¹ Mesure ou programme ponctuel.

Tableau 34

AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES SELON LA DISCIPLINE ARTISTIQUE

Discipline artistique	Organismes demandeurs		Organismes soutenus		Subvention moyenne	Taux réponse (%)		Total accordé (%)	
	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$		N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$
Arts du cirque	25	6 692 878	17	4 563 726	268 454	68,0	68,2	2,1	4,7
Arts multidisciplinaires	34	2 730 738	24	1 433 450	59 727	70,6	52,5	3,0	1,5
Arts numériques	32	4 301 526	21	2 116 817	100 801	65,6	49,2	2,6	2,2
Arts visuels	154	14 509 344	107	8 877 931	82 971	69,5	61,2	13,3	9,2
Cinéma et vidéo	34	2 885 847	27	1 583 952	58 665	79,4	54,9	3,4	1,6
Danse	106	19 136 326	80	12 652 918	158 161	75,5	66,1	10,0	13,1
Littérature	72	4 388 309	60	2 291 947	38 199	83,3	52,2	7,5	2,4
Métiers d'art	8	242 587	5	137 400	27 480	62,5	56,6	0,6	0,1
Musique	205	35 944 854	165	26 505 038	160 637	80,5	73,7	20,6	27,5
Pluridisciplinaire	147	18 389 931	127	10 588 159	83 371	86,4	57,6	15,8	11,0
Recherche architecturale	4	331 900	3	204 500	68 167	75,0	61,6	0,4	0,2
Théâtre	246	36 616 833	174	24 839 028	142 753	70,7	67,8	21,7	25,8
Arts et lettres	19	437 288	19	434 788	22 884	100,0	99,4	2,4	0,5
Total*	1 041	146 608 361	802	96 229 654	119 987	77,0	65,6	100,0	100,0

* Des organismes ont présenté des demandes dans plus d'une discipline. Les nombres totaux correspondent aux organismes distincts toutes disciplines confondues.

Tableau 35

AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

Région administrative	Organismes demandeurs		Organismes soutenus		Subvention moyenne	Taux réponse (%)		Total accordé (%)	
	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$		N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$
Bas-Saint-Laurent	32	3 308 319	31	2 004 592	64 664	96,9	60,6	3,9	2,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	32	4 529 781	27	2 390 845	88 550	84,4	52,8	3,4	2,5
Capitale-Nationale	113	18 606 540	93	13 627 975	146 537	82,3	73,2	11,6	14,2
Mauricie	18	2 743 014	17	1 627 572	95 740	94,4	59,3	2,1	1,7
Estrie	28	3 444 478	24	1 659 180	69 133	85,7	48,2	3,0	1,7
Montréal	551	89 763 347	423	61 722 369	145 916	76,8	68,8	52,7	64,1
Outaouais	21	1 205 441	15	802 283	53 486	71,4	66,6	1,9	0,8
Abitibi-Témiscamingue	24	2 547 260	20	1 552 372	77 619	83,3	60,9	2,5	1,6
Côte-Nord	13	1 090 193	13	714 073	54 929	100,0	65,5	1,6	0,7
Nord-du-Québec	4	118 175	4	93 500	23 375	100,0	79,1	0,5	0,1
Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine	21	2 600 458	19	1 522 130	80 112	90,5	58,5	2,4	1,6
Chaudière-Appalaches	20	1 260 467	16	731 959	45 747	80,0	58,1	2,0	0,8
Laval	15	1 970 407	11	1 008 570	91 688	73,3	51,2	1,4	1,0
Lanaudière	25	3 292 834	21	1 614 507	76 881	84,0	49,0	2,6	1,7
Laurentides	31	2 655 157	20	1 251 675	62 584	64,5	47,1	2,5	1,3
Montréal	56	5 222 472	31	2 689 820	86 768	55,4	51,5	3,9	2,8
Centre-du-Québec	13	1 833 758	9	1 113 916	123 768	69,2	60,7	1,1	1,2
Hors Québec ¹	26	416 260	9	102 316	11 368	34,6	24,6	1,1	0,1
Total*	1 041	146 608 361	802	96 229 654	119 987	77,0	65,6	100,0	100,0

¹ Organismes soutenus dans le cadre de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF) et d'ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence.

* Deux organismes ont présenté des demandes dans plus d'une région (relocalisation), dont un a été soutenu. Les nombres totaux correspondent aux organismes distincts toutes régions confondues.

Tableau 36

AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES SELON LE TYPE DE PROGRAMME

Type de programme	Organismes demandeurs		Organismes soutenus		Subvention moyenne	Taux réponse (%)		Total accordé (%)	
	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$		N ^{bre}	\$		\$
Soutien à la mission	509	105 564 472	477	80 117 054	167 960	93,7	75,9		83,3
Programmation spécifique	172	13 583 577	107	4 456 206	41 647	62,2	32,8		4,6
Soutien aux activités ¹	643	23 186 163	427	10 724 487	25 116	66,4	46,3		11,1
Partenariat territorial	183	4 274 149	90	931 907	10 355	49,2	21,8		1,0
Total*	1 041	146 608 361	802	96 229 654	119 987	77,0	65,6		100,0

¹ Inclut les accords de coopération, les ententes spéciales ou spécifiques et d'autres subventions.

* Des organismes ont présenté des demandes dans plus d'un type de programme. Les nombres totaux correspondent aux organismes distincts, tous programmes confondus.

AIDE FINANCIÈRE PAR DISCIPLINE ARTISTIQUE SELON LE PROGRAMME OU LE VOLET EN 2017-2018

Tableau 37

ARTS DU CIRQUE

\$

Bourses aux artistes	130 850
Recherche et création	113 250
Déplacement	15 600
Autres	2 000
Subventions aux organismes	4 563 726
Soutien à la mission	3 800 800
Diffuseurs et événements nationaux et internationaux	2 768 300
Organismes de création et de production	840 000
Regroupements nationaux	122 500
Subvention spéciale	70 000
Soutien aux activités	540 700
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	56 500
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	190 000
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	218 600
Diffusion d'œuvres au Québec	64 000
Production et reprise	3 500
Prospection	8 100
Partenariat territorial	44 000
Programmation spécifique	99 000
Autres subventions ¹	79 226
Total	4 694 576

¹ Production d'une œuvre issue de la diversité culturelle pour l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme, Soutien aux sorties scolaires en milieu culturel, Subvention spéciale.

Tableau 38

ARTS MULTIDISCIPLINAIRES

\$

Bourses aux artistes	388 240
Recherche et création	184 040
Déplacement	18 700
Partenariat territorial	36 500
Autres	149 000
Subventions aux organismes	1 433 450
Soutien à la mission	999 600
Organismes de création et de production	624 150
Organismes de création-production et événements nationaux et internationaux	300 450
Regroupements nationaux	65 000
Subvention spéciale	10 000
Soutien aux activités	278 850
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	35 000
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	123 350
Diffusion d'œuvres au Québec	23 000
Production et reprise	86 500
Prospection	11 000
Partenariat territorial	5 000
Programmation spécifique	60 000
Autre subvention ¹	90 000
Total	1 821 690

¹ Exploration et déploiement numérique.

99

Tableau 39

ARTS NUMÉRIQUES

\$

Bourses aux artistes	326 575
Recherche et création	152 335
Déplacement	38 500
Partenariat territorial	29 000
Autres	106 740
Subventions aux organismes	2 116 817
Soutien à la mission	1 642 186
Édition et promotion de périodiques culturels	33 000
Événements nationaux et internationaux	159 600
Organismes voués à la diffusion et au soutien à la production	1 362 960
Regroupements nationaux	86 626
Soutien aux activités	209 600
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	161 600
Manifestation et présentation publique	42 000
Prospection	6 000
Ententes ¹	4 281
Partenariat territorial	20 100
Programmation spécifique	140 650
Autre subvention ²	100 000
Total	2 443 392

¹Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence.²Exploration et déploiement numérique.

Tableau 40

ARTS VISUELS

\$

Bourses aux artistes	2 247 508
Recherche et création	1 021 397
Déplacement	209 898
Partenariat territorial	345 887
Autres	670 326
Subventions aux organismes	8 877 931
Soutien à la mission	7 714 071
Associations professionnelles d'artistes	179 200
Édition et promotion de périodiques culturels	304 200
Événements nationaux et internationaux	731 206
Organismes de services	199 958
Organismes professionnels voués à la diffusion (centres d'exposition)	1 670 349
Organismes voués à la diffusion	1 996 141
Organismes voués à la diffusion et au soutien à la production	1 887 865
Organismes voués au soutien à la production	544 852
Regroupements nationaux	150 300
Subventions spéciales	50 000
Soutien aux activités	330 850
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	36 000
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	42 000
Diffusion d'œuvres au Québec	53 500
Manifestation et présentation publique	149 750
Prospection	7 600
Publication	42 000
Ententes ¹	168 800
Partenariat territorial	178 000
Programmation spécifique	302 625
Autres subventions ²	183 585
Total	11 125 439

¹ Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence.² Appel à projets pour le jeune public.

Tableau 41

CHANSON

\$

Bourses aux artistes	684 866
Recherche et création	513 276
Déplacement	88 090
Partenariat territorial	76 500
Autres	7 000
Total	684 866

Tableau 42

CINÉMA ET VIDÉO

\$

Bourses aux artistes	3 048 302
Recherche et création	2 420 716
Déplacement	109 173
Partenariat territorial	145 540
Autres	372 873
Subventions aux organismes	1 583 952
Soutien à la mission	1 362 067
Édition et promotion de périodiques culturels	123 000
Organismes de services	18 950
Organismes voués à la diffusion	376 131
Organismes voués à la diffusion et au soutien à la production	381 796
Organismes voués au soutien à la production	440 800
Subventions spéciales	21 390
Soutien aux activités	80 500
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	33 000
Manifestation et présentation publique	10 500
Prospection	2 000
Publication	35 000
Ententes ¹	4 635
Partenariat territorial	31 500
Programmation spécifique	51 750
Autres subventions ²	53 500
Total	4 632 254

¹ Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence.² Appel à projets pour le jeune public.

Tableau 43

DANSE

\$

Bourses aux artistes	478 128
Recherche et création	176 765
Déplacement	53 103
Partenariat territorial	94 350
Autres	153 910
Subventions aux organismes	12 652 918
Soutien à la mission	9 796 975
Diffuseurs - Accueil et programmation	1 849 900
Événements nationaux et internationaux	200 000
Organismes de création et de production	6 560 375
Organismes de services	780 250
Regroupements nationaux	293 450
Subventions spéciales	113 000
Soutien aux activités	1 774 375
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	285 725
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	357 500
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	684 000
Diffusion d'œuvres au Québec	195 500
Production et reprise	197 000
Prospection	54 650
Ententes ¹	3 898
Programmation spécifique	913 775
Autres subventions ²	163 895
Total	13 131 046

¹ Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence.

² Appel à projets pour le jeune public, Exploration et déploiement numérique, Soutien aux sorties scolaires en milieu culturel, Subventions spéciales.

Tableau 44

LITTÉRATURE ET CONTE

\$

Bourses aux écrivains	1 457 721
Recherche et création	742 310
Déplacement	137 932
Partenariat territorial	120 925
Autres	456 554
Subventions aux organismes	2 291 947
Soutien à la mission	1 615 529
Associations professionnelles d'artistes	199 200
Édition et promotion de périodiques culturels	615 255
Événements nationaux et internationaux	308 760
Organismes de diffusion et de production	267 700
Organismes de services	223 614
Subvention spéciale	1 000
Soutien aux activités	187 600
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	43 000
Diffusion d'œuvres au Québec	37 500
Promotion et sensibilisation	97 000
Prospection	10 100
Ententes ¹	33 577
Partenariat territorial	87 900
Programmation spécifique	259 266
Autres subventions ²	108 075
Total	3 749 668

¹ Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence..² Appel à projets pour le jeune public, Exploration et déploiement numérique, Subventions spéciales.

Tableau 45

MÉTIERS D'ART

\$

Bourses aux artistes	264 147
Recherche et création	105 876
Déplacement	36 380
Partenariat territorial	35 568
Autres	86 323
Subventions aux organismes	137 400
Soutien à la mission	57 500
Organismes voués à la diffusion	57 500
Soutien aux activités	60 000
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	11 000
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	15 000
Manifestation et présentation publique	34 000
Partenariat territorial	19 900
Total	401 547

Tableau 46

MUSIQUE

\$

Bourses aux artistes	872 126
Recherche et création	324 780
Déplacement	207 355
Partenariat territorial	111 750
Autres	228 241
Subventions aux organismes	26 505 038
Soutien à la mission	23 775 871
Associations professionnelles d'artistes	50 000
Diffuseurs - Accueil et programmation	829 823
Diffuseurs - Manifestations consacrées à une ou plusieurs disciplines	293 013
Diffuseurs et événements nationaux et internationaux	148 900
Édition et promotion de périodiques culturels	30 000
Événements nationaux et internationaux	1 992 675
Organismes de création et de production	19 530 785
Organismes de création-production et événements nationaux et internationaux	436 900
Organismes de services	150 025
Regroupements nationaux	308 750
Subvention spéciale	5 000
Soutien aux activités	1 365 112
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	44 325
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	79 000
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	783 132
Diffusion d'œuvres au Québec	164 600
Production et reprise	237 205
Prospection	56 850
Ententes ¹	8 956
Partenariat territorial	209 783
Programmation spécifique	697 900
Autres subventions ²	447 416
Total	27 377 164

¹ Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence.² Appel à projets pour le jeune public, Exploration et déploiement numérique, Soutien aux sorties scolaires en milieu culturel, Subventions spéciales.

Tableau 47

PLURIDISCIPLINAIRE

\$

Subventions aux organismes	10 588 159
Soutien à la mission	8 485 746
Diffuseurs - Accueil et programmation	5 956 006
Diffuseurs et événements nationaux et internationaux	440 740
Événements nationaux et internationaux	901 750
Organismes de services	834 850
Regroupements nationaux	325 950
Subventions spéciales	26 450
Soutien aux activités	18 000
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	18 000
Partenariat territorial	108 525
Programmation spécifique	1 339 390
Autres subventions ¹	636 498
Total	10 588 159

¹ Aides spéciales pour les opérateurs, Appel à projets pour le jeune public, Exploration et déploiement numérique, Soutien aux sorties scolaires en milieu culturel, Subventions spéciales.

Tableau 48

RECHERCHE ARCHITECTURALE

\$

Bourses aux artistes	34 400
Recherche et création	21 100
Déplacement	3 300
Autres	10 000
Subventions aux organismes	204 500
Soutien à la mission	174 000
Édition et promotion de périodiques culturels	24 000
Événements nationaux et internationaux	100 000
Organismes voués à la diffusion	50 000
Soutien aux activités	15 000
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	15 000
Partenariat territorial	15 500
Total	238 900

Tableau 49

THÉÂTRE

\$

Bourses aux artistes	717 392
Recherche et création	326 056
Déplacement	61 500
Partenariat territorial	121 246
Autres	208 590
Subventions aux organismes	24 839 028
Soutien à la mission	20 692 709
Aide spéciale ministérielle	60 000
Associations professionnelles d'artistes	113 500
Diffuseurs - Accueil et programmation	1 815 050
Diffuseurs - Manifestations consacrées à une ou plusieurs disciplines	135 000
Diffuseurs et événements nationaux et internationaux	53 200
Édition et promotion de périodiques culturels	93 750
Événements nationaux et internationaux	740 000
Organismes de création et de production	11 452 656
Organismes de création-production et diffuseurs	4 990 206
Organismes de création-production, diffuseurs et événements nationaux et internationaux	363 125
Organismes de services	494 500
Regroupements nationaux	203 875
Subventions spéciales	177 847
Soutien aux activités	2 340 489
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	71 209
Commission internationale du théâtre francophone (CITF)	45 000
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	236 000
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	646 180
Diffusion d'œuvres au Québec	723 000
Production et reprise	559 900
Prospection	59 200
Entente ¹	1 227
Partenariat territorial	211 699
Programmation spécifique	591 850
Autres subventions ²	1 001 054
Total	25 556 420

¹ Entente spéciale pour l'accueil d'artistes en résidence.² Appel à projets pour le jeune public, Exploration et déploiement numérique, Soutien aux sorties scolaires en milieu culturel, Subventions spéciales.

Tableau 50

AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉS

\$

Subventions aux organismes	434 788
Ententes	434 788
Accords de coopération	359 788
Entente spécifique avec un organisme	75 000
Total	434 788

Tableau 51

PROJETS SOUTENUS POUR DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

	N ^{BRE}	\$
Bourses aux artistes	619	1 490 275
Déplacement hors Québec	547	951 025
Studios et ateliers-résidences	58	527 250
Bourses spéciales ou ponctuelles	14	12 000
Subventions aux organismes	337	4 889 501
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	35	572 759
Commission internationale du théâtre francophone (CITF)	5	45 000
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	6	862 500
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	151	2 749 862
Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence	47	212 146
Prospection	84	214 750
Subventions ponctuelles - aides spéciales pour les opérateurs	2	145 000
Subventions spéciales	7	87 484
Total	956	6 379 776

ANNEXE 2 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATRICES ET DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉGISSANT LES ADMINISTRATEURS

Approuvé par : Le conseil d'administration du CALQ

Date : Le 24 mars 2004 (Rés. CA0304A033)

Modifié : Le 8 décembre 2005 (Rés. CA0506A024)

Les 13 et 14 décembre 2006 (Rés. CA0607A040)

Le 26 mars 2008 (Rés. CA0708A040)

Le 15 février 2012 (Rés. CA1112A037)

2012-06-08 Page 1

PRÉAMBULE

Considérant que les membres du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (ci-après désigné le « Règlement »), adopté dans le cadre de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30, a. 3.01 et 3.02; 1997, c.6, a. 1) (ci-après désignée la « Loi sur le ministère du Conseil exécutif »);

Considérant que les membres du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec sont aussi assujettis aux principes et règles édictés par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02) (ci-après désignée la « Loi sur la gouvernance »), de la Loi sur le conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q. c. C-57.02) (ci-après désignée « Loi sur le Conseil ») et du Règlement de régie interne du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., c. 57.02) (ci-après désigné le « Règlement de régie interne »);

Considérant que la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, le Règlement, la Loi sur la gouvernance, la Loi sur le Conseil et le Règlement de régie interne prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs;

Considérant que les membres du conseil d'administration du CALQ désirent doter le CALQ d'un code d'éthique et de déontologie propre au CALQ;

En considérant ce qui précède, les membres du conseil d'administration du CALQ ont adopté le code d'éthique et de déontologie qui suit :

1. DÉFINITIONS

Les mots et expressions définis au préambule de ce Code ont, dans ce Code, la même signification que celle qui y est donnée au préambule.

Les mots et expressions suivants, qu'ils soient utilisés dans ce Code ou dans son préambule, auront le sens suivant, sauf stipulation contraire et sauf si le contexte commande une interprétation contraire.

« administrateur »

désigne un membre du conseil d'administration du CALQ;

« artiste »

désigne un artiste ou un écrivain professionnel, un collectif d'artistes ou d'écrivains professionnels, admissible à un programme, une bourse ou toute autre aide financière du CALQ en vertu de la Loi sur le Conseil;

« Code »

désigne ce code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du CALQ adopté par le conseil d'administration du CALQ en vertu de la loi, du Règlement ou de la Loi sur la gouvernance;

« comité de gouvernance »

désigne le comité de gouvernance et d'éthique du CALQ, prévu par la Loi sur la gouvernance;

« CALQ »

le Conseil des arts et des lettres du Québec;

« organisme visé »

désigne un organisme sans but lucratif ou une association culturelle admissible à un programme, une bourse ou toute autre aide financière du CALQ en vertu de la Loi sur le Conseil;

« personnes liées »

désigne des personnes liées à un administrateur, ayant un lien par :

- i. le sang;
 - ii. le mariage;
 - iii. l'union civile;
 - iv. l'union de fait;
 - v. l'adoption; aux fins de ce Code, sont également liés à un administrateur;
 - vi. l'enfant d'une personne visée aux alinéas ii à iv de cette définition;
 - vii. un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit; et
 - viii. la personne morale qui est contrôlée par l'administrateur ou par une personne visée aux alinéas i à iv et vi de cette définition; ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement;
- toute personne qu'un administrateur pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, en raison de son statut, de son titre ou autrement.

CHAPITRE I – PRINCIPES ET VALEURS

Article 1

Le CALQ encourage ses administrateurs à se comporter de façon

à préserver la confiance des organismes visés, des artistes et des citoyens dans sa réputation, son intégrité, son objectivité et son impartialité.

Article 2

Le CALQ accomplit une mission d'intérêt public en raison des services qu'il est appelé à rendre aux organismes visés, aux artistes et aux citoyens, et du fait que ces services sont financés par l'ensemble de la collectivité. Le CALQ doit donc remplir cette mission non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect de valeurs fondamentales.

Ces impératifs s'appuient sur des valeurs éthiques qui servent d'assise aux membres de l'administration publique et qui sont contenues dans la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*. Les plus fondamentales de ces valeurs auxquelles adhère le CALQ sont les suivantes :

- 1° La compétence : L'administrateur s'acquitte de ses devoirs avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition ;
- 1° L'impartialité : L'administrateur fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses devoirs sans considérations partisans ;
- 1° L'intégrité : L'administrateur se conduit de manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'accomplissement de ses devoirs ;
- 1° La loyauté : L'administrateur est conscient qu'il peut être perçu comme un représentant du CALQ auprès des organismes visés, des artistes et des citoyens. En conséquence, il s'acquitte de ses devoirs dans le respect des orientations et décisions prises par les instances du CALQ ;
- 1° Le respect : L'administrateur manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

CHAPITRE II – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Article 3

Ce Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité du CALQ, de favoriser la transparence au sein du CALQ et de responsabiliser ses administrateurs.

Article 4

Ce Code énonce les normes d'éthique et les règles de déontologie visant à baliser les comportements des administrateurs du CALQ. Il s'inspire des normes d'éthique et des règles de déontologie régissant

les administrateurs publics énoncées dans le Règlement et vise à le compléter.

Article 5

En cas de divergence entre les normes et les règles contenues dans ce Code et celles prévues au Règlement, les normes et les règles les plus exigeantes s'appliquent.

CHAPITRE III – DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Article 6

Tout administrateur du CALQ est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, notamment le Règlement, la Loi sur la gouvernance ainsi que ceux établis par ce Code, tant qu'il demeure administrateur et dans l'année suivant la fin de ses fonctions.

Article 7

L'administrateur doit également agir avec bonne foi, compétence, prudence, diligence, efficacité, assiduité, équité, impartialité, honnêteté, intégrité et loyauté dans l'exercice de ses fonctions.

Article 8

Dans la mesure où il n'est pas dans une situation de conflit d'intérêts, l'administrateur qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Article 9

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, se conformer aux principes suivants :

- 1° il doit exercer ses fonctions et organiser ses affaires personnelles de façon à préserver la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du CALQ ;
- 2° il doit avoir une attitude irréprochable et se doit de respecter la lettre et l'esprit de la loi, notamment du Règlement et de la Loi sur la gouvernance ;
- 3° il doit avoir une conduite qui puisse résister à l'examen le plus minutieux; pour s'acquitter de cette obligation, il ne lui suffit pas simplement d'observer la loi ;
- 4° il doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts réelle ou potentielle de nature à entraver l'exercice de ses fonctions et la poursuite des buts du CALQ ; l'intérêt public doit toujours prévaloir dans le cas où les intérêts d'un titulaire entrent en conflit avec ses fonctions ;
- 5° mis à part les cadeaux, les marques d'hospitalité et les autres avantages d'une valeur modeste, il lui est interdit de solliciter ou d'accepter des transferts de valeurs économiques ;
- 6° il lui est interdit d'outrepasser ses fonctions pour venir en aide à des personnes physiques ou morales, dans leurs rapports avec le CALQ ;

- 7° il lui est interdit d'utiliser à son profit ou au profit d'un tiers des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions et qui, de façon générale, ne sont pas accessibles au public ;
- 8° il lui est interdit d'utiliser directement ou indirectement à son profit ou au profit d'un tiers les biens du CALQ, sauf avec l'approbation préalable du CALQ ; et
- 9° l'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du CALQ.

Article 10

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher l'administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration du CALQ exige le respect de la confidentialité.

Article 11

L'administrateur respecte la confidentialité des discussions et échanges avec d'autres membres du CALQ ainsi que des décisions de ce dernier, dans la mesure où elles ne sont pas encore publiques, de même que de l'information qui lui est communiquée ou transmise dans le cadre de ses fonctions.

Article 12

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

Article 13

L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Article 14

L'administrateur, appelé ou invité à représenter officiellement le CALQ à l'externe, doit au préalable obtenir l'autorisation du président-directeur général et il ne peut d'aucune manière lier autrement le CALQ. Tout semblable engagement ou représentation doit être compatible avec les buts, codes, orientations et politiques du CALQ.

Article 15

L'administrateur adopte, dans ses relations avec les personnes physiques et morales faisant affaires avec le CALQ ainsi qu'avec les membres de son personnel, une attitude empreinte de courtoisie, de respect et d'ouverture, de manière à assurer des échanges productifs et une collaboration fructueuse, à agir avec équité et à éviter tout abus.

Article 16

Sous réserve des dispositions de l'article 17 du présent Code, l'administrateur ne peut avoir un intérêt direct personnel, ou indirect, dans un organisme visé, mettant en conflit son intérêt personnel et

celui du CALQ.

Article 17

Tout administrateur doit déclarer par écrit au secrétaire du CALQ, le cas échéant, tout intérêt direct ou indirect susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts.

Article 18

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur et à la poursuite des buts du CALQ, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un avantage indu à une tierce personne.

Est réputé un intérêt direct le fait qu'un administrateur présente une demande d'aide financière au CALQ, à titre personnel, pour le compte ou par l'intermédiaire d'un organisme visé ou d'un artiste.

Est réputé un intérêt direct le fait pour un administrateur d'avoir été, au cours des deux dernières années précédant sa nomination, un employé d'un organisme visé ou d'un artiste.

Est réputé un intérêt indirect pour un administrateur le fait qu'une demande d'aide financière soit présentée par une personne liée, par un organisme visé ou par un artiste avec qui il a ou est susceptible d'avoir des liens d'affaires relativement à la demande d'aide financière sous examen.

Article 19

Constituent, mais de manière non limitative, un conflit d'intérêts les situations suivantes :

- 1° l'utilisation, à ses propres fins ou au profit d'un tiers, de renseignements confidentiels ou privilégiés auxquels un administrateur a accès dans le cadre de ses fonctions, ou encore des biens, équipements et services du CALQ ;
- 2° l'utilisation par un administrateur de ses prérogatives ou fonctions en vue de rechercher un gain ou un profit ou d'en retirer un avantage personnel ou pour le profit d'un tiers ;
- 3° la participation à une délibération ou à une décision du CALQ, sachant qu'un conflit réel ou potentiel existe, afin de l'influencer et d'en retirer un avantage personnel ou pour celui d'un tiers ;
- 4° le soutien privilégié à un organisme visé ou à un artiste dans ses rapports avec le CALQ, en vue d'accorder un traitement de faveur à l'organisme visé ou à l'artiste ;
- 5° la sollicitation d'une aide par un administrateur pour un proche, un associé ou une personne liée ;
- 6° le dépôt ou la transmission au CALQ d'une demande d'aide d'un organisme visé ou d'un artiste ;

- 7° la nomination ou la soumission de candidature d'un administrateur à un prix du CALQ, aux studios et ateliers-résidences et aux bourses de carrière.

Article 20

L'administrateur sollicitant ou recevant une aide financière pour lui-même, pour un artiste ou encore pour un organisme visé au sein duquel il assume des responsabilités, ou d'un promoteur d'un projet admissible au soutien du CALQ ne se trouve pas en conflit d'intérêts, si :

- 1° il déclare son intérêt et ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision du CALQ, et ;
- 2° se retire de la réunion du CALQ ou de tout comité du CALQ pour la durée des délibérations et du vote relatifs à telle aide financière.

Article 21

Dans la mesure où la transparence permet de sauvegarder le climat de confiance nécessaire à la réputation d'impartialité, d'indépendance et d'intégrité du CALQ, l'existence d'une situation de conflit d'intérêts apparent n'entraîne pas en soi une impossibilité d'agir de la part de l'administrateur visé.

Article 22

L'administrateur peut être admissible au soutien financier du CALQ dans la mesure où il respecte les critères des programmes et les processus d'attribution en vigueur. Toutefois, cette aide est sujette aux limites suivantes :

- 1° dans le cas d'un organisme visé, l'aide accordée correspond à celle versée l'année précédant la nomination de l'administrateur ou l'augmentation accordée n'est ni indue, ni disproportionnée au regard des autres organismes demandeurs ou bénéficiaires et a fait l'objet d'un avis d'un comité consultatif formé de pairs ;
- 2° dans le cas d'un organisme visé, si ce dernier n'a pas encore été subventionné, la subvention accordée n'est ni indue, ni disproportionnée au regard des autres organismes demandeurs ou bénéficiaires et a fait l'objet d'un avis d'un comité consultatif formé de pairs ;
- 3° dans le cas d'un artiste, si le conseil d'administration du CALQ entérine les recommandations du jury qui a évalué la demande.

Article 23

Un administrateur qui déclare avoir un intérêt susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts s'abstient de prendre part à toute délibération ou décision risquant d'être entachée ou reliée de quelque façon à telle situation.

À cette fin, il doit notamment se retirer de la réunion du CALQ ou d'un comité du CALQ pour la durée des délibérations et du vote relatifs à la question qui le place dans une situation de conflit d'intérêts.

L'obligation de se retirer n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail, aux honoraires et aux

modalités d'attribution de l'aide financière au sein du CALQ.

Article 24

Le secrétaire du CALQ doit faire état dans le procès-verbal de la réunion du CALQ de chaque cas de déclaration d'intérêt d'un administrateur, de son retrait de la réunion ou du fait qu'il n'a pas pris part à la discussion ou à la décision, ni qu'il a participé au vote sur la question, le cas échéant.

Article 25

L'administrateur doit produire au secrétaire du CALQ, dans les trente jours de sa nomination et, par la suite annuellement dans les trente jours du début d'un nouvel exercice financier, une déclaration écrite faisant état de ses intérêts dans un organisme visé ou des responsabilités qu'il occupe au sein d'un organisme visé, ainsi que des droits qu'il peut faire valoir contre le CALQ, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

L'administrateur doit de plus déposer par écrit auprès du secrétaire du CALQ une mise à jour de cette déclaration dès qu'un changement survient.

Le dépôt de la déclaration est consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration par le secrétaire du CALQ. Les déclarations et leurs mises à jour sont conservées par le secrétaire du CALQ dans un registre qui ne peut être consulté que par les membres du conseil d'administration du CALQ.

CHAPITRE IV – MÉCANISMES D'APPLICATION

Article 26

Le président du conseil doit s'assurer du respect de ce Code par les administrateurs.

Article 27

Un administrateur qui estime se trouver dans une situation qui soulève ou est susceptible de soulever des difficultés en regard d'une disposition de ce Code peut consulter le secrétaire du CALQ sur cette situation.

Article 28

Dans le respect du mandat du Comité de gouvernance, le secrétaire du CALQ se doit :

- 1° d'évaluer périodiquement les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées à ce Code et de proposer au besoin des mises à jour ;
- 2° d'assurer la formation des administrateurs et la transmission de l'information à ces derniers quant au contenu et aux modalités d'application de ce Code ;
- 3° de donner des conseils à tout administrateur confronté à une situation que ce dernier estime problématique ;
- 4° d'examiner toute situation problématique concernant le respect ou l'application de ce Code, d'en informer le président du conseil du CALQ et avec l'accord de ce dernier, de la soumettre, au besoin, à l'attention du comité de gouvernance ;
- 5° de convoquer au besoin, avec l'accord du président du conseil

du CALQ, le comité de gouvernance quant à toute modification devant être apportée au présent Code.

Article 29

Le comité de gouvernance a notamment pour fonctions :

- 1° d'élaborer des règles de gouvernance et un code d'éthique et de déontologie pour la conduite des affaires du CALQ ; et
- 2° d'élaborer un code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration du CALQ, aux dirigeants nommés par le CALQ et aux employés de celui-ci et de ses filiales en propriété exclusive, sous réserve des dispositions d'un règlement pris en vertu des articles 3.0.1 et 3.0.2 de la Loi sur le ministère et sous réserve de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1) lorsque celle-ci s'applique.

Article 30

Le comité de gouvernance se compose majoritairement de membres indépendants. Le président-directeur général ne peut être membre de ce comité et celui-ci doit être présidé par un membre indépendant.

Le comité de gouvernance se réunit au moins deux fois par année et tient sa séance à l'endroit fixé par l'avis de convocation conformément à l'article 39 du Règlement de régie interne.

Article 31

En vertu des articles 37 et suivants du Règlement, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir à l'égard des administrateurs publics nommés ou désignés par le gouvernement ou un ministre.

L'administrateur doit donc s'en remettre à ces dispositions pour connaître le processus disciplinaire qui lui est applicable ainsi que les sanctions qui peuvent lui être imposées en cas de manquement au Règlement ainsi qu'au présent Code.

Article 32

Le président du conseil doit saisir sans délai par écrit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif de toute situation de manquement au présent Code. Copie de sa lettre doit également être envoyée à l'administrateur en cause.

La forme masculine utilisée dans ce document désigne autant les femmes que les hommes.

¹ Article 18

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur et à la poursuite des buts du CALQ, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un avantage indu à une tierce personne.

Est réputé un intérêt direct le fait qu'un administrateur présente une demande d'aide financière au CALQ, à titre personnel, pour le compte ou par l'intermédiaire d'un organisme visé ou d'un artiste.

Est réputé un intérêt direct le fait pour un administrateur d'avoir été,

au cours des deux dernières années précédant sa nomination, un employé d'un organisme visé ou d'un artiste.

Est réputé un intérêt indirect pour un administrateur le fait qu'une demande d'aide financière soit présentée par une personne liée, par un organisme visé ou par un artiste avec qui il a ou est susceptible d'avoir des liens d'affaires relativement à la demande d'aide financière sous examen.

Rapport 2017-2018 en matière d'éthique et de déontologie

Les administrateurs du CALQ sont tenus de respecter les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Conseil des arts et des lettres du Québec et dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30). Outre le Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs, qui a été mis à jour en 2011-2012, le CALQ est également doté de codes d'éthique et de déontologie pour les employés, pour les membres des jurys et des comités, et pour les apprécieurs.

En 2017-2018, aucun cas de transgression du Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du CALQ n'a été porté à l'attention du ministère du Conseil exécutif. Mis en place en 2009-2010 en vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le comité de gouvernance et d'éthique a poursuivi, en 2017-2018, son travail de mise à jour des règles de gouvernance et d'éthique au sein du conseil d'administration.

BUREAUX DU CONSEIL DES ARTS
ET DES LETTRES DU QUÉBEC

Québec (siège social)
79, boul. René-Lévesque Est, 3^e étage
Québec (Québec)
G1R 5N5
Téléphone: 418 643-1707
Sans frais: 1 800 608-3350

Montréal
1435, rue De Bleury, bureau 300
Montréal (Québec)
H3A 2H7
Téléphone: 514 864-3350
Sans frais: 1 800 608-3350

Rédaction et coordination
Secrétariat général et Direction de la
planification et des affaires institutionnelles

Révision et production
Direction des communications et de la
promotion des arts et des lettres

Conception graphique : daviddesign.ca
Montage graphique : Boo, l'agence
Impression : Paragraph inc.

Photo de la page couverture:
Cosmologie des chambres, œuvre de Annie
Baillargeon. Crédit photo : Étienne Boucher.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2018
ISBN : 978-2-550-82042-0
(version imprimée)
ISBN : 978-2-550-82043-7 (PDF)

Publication offerte en version PDF :
www.calq.gouv.qc.ca

Plusieurs documents concernant les activités
du Conseil peuvent être consultés sur son
site Web.

La forme masculine est utilisée sans
discrimination et désigne autant les femmes
que les hommes.

Ce rapport annuel est imprimé sur un
papier Rolland Enviro 100, fabriqué
au Québec contenant 100 % de fibres
postconsommation. Ce papier est certifié Éco
Logo, Procédé sans Chlore et Biogaz.



**AVANT LES RUES,
FILM DE CHLOÉ LERICHE,
LAURÉATE DU PRIX
CRÉATRICE DE L'ANNÉE
EN MAURICIE.**

CRÉDIT PHOTO : GLAUCO BERMUDEZ.

www.calq.gouv.qc.ca

2



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec